



02/2016

Directive Oiseaux – SITE FR 831 2003 ZPS DES « GORGES DE LA SIOULE »

DOCOB validé en comité de pilotage
le **3 Novembre 2015**



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR 831 2003 « GORGES DE LA SIOULE »

Maître d'ouvrage

MEEDTL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne
Suivi de la démarche : Sylvain Marsy (DREAL), Bertrand WOJTKO (DDT 63)

Structure porteuse

Etat

Opérateur

Office National des Forêts, UP Etudes et Travaux Montagnes d'Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Laure Pélissier, ONF

Contribution au diagnostic écologique : LPO Auvergne, Michaël Le Coquen (ONF), Laure Pélissier (ONF)

Contribution / Synthèse / Relecture : Sylvain Marsy (DREAL), Bertrand WOJTKO (DDT 63)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Inventaire de l'avifaune (2012) : LPO Auvergne

Crédits photographiques (couverture)

ONF, 2013, Laure Pélissier.

Référence à utiliser

PELISSIER, L. (2015) – Document d'Objectifs Natura 2000 du site FR 831 2003 « Gorges de la Sioule ». ONF, 2015, 136 p. + Annexes

REMERCIEMENTS

<p>Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob</p> <p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 :</p> <p>Bègues, Chouvigny, Ebreuil, Jenzat, Mazerier, Nades, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Vicq, Ayat-sur-Sioule, Blot l'Eglise, Chapdes-Beaufort, Châteauneuf-les-Bains, Les Ancizes-Comps, Lisseuil, Menat, Miremont, Montfermy, Pouzol, Queuille, Saint-Angel, Saint Gal-sur-Sioule, Saint Georges-de-Mons, Saint Gervais d'Auvergne Saint Jacques d'Ambur, Saint Priest-des-Champs, Saint Quintin-sur-Sioule, Saint Rémy-de-Blot, Sauret-Besserve Servant Vitrac</p>	<p>Collectivités</p> <p>Communauté de communes Bassin de Gannat,</p> <p>Communauté de communes Sioule, Colettes et Bouble,</p> <p>Communauté de communes Cœur de Combrailles,</p> <p>Communauté de communes Haute Combraille,</p> <p>Communauté de communes Manzat Communauté</p> <p>Communauté de communes Pays de Menat,</p> <p>SMAD des Combrailles Christian Villate</p> <p>EPL Loire Céline Boisson</p> <p>SMAT du Val de Sioule Vincent Jourdan</p> <p>Office de Tourisme des Combrailles Marie Lépissier</p>	<p>Administrations</p> <p>La Sous-préfecture de Riom</p> <p>DREAL Auvergne Sylvain Marsy</p> <p>DRAAF Auvergne</p> <p>DDT Puy-de-Dôme Bertrand Wotjko</p> <p>ONCFS Auvergne</p> <p>ONF Sauvol Patrick Laurent Lathuillière</p> <p>Conseil départemental de l'Allier François Auriche</p> <p>Conseil départemental du Puy-de-Dôme</p> <p>ONEMA</p>	<p>Organismes techniques</p> <p>CRPF Auvergne Emmanuel Favre d'Anne</p> <p>FD des Chasseurs du Puy-de-Dôme Georges Senetaire</p> <p>FD des Chasseurs de l'Allier Bertrand Ducroux</p> <p>EDF Mme Pons</p> <p>RTE Yves Passerat</p> <p>Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme Mireille Fabisiak Arnaud Mullié</p> <p>Chambre d'Agriculture de l'Allier Catherine Brenon</p>	<p>Scientifiques et associations</p> <p>CBNMC Benoit Renaux Laurent Seytre</p> <p>CEN Auvergne Romain Legrand</p> <p>CEN Allier Bruno Schirmer</p> <p>LPO Auvergne Pierre Tourret</p> <p>Chauve-souris Auvergne Durand Héloïse</p> <p>Fédération Française de Montagne et d'Escalade Gérard Coulon</p> <p>Amicale des Motards de Queuille Garachon Laurent</p> <p>UNICEM Auvergne Dominique Duron</p> <p>Association de défense des intérêts des habitants propriétaires et usagers de la vallée de la Sioule.</p> <p>Hanol Jérôme</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs ; notamment à l'occasion des réunions de comité de pilotage et des groupes de travail</p>
--	--	--	--	--

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Données administratives	9
Tableau 2 - Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel	11
Tableau 3 - Documents de planification.....	14
Tableau 4 - Documents d'urbanisme	15
Tableau 5 - Situation des propriétés dans le site	17
Tableau 6 - Données sur les activités humaines et l'occupation du sol.....	18
Tableau 8 - Données abiotiques générales	30
Tableau 9 - Grands milieux	34
Tableau 10 - Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	39
Tableau 11 - Liste des espèces patrimoniales et/ou indicatrices (étude LPO, 2012).....	43
Tableau 12 - Espèce nicheuses de l'annexe I de la Directive Oiseaux (étude LPO, 2012)	44
Tableau 13 - Espèces uniquement migratrices de l'annexe I de la Directive Oiseaux (étude LPO, 2012)	45
Tableau 14- Bilan de l'évaluation des populations d'espèces nicheuses de l'annexe I de la Directive Oiseaux d'après l'étude de la LPO (2012)	46
Tableau 15 - Estimation des populations d'espèces migratrices de l'annexe I de la DO (Etude LPO, 2012)	47
Tableau 16 - Espèces migratrices, non inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux (étude LPO, 2012)	48
Tableau 17 - Importance de la ZPS pour les espèces nicheuses de l'annexe I de la D.O. (étude LPO, 2012)	49
Tableau 18 - Importance de la ZPS pour les espèces migratrices	51
Tableau 19 - Enjeux / objectifs liés aux habitats, aux espèces et aux activités humaines.....	53
Tableau 20 - Enjeux et Objectifs transversaux	56
Tableau 21 - Récapitulatif des objectifs de développement durable	57
Tableau 22- Préconisation de suivi par espèces (d'après la LPO)	117

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
liste des tableaux	3
Sommaire	4
Natura 2000 : présentation générale	5
Fiche d'identité du site	6
A. Diagnostic socio-économique et environnemental	8
diagnostic Socio-économique	9
Synthèse des données administratives	10
Synthèse des propriétés dans le site	17
Synthèse des activités humaines et de l'occupation du sol	23
1- Diagnostic environnemental	30
a) Données abiotiques général	30
Synthèse des données abiotiques	33
b) Les grands milieux	34
Synthèse des grands milieux	39
c) Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	39
B. Enjeux et objectifs de développement durable	52
Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs	53
Synthèse des objectifs liés aux habitats et aux espèces	54
Synthèse des objectifs transversaux	56
1- Récapitulatif des objectifs de Développement durable	57
2- Propositions de mesures de gestion	57
Conclusion	116

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1758 sites pour 12,6 % du territoire métropolitain** (chiffres MEDDE, décembre 2014) :

- 1366 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats.
- 392 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Natura 2000 en Auvergne (Source : DREAL Auvergne mars 2015)

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend **91 sites** qui couvrent **391 670 ha**, soit 15 % du territoire régional :

- **79 sites** au titre de la directive « Habitats Faune Flore ». Ils couvrent **116 061 ha** ;
- **12 sites** au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent **321 128 ha** ;

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : **site Natura 2000 FR8312003 « Gorges de la Sioule »**

Date de l'arrêté portant désignation de la ZPS : **24 avril 2006**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR 8312003**

Localisation du site Natura 2000 : **Auvergne**

Localisation du site Natura 2000 : **Puy-de-Dôme (75 %), Allier (25%)**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : **26 070 ha**

Préfet coordinateur : **Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : **Monsieur le sous-Préfet de l'arrondissement de Riom**

Structure porteuse : **Etat**

Opérateur : **Office national des Forêts**

Commissions ou groupes de travail :

- Groupes de travail réunis en 2014 pour élaborer l'état des lieux du DOCOB :
 - 27/06 – 9h : groupe de travail « Environnement »
 - 27/06 – 14 h : groupe de travail « Acteurs socio-économiques »
 - 23/07 : réunion avec RTE
 - 28/08 : réunion avec EDF
 - 18/11 : groupe de travail « Forêt »

- Groupes de travail réunis en 2015 pour travailler sur les propositions d'objectifs et de mesures de gestion :

- 09/06 – 9h30 : groupe de travail « Environnement et activités »
- 09/06 – 14h : groupe de travail « Forêt »
- 16/06 – 9h30 : groupe de travail « agriculture »
- 27/08 – 14h : réunion avec l'Association de défense des intérêts des habitants propriétaires et usagers de la vallée de la Sioule.

A. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL



Photo 1 - Alouette lulu (LPO)

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

a) DONNEES ADMINISTRATIVES

Tableau 1 - Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne	94 sites Natura 2000 en Auvergne soit plus de 14,3 % du territoire régional. 82 sites relèvent de la Directive Habitats Faune Flore 12 sites sont classés au titre de la Directive Oiseaux	SIG ONF
Départements	2	Allier	21 sites Natura 2000 La surface en ZSC couvre 19 456 ha. La surface en ZPS couvre 47 556 ha.	DREAL Auvergne, Décembre 2013 (site Internet)
		Puy-de-Dôme	31 sites Natura 2000. 27 sites sont concernés par la Directive Habitats Faune Flore et couvrent une surface de 31 831 ha et 700 km de rivières (soit 3.5 % de la superficie du département). 4 sites sont concernés par la Directive Oiseaux et couvrent une surface de 94 315 ha (soit 11 % de la surface du département)	DDT 63
Communes	8 dans l'Allier	Begues	85.5 ha dans le site	SIG ONF
		Chouvigny	693.7 ha dans le site	
		Ebreuil	135.5 ha dans le site	
		Jenzat	110.4 ha dans le site	
		Mazerier	68.2 ha dans le site	
		Nades	107.9 ha dans le site	
		Saint-Bonnet-de-Rochefort	148.6 ha dans le site	
		Vicq	13.5 ha dans le site	
	22 dans le Puy-de-Dôme	Ayat-sur-Sioule	828.5 ha dans le site	
		Blot l'Eglise	761 ha dans le site	
		Chapdes-Beaufort	944.9 ha dans le site	
		Châteauneuf-les-Bains	1493,9 ha dans le site	
		Les Ancizes-	2060.5 ha dans le site	

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
		Comps		
		Lisseuil	648.4 ha dans le site	
		Menat	739.7 ha dans le site	
		Miremont	2177.2 ha dans le site	
		Monfermy	520.8 ha dans le site	
		Pouzol	722,8 ha dans le site	
		Queuille	870 ha dans le site	
		Saint-Angel	517,4 ha dans le site	
		Saint Gal-sur-Sioule	455.6 ha dans le site	
		Saint Georges-de-Mons	798.9 ha dans le site	
		Saint-Gervais d'Auvergne	2705,4 ha dans le site	
		Saint Jacques-d'Ambur	2143.5 ha dans le site	
		Saint-Priest-des-Champs	2315.8 ha dans le site	
		Saint-Quintin-sur-Sioule	42.6 ha dans le site	
		Saint-Rémy-de-Blot	1233,3 ha dans le site	
		Sauret-Besserve	1045.2 ha dans le site	
		Servant	871.5 ha dans le site	
Vitrac	707 ha dans le site			

SYNTHESE DES DONNEES ADMINISTRATIVES

Le site est situé dans les Combrailles à cheval sur le département du Puy-de-Dôme et de l'Allier, au nord-ouest de Clermont-Ferrand. Il couvre une surface de **26 070 ha** sur **30 communes**.

b) DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Tableau 2 - Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
RNR	1		<p>Site fossilifère à Menat RNR créée en 1988 2 ha</p> <p>De renommée internationale, ce site est le plus ancien gisement tertiaire de France et le deuxième plus ancien d'Europe.</p> <p>L'association Paléovergne exploite le gisement à des fins scientifiques, gère les collections et est appelée à organiser les multiples actions de sensibilisation destinées à faire mieux connaître le site de Menat et la Paléontologie en général. Des visites guidées et des initiations aux fouilles sont organisées.</p>	Commune de Menat
Natura 2000	1	ZSC des Gorges de la Sioule	<p>La ZSC est située sur le même territoire que la ZPS mais elle prend en compte seulement la rivière Sioule et sa vallée. Elle fait 3577 ha (Cf. carte N°1).</p> <p>La gestion et l'animation de la ZSC sont communes aux deux sites Natura 2000.</p>	ONF
Parcs naturels régionaux	0		Le site est situé en bordure du PNR des Volcans d'Auvergne.	SIG
Sites gérés par les CEN	6		<ul style="list-style-type: none"> - Gîte de reproduction de chauves-souris (Châteauneuf-les-Bains) - Roc Armand (Chouvigny) - Bout du Monde – Gorges de la Sioule (Châteauneuf-les-Bains / Saint-Gervais d'Auvergne) - Mines de Martnièche (Saint-Jacques d'Ambur) - Mare de la petite lande - Coteau de Sainte Foy 	CEN Auvergne et Allier

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
ENS		ENS des Landes de Péraclous	La gestion du site est assurée par le Conseil Général en partenariat avec le CEN Allier	
ZNIEFF		ZNIEFF de type 1		http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/830007449
		ZNIEFF de type 2		
APB				
RBI	1	Réserve Biologique Intégrale des Méandres de la Sioule (Arrêté ministériel du 28 janvier 2014).	Communes de Blot l'Eglise, Saint-Gervais d'Auvergne, Châteauneuf-les-Bains et Queuille. Parcelles forestières N°1 à 16 et 18 à 22. Objectif : Permettre la libre expression des processus d'évolution naturelle d'écosystèmes forestiers représentatifs de la Combraille, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique ainsi que d'amélioration des connaissances scientifiques. Plan de gestion approuvée pour la période 2007 – 2024	ONF
Sites inscrits		Butte du Château de Rochefort (Saint Bonnet de Rochefort, 03) Eglise, Hôpital et couvent (Ebreuil, 03) Eglise, cimetière et ruines du Château de Chouvigny (Chouvigny, 03) Gorges de la Sioule (Chouvigny, Saint-Gal-sur-Sioule, 03) Pont et Château de Menat (Menat, 63) Parc de Châteauneuf-les-Bains (Châteauneuf-les-Bains, 63)		http://carto.prodige-auvergne.fr/1/portail_cartographique_dreal_auvergne.map

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Sites classés		Gorges de la Sioule (Chouvigny, Saint-Gal-sur-Sioule, 03)		http://carto.prodige-auvergne.fr/1/portail_cartographique_dreal_auvergne.map
Réserves de pêche			Réserves temporaires de Pêche présentes sur la Sioule: - réserve de Queuille (communes de Vitrac et Saint-Gervais d'Auvergne) - réserve du Pont de Menat (communes de Menat et Saint-Rémy de Blot)	
Réserves de chasse			La superficie totale de la réserve doit être supérieure ou égale au territoire de chasse de l'association.	
Autre classement		Cours d'eau à migrateurs	Ce classement impose aux ouvrages de garantir en tout temps le franchissement dans les deux sens pour les espèces de poissons listés. L'essentiel des ouvrages a été équipé de dispositifs de franchissement dans le cadre d'un contrat de rivière entre 1991 et 1997. Toutefois, ces ouvrages sont aujourd'hui peu fonctionnels, ce qui entraîne des blocages à la montaison pour le saumon.	SAGE Sioule
Campagnol terrestre		Arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques contenant de la bromadiolone	Limitation de l'usage de produits nocifs pour l'avifaune Pour le moment, les communes du site sont peu infestées mais une campagne de sensibilisation est à mettre en place.	FREDON Auvergne

Tableau 3 - Documents de planification

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Charte du Pays des Combrailles			Approuvée en 2003 Elle donne lieu à un contrat de Pays avec l'Etat et la Région Elle engage 98 communes du SMAD des Combrailles dont l'objectif à 10 ans est de « faire des Combrailles un territoire équilibré, à l'identité affirmée, porteur d'un projet de développement dynamique et solidaire dans un environnement de grande qualité ».	SCOT des Combrailles
Charte Forestière de Territoire		Charte forestière du Pays des Combrailles (2011)	Les principaux enjeux identifiés sont : Soutenir la filière bois locale Faire de l'environnement un atout pour le territoire Améliorer l'accueil en forêt	
SDAGE	1	SDAGE Loire Bretagne (2010 – 2015)	Les 6 objectifs généraux : <ul style="list-style-type: none"> - créer les conditions favorables à une bonne gouvernance, - réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques, - gérer durablement les eaux souterraines, - préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, - assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques, - maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique, - privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire 	SMAD des Combrailles

c) DOCUMENTS D'URBANISME

Tableau 4 - Documents d'urbanisme

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Documents de gestion forestière		Aménagement de la Sioule	Classement en RBI « Méandres de la Sioule »	
Documents d'urbanisme		SCOT des Combrailles (approuvé en septembre 2010)	<p>Il s'applique sur 99 communes</p> <p><u>Synthèse des enjeux environnementaux :</u> Préservation de la ressource en eau Préservation des espaces naturels remarquables Maintien d'une agriculture dynamique Utilisation des ressources naturelles locales et réduction des consommations énergétiques Prise en compte des risques et des nuisances Organisation de la gestion des déchets</p> <p>Le territoire du SCOT est concerné par 9 sites d'intérêt communautaire qui sont pris en compte dans le cadre du SCOT. Les 7 sites d'intérêts au titre de la Directive Habitats sont protégés. Par contre, des effets d'emprise seront exercés sur les ZPS mais leurs incidences sont jugées peut impactant. Le SCOT est compatible avec les enjeux Natura 2000.</p>	SCOT des Combrailles
Documents d'urbanisme		Bègues	Aucun document d'urbanisme	DDT 03, janvier 2014
		Chouvigny	Aucun document d'urbanisme	
		Ebreuil	Plan d'occupation des sols	
		Jenzat	Aucun document d'urbanisme	
		Mazerier	Aucun document d'urbanisme	
		Nades	Aucun document d'urbanisme	
		Saint-Bonnet-de-Rochefort	Carte communale	
		Vicq	Aucun document d'urbanisme	
		Ayat-sur-Sioule	Aucun document d'urbanisme	DDT 63

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
		Blot l'Eglise	Carte communale	
		Chapdes-Beaufort	Carte communale	
		Châteauneuf-les-Bains	Plan d'occupation des sols	
		Les Ancizes-Comps	Plan d'occupation des sols	
		Lisseuil	Aucun document d'urbanisme	
		Menat	Plan d'occupation des sols	
		Miremont	Plan d'occupation des sols	
		Monfermy	Aucun document d'urbanisme	
		Pouzol	Aucun document d'urbanisme	
		Queuille	Plan local d'urbanisme	
		Saint-Angel	Plan local d'urbanisme	
		Saint Gal-sur-Sioule	Aucun document d'urbanisme	
		Saint Georges-de-Mons	Plan local d'urbanisme	
		Saint-Gervais d'Auvergne	Plan local d'urbanisme	
		Saint Jacques-d'Ambur	Carte communale	
		Saint-Priest-des-Champs	Plan d'occupation des sols	
		Saint-Quintin-sur-Sioule	Aucun document d'urbanisme	
		Saint-Rémy-de-Blot	Aucun document d'urbanisme	
		Sauret-Besserve	Plan d'occupation des sols	
		Servant	Plan d'occupation des sols	
Vitrac	Plan local d'urbanisme			
Loi Montagne		Département du Puy-de-Dôme : toutes les communes du site Département de l'Allier : Nades et Chouvigny	La loi Montagne (9 janvier 1985) : l'une des dispositions prévoyait que, sauf exceptions très limitées, les extensions d'urbanisation devraient être effectuées en continuité des villages, bourgs et hameaux existants.	DDT 03 (Janvier 2011) et 63

d) SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Tableau 5 - Situation des propriétés dans le site

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat				Forêts	ONF
Propriétés des communes et EPCI					
Grandes propriétés privées					
Petites propriétés privées				On compte 31 190 parcelles de moins de 1 ha soit 84 % du parcellaire du site dans le Puy-de-Dôme	SIG (BD PARCEL 63)
Autres informations		Surface moyenne des parcelles dans le 63	0.63		SIG (BD PARCEL 63)

SYNTHESE DES PROPRIETE DANS LE SITE

La ZPS est composée de 37 081 parcelles dans le Puy-de-Dôme dont la plus grande fait 108,35 ha, 108 parcelles font plus de 10 ha.

e) DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Tableau 6 - Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	A01-Mise en culture A02-Modification des pratiques culturales A03-Fauche de prairies A04-Pâturage A06-Cultures annuelles ou pérennes A07-Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques A08-Fertilisation A09-Irrigation		<p>Petite région agricole des Combrailles 503 exploitations ont leur siège dans les communes du site Superficie agricole utilisée (SAU) dans l'ensemble des communes du site : 30 919 ha Superficie en terres labourables (les données de la commune de Saint-Gal-sur-Sioule ne sont pas prises en compte): 16 385 ha Superficie toujours en herbe : 14 281 ha dont 3750 ha dans la ZPS</p>	Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme Recensement agricole 2010

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Activité sylvicole	<p>B02 – Gestion des forêts et des plantations et exploitations</p> <p>B03 – Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle</p> <p>B04 – Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)</p> <p>B06 - Sylvopastoralisme</p>		<p>Dans l'ensemble, l'activité forestière reste très modeste.</p> <p>Dans la vallée : la sylviculture est très faible</p> <p>Les peuplements sont essentiellement exploités pour le bois de chauffage.</p> <p>Les boisements de feuillus sont largement dominants.</p> <p>Quelques hêtraies sont exploitées pour la production de bois d'œuvre.</p> <p>C'est le cas également des peuplements introduits au XXème siècle, lorsqu'ils sont en station et que les conditions d'exploitation sont bonnes.</p>	
Urbanisation	<p>D01-Routes, sentiers et voies ferrées</p> <p>D02.01-Lignes électriques et téléphoniques</p> <p>E01-Zones urbanisées, habitations</p> <p>E02.01-Usine</p> <p>E03.02-Dépôts de déchets industriels</p> <p>E03.03-Dépôts de matériaux inertes</p> <p>E04.01-Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage</p>			

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou massives)	C01-Exploitation minière et en carrière		1 carrière en exploitation est située sur la commune de Blot l'Eglise	
Activité cynégétique	F03.01-Chasse		<p style="text-align: center;">▪ Structures gestionnaires :</p> <p>- Département de l'Allier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 Associations Communales de Chasse Agrées : - 5 autres associations ou sociétés - 5 territoires privés - L'ensemble représente près de 7 746 Ha de surface en gestion. <p>- Département du Puy-de-Dôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chasse privée (commune de Miremont) - 1 enclos (commune de Menat) - Forêt domaniale (location par adjudication) - 1 GIC (GIC des Combrailles) - 1 groupement (Val de Sioule, Saint-Gervais d'Auvergne) - 41 Sociétés de chasse 	FDC63 et 03
Pêche	F02.03-Pêche de loisirs		<p>La Sioule est classée en 1^{ère} catégorie piscicole (poissons de type salmonidés).</p> <p>Sur les retenues de Fades-Besserve et Queuille, la pêche du sandre, à tous modes de pêche, est autorisée toute l'année sauf du 5 avril au 20 juin sur certaines zones d'interdictions temporaires aux Fades-Besserve (précisées sur l'article 4 de l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce).</p> <p>La pêche de la carpe de nuit est autorisée sur certaines zones de la retenue des Fades-Besserve.</p> <p><u>Réserves temporaires de Pêche présentes sur la Sioule:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réserve de Queuille (communes de Vitrac et Saint-Gervais d'Auvergne) - réserve du Pont de Menat (communes de Menat et Saint-Rémy de Blot) 	Fédération de Pêche du 36 et 03

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Tourisme	G01.01-Sports nautiques G01.02-Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés G01.03-Véhicules motorisés G01.04-Alpinisme, escalade, spéléologie G02-Structures de sports et de loisirs		Sites touristiques remarquables : méandre de Queuille, retenue des Fades... Nombreux sentiers de randonnées (PR et GR) Activités de pleine nature	

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Projets			<p>Renouvellement et projet d'extension de la carrière « Les Boudines » sur la commune de Blot avec adjonction d'une centrale de production d'enrobé à chaud, d'une centrale d'enrobé à froid et un accroissement de puissance de l'installation de traitements des matériaux.</p> <p>L'Association Sioule et Patrimoine porte un projet qui s'articule autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en circulation d'un train touristique saisonnier entre Volvic et le viaduc des Fades (sur la ligne Lapeyrouse-Volvic) - la remise en exploitation d'une liaison T.E.R. entre Royat et Les Ancizes-Saint-Georges, - la création d'une Maison de l'acier sur le site Aubert & Duval aux Ancizes. <p>En cas d'éclaircissement hivernage des voies, des solutions devront être trouvées pour limiter l'impact sur l'hibernation des chauves-souris (environ 20 individus de Barbastelle en hibernation dans les 4 tunnels du secteur).</p> <p>Aménagement foncier sur la commune de Saint-Priest-des-Champs : destruction de haies et augmentation de la taille des parcelles</p> <p>Projet de Via Ferrata sur la communauté de communes Du Pays de Menat</p>	CEN Auvergne / Association Sioule et Patrimoine

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Autre activité	H01.01-Pollution des eaux de surface par des installations industrielles I01-Espèces exotiques envahissantes J02- Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		La Sioule est aménagée par deux barrages hydroélectriques créant deux retenues importantes : Fades-Besserves 385 ha, 69 Mm3 et Queuille : 70 ha, 6 Mm3. Activités thermales : La commune de Châteauneuf-les-Bains est réputée pour ses sources thermales. - 22 sources distinctes sont captées et autorisées. - Il existe un établissement thermal qui utilise deux sources pour son fonctionnement. - Les autres sources sont exploitées pour l'embouteillage de leur eau.	

(1) Nomenclature FSD en annexe

SYNTHESE DES ACTIVITES HUMAINES ET DE L'OCCUPATION DU SOL

Activités forestières :

La forêt est essentiellement située dans les secteurs de gorges où elle résulte pour partie d'un abandon de l'usage traditionnel des versants par le pâturage.

L'activité forestière est plutôt limitée en raison des faibles potentialités sylvicoles, des difficultés d'accès aux propriétés et surtout du morcellement des parcelles. Les boisements de chênaie acidiphile qui sont très répandus dans les gorges de la Sioule, ainsi que les boisements résineux sur sol pauvre (versants rocheux ou caillouteux), généralement implantés dans les forêts publiques ne sont généralement plus exploités depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle. L'exploitation du taillis pour le bois de chauffage a fortement régressé à partir des années 50.

La ZPS possède de grandes surfaces forestières qui ont été épargnées par l'enrésinement massif et qui conservent leur intégrité. Les enrésinements réalisés concernent :

- les pinèdes qui ont été implantées généralement dans la 2^{ème} moitié du XIX^{ème} siècle, ces peuplements de pin sylvestre occupent principalement l'habitat de la chênaie.

- les autres peuplements résineux de sapin pectiné, épicéa commun, douglas d'introduction plus récente (2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle pour leur grande majorité) ; ces essences plus exigeantes empiètent sur des habitats d'intérêt communautaire types hêtraies et hêtraies-chênaies (beaucoup plus rarement probablement la chênaie-frênaie) et les zones les plus fraîches de la chênaie.

La majorité des peuplements ont une vocation, de protection des sols, des milieux et des paysages.

La politique forestière actuelle ne favorise plus ce type de boisement et le mauvais bilan économique de telles opérations sur de petites parcelles dissuade nombre de propriétaires.

Cependant, la vigilance s'impose au regard des perturbations qu'entraînent ces boisements.

La gestion des Forêts publiques :

Les forêts des collectivités (communes et sections de communes) en général ne font pas ou peu l'objet de gestion de production car elles sont peu productives dans la vallée.

La forêt domaniale de la Sioule a été classée en RBI (Réserve Biologique Intégrale) sur 358 ha.

La forêt domaniale de la Chartreuse (204 ha) est principalement affectée à la production de bois d'œuvre résineux et de bois de chauffage feuillu, dans le respect des paysages et des milieux naturels.

Le principal enjeu écologique de la forêt domaniale de la Chartreuse réside dans l'accueil d'espèces de rapaces rares et protégées tels que l'aigle botté ou le circaète Jean-le-blanc.

L'agriculture, activité incontournable du territoire :

L'agriculture tient une place importante dans l'économie du territoire des Combrailles, dans les petites communes, près de la moitié des actifs dépendent directement ou indirectement de cette activité. Elle occupe 60 % de la superficie du territoire et regroupe 17% des emplois contre 3 % à l'échelle nationale.

Pourtant, la **densité d'agriculteurs diminue d'année en année** dans le bassin de la Sioule avec une disparition de 53 % des exploitations en 22 ans. Toutefois, la **Surface Agricole Utile (SAU)** se maintient avec l'agrandissement des exploitations existantes, bien qu'une légère baisse soit observée depuis 10 ans.

Les orientations technico-économiques dominantes sont l'**élevage de bovins mixte** et la **polyculture-élevage** (46 % de la surface toujours en herbe).

L'élevage bovin mixte représente la principale production (trois exploitations sur quatre), il est plutôt situé sur les secteurs de plateaux.

A l'inverse, les secteurs de plaines fertiles sont exploités pour les grandes cultures principalement des céréales puis des oléagineux et des protéagineux.

Les surfaces en herbe diminuent au profit des cultures. Au total, plus de 8840 ha de surface sont déclarées sur la ZPS en 2012 se répartissant en 4 257 ha de prairie temporaire, 3 401 ha de prairie permanente, 878 ha de céréales, 264 ha de maïs et 46 ha d'autres cultures.

Structuration de la filière agricole :

Les principales orientations technico-économique du bassin de la Sioule dans le département de l'Allier sont l'élevage des bovins lait et la culture des céréales et oléoprotéagineux. Dans la moyenne Combraille, coté Puy-de-Dôme, c'est l'élevage mixte et la polyculture / polyélevage qui dominant.

Démarches qualités des produits agricoles :

Plusieurs actions de valorisations des produits agricoles locaux ont vu le jour ces dernières années dans le territoire des Combrailles avec « les veaux fermiers de la Haute Sioule », « la charolaise des Combrailles », le « pain des Combrailles », le « porc des Combrailles ». Il existe aussi une filière « Bio-Combrailles ».

Sources thermales et thermalisme :

Le bassin hydrominéral de Châteauneuf-les-Bains compte **22 sources** distinctes qui sont captées et autorisées. Il existe également de nombreuses autres émergences de faible débit qui ne sont pas captées. Les deux sources qui sont utilisées pour l'établissement thermal présent sur la commune sont la « source du Bain tempéré » dont le débit est de 230 l/min et une température de 34°C et la « source Lefort » qui possède un débit moyen de 37.5 l/min à une température de 34 °C également. Ces deux sources jaillissent naturellement. Elles ne sont pas dotées de périmètre de protection.

Activités de loisirs Nature :

Escalade:

On dénombre trois sites équipés pour la pratique de l'escalade dans le site Natura 2000 :

- le rocher Charlemagne (commune de Blot l'Eglise)
- un rocher sur la commune des Ancizes-Comps
- le Roc Armand et le rocher du tunnel dans les Gorges de Chouvigny (03). Un projet de rééquipement est d'ailleurs en réflexion sur ce site.

Le Rocher Charlemagne est situé dans la **RBI des Méandres de la Sioule**. L'activité fait l'objet de restriction de la fréquentation pendant la période de reproduction du Faucon pèlerin. Un partenariat a été établi entre la LPO, l'ONF, l'ONCFS et la Fédération Française de Montagne et d'Escalade afin de tenir informé les pratiquants des mesures prises pour limiter le dérangement de

Document d'Objectifs Natura 2000 Site FR831 2003 « Gorges de la Sioule » - ONF Décembre 2015

l'espèce en période de reproduction. Il existe un autre site sur la commune des Ancizes-Comps, le site de la Chartreuse et enfin, côté Allier, certains secteurs de rochers sont équipés dans les gorges de Chouvigny. Là aussi, le site étant géré par le Conservatoire des Sites de l'Allier, des mesures de concertation existent avec la FFME de l'Allier afin de limiter les risques de dérangements et de dégradation du site.

Activités nautiques :

Les activités nautiques sont bien développées au niveau de la base de loisirs de « Confolant » (Miremont) jusqu'au barrage des Fades. Les sports d'eaux vives tels que la pratique du canoë-kayak sont importants notamment en aval de Châteauneuf-les-Bains, au pont de Braynant, au Pont de Menat ainsi que dans les Gorges de Chouvigny.

Des conflits d'usages de la rivière existent en particulier avec les pêcheurs, c'est pourquoi le SMAD des Combrailles et le SMAT du Val de Sioule, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés ont élaboré une Charte relative à la pratique de la pêche et des activités de sports d'eau vive sur la Sioule. L'objectif est de limiter les conflits d'usages et de réduire les impacts sur le milieu.

Ces activités sont amenées à se développer avec l'aménagement de nouveaux seuils notamment au Pont de Menat et la mise en place de meilleurs équipements des abords de cours d'eau (stationnement, mises à l'eau, aménagements de marchepieds...).

Avec ces espaces préservés, le tourisme vert est en plein essor dans la région. La vallée recèle quelques sites remarquables : méandre de Queuille, viaduc des Fades, cascade de Montfermy, site de la « Chartreuse Sainte-Marie »...

La chasse :

L'activité est bien représentée. Les structures gestionnaires :

Dans le département de l'Allier, on dénombre :

- 6 Associations Communales de Chasse Agréées : ACCA Nades, ACCA Chouvigny, ACCA de Vicq, ACCA de Begues, ACCA de Saint-Bonnet de Rochefort
- 5 autres associations ou sociétés
- 5 territoires privés

L'ensemble représente près de 7 746 ha en gestion.

Côté Puy-de-Dôme :

- 1 chasse privée (commune de Miremont)
- 1 enclos (commune de Menat)
- Forêt domaniale (location par adjudication)
- 1 Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC des Combrailles)
- 1 groupement (Val de Sioule, Saint-Gervais d'Auvergne)
- 41 sociétés de chasse

La chasse est pratiquée essentiellement pour le petit gibier, le sanglier, le chevreuil et les oiseaux migrateurs. Elle est compatible avec les enjeux de préservation du site dès lors que la réglementation actuelle est respectée.

La pêche :

La pêche est une activité très prisée dans les Gorges de la Sioule. La rivière est réputée pour la pêche à la mouche en particulier dans le secteur de Châteauneuf, très apprécié par les pêcheurs à la truite en France, elle est classée en catégorie 1 jusqu'à Jenzat. L'activité attire de nombreux visiteurs dans la région. Plus de 1200 cartes de pêche sont délivrées par la société de pêche de Gannat.

Les pêcheurs exercent leur activité au sein des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (APPMA), fédérées au niveau départemental. Le site Natura 2000 compte 6 APPMA dans le Puy-de-Dôme et 3 dans l'Allier.

Il existe trois réserves de pêche :

- au niveau du ruisseau de Mazières, à l'est de Montfermy sur 450 m
- du parement aval du barrage des Fades à la confluence avec la Viouze sur 800 m
- en aval du barrage de Queuille sur 200 m.

On dénombre 3 parcours « sans tuer » avec remise à l'eau immédiate de tous les poissons non susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques sur les communes de Montfermy, Châteauneuf-les-Bains et Blot l'Eglise.

Réserves temporaires :

- retenue des Fades-Besserve concernant la pêche aux carnassiers
- la Sioule, communes des Ancizes et Saint-Jacques d'Ambur (de la mise à l'eau du parcours Passion rive droite en aval de la confluence Sioule – Sioulet rive gauche en aval, à la limite avec la 1^{ère} catégorie en amont, soit 3800 m.
- le Sioulet, commune de Miremont et Saint-Jacques d'Ambur (du poste de secours de la plage du Pont du Bouchet rive gauche en aval de la confluence Sioule – Sioulet rive droite en aval, au pont de Miremont en amont soit 6600 m

Activités de randonnées :

La vallée de la Sioule est traversée par de nombreux itinéraires de randonnées :

- pédestres (plusieurs PR, GR : Hauts Plateaux et Monts d'Auvergne, Micro-balade « Les balades de Léa et Tino)
- équestre
- VTT
- Aménagements ponctuels

L'activité n'occasionne pas de fréquentation importante. Le site Natura 2000 est notamment traversé par un sentier de Grande Randonnée, on dénombre également de nombreux sites de Petite Randonnée et des aménagements ponctuels.

Certains parcours portent sur le thème de l'eau (sources salées, thermalisme...), d'autre sur le patrimoine lié à l'eau (moulins).

Les pratiques de sports motorisés :

Les pratiques « sauvages » constituent un danger majeur pour les espèces et leurs habitats, par dérangement, détérioration ou mortalité directe.

Activités industrielles :

Le tissu d'entreprise est assez riche et tourné autour de 5 domaines d'activités :

- l'agroalimentaire
- l'extraction de granulats
- le bois
- la sidérurgie avec l'aciérie Aubert et Duval aux Ancizes (seconde entreprise du Puy-de-Dôme, après Michelin).

Le site industriel a généré une pollution des sols.

La décharge des Ancizes-Comps :

A l'origine utilisée pour les dépôts d'ordures ménagères, la décharge de Fougères a ensuite été exploitée par l'entreprise Aubert et Duval.

Bien que située en dehors du site « Habitats », l'ancienne décharge avait un impact fort sur le territoire. En effet, en juillet 2001, des orages ont lessivés des tonnes de laitiers (déchets d'aciérie contenant de la chaux et des oxydes métalliques) dans les ruisseaux. La Viouze et la Sioule ont été touchées jusqu'au barrage de Queuille, avec pour conséquence une mortalité quasi-totale de la population piscicole par pollution physique (particules fines dans les branchies). Cinq bassins de décantation ont été installés ensuite à l'aval de la décharge.

A la suite de cette grave pollution, la préfecture a décidé de scinder le site en deux : une partie de 3.5 ha exploitée exclusivement par Aubert et Duval et une partie de 8.5 ha confiée sous la responsabilité de la commune pour être réhabilitée. Le chantier a démarré en juillet 2011. L'objectif était de sécuriser le site et de protéger l'environnement. Les pentes ont été reprofilées, un réseau de 9 km de fossés et de tranchées a été effectué autour des talus pour faciliter l'écoulement des eaux de pluies. Une campagne de sondage par carottage a été réalisée et n'a pas révélé la présence éventuelle de produits dangereux ou non-autorisés. Toutefois, une phase de revégétalisation a été nécessaire pour fixer la couverture et accompagner la recolonisation

naturelle. Une surveillance des indicateurs de réhabilitation (stabilité des talus, colonisation de la végétation, qualité des eaux de ruissellement...) sera menée pendant 30 ans.

Gestion du réseau d'électricité :

RTE est gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité pour les lignes de 63 000 à 400 000 volts.

Seul des travaux de maintenance légère ou d'entretien de la végétation ont vocation à être réalisés dans la ZPS.

RTE sous-traite l'entretien des emprises de lignes. Un effort doit être réalisé pour fournir les dates et les secteurs d'intervention à l'animateur du site.

Afin de limiter les risques de mortalités, des études ont été réalisées par la LPO afin de cartographier les zones sensibles pour l'avifaune. Elles ont été suivies par la pose de balises sur la ligne 63 kV Ancizes-Pont de Menat entre les supports 76 et 83. La cartographie des zones sensibles serait à actualiser.

Aucun projet de nouvelle ligne n'ai prévu dans la zone.

Concernant les lignes électriques et les risques d'électrocution, il faudra également relancer EDF pour traiter les tronçons dangereux.

1- DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

a) DONNEES ABIOTIQUES GENERAL

Tableau 7 - Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Terrain cristallin primaire Terrain volcanique Bassin oligocène	La géologie du site est assez hétérogène, elle est essentiellement constituée de roches métamorphiques et granitiques. On observe également une petite zone alluvionnaire au niveau du bassin d'Ebreuil.	

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Hydrographie et Hydrologie	<p>Emprise global du Bassin versant de la Sioule : 2559 km²</p> <p>Débit moyen annuel (observé au niveau de la station hydrométrique de Saint-Pourçain-sur-Sioule de 1967 à 2008) : 25,6 m3/s</p> <p>Plan d'eau de 70 millions de m³ (barrage de Fades-Besserve et Queuille)</p> <p>41 ouvrages sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau.</p>	<p>La Sioule prend sa source au pied des monts du Sancy, près du lac Servières (63), à 1140 m d'altitude et se jette dans la rivière Allier (03), au bout de 165 km.</p> <p>La Sioule constitue l'épine dorsale du site Natura 2000.</p> <p>Le régime pluviométrique est lié à la situation du bassin versant qui est situé dans une zone de transition entre les climats océanique et continental, avec de hautes eaux hivernales (de décembre à février) et des étiages marqués en été (de juillet à septembre). Les crues sont importantes de novembre à mai. Les basses eaux sont présentes de juin à octobre.</p> <p>Le bassin versant de la Sioule n'est pas très grand (2559 km²) et de forme oblongue, il reçoit plus d'affluents en rive gauche qu'en rive droite. il compte 37 cours d'eau élémentaires (Bd Carthage) pour un linéaire total de 2052,4 km.</p> <p>Elle traverse le territoire du Sud-Ouest au Nord-Est.</p> <p>Son bassin versant est alimenté par de nombreux cours d'eau.</p> <p>Ces principaux affluents sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en rive gauche, la Miouze, le Sioulet qui alimente le plan d'eau de Fades-Besserve - en rive droite : La Viouze 	SAGE Sioule

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	Précipitations annuelles : 800 à 1000 mm par an (857 mm à Saint Gervais d'Auvergne). En moyenne).	<p>L'influence climatique dominante est sub-atlantique dans la partie amont avec des caractères de plus en plus continentaux en aval.</p> <p>On observe donc une diminution de la lame d'eau annuelle de l'amont à l'aval mais aussi une répartition annuelle satisfaisante.</p> <p>Précipitations annuelles : 800 à 1000 mm par an (857 mm à Saint Gervais d'Auvergne) en moyenne).</p> <p>Les précipitations sont faibles en été et importante en hiver. Les vents dominants sont les vents de secteurs Sud à Sud-Ouest (la traverse)</p> <p>Le relief marqué induit aussi des microclimats contrastés avec des versants sud chauds et des versants nord frais où le confinement peut entraîner des « inversions d'étages » de végétation.</p>	
Pédologie		Sol d'origine granitique	
Topographie	Altitude : Min : 320 m Max : 801 m Moyenne : 550 m	<p>Le site Natura 2000 est situé à l'étage collinéen en aval et à la base de l'étage montagnard en amont.</p> <p>La rivière Sioule a plus ou moins creusé le paysage induisant de forts contrastes topographiques avec une entaille profonde au niveau du plateau des Combrailles constitué de nombreux affleurements rocheux et une plaine alluviale au niveau du bassin d'Ebreuil.</p>	

SYNTHESE DES DONNEES ABIOTIQUES

Qualité des eaux de surface d'après le SAGE

La qualité biologique du milieu est bonne à très bonne sur l'ensemble du réseau hydrographique. Le bassin versant de la Sioule est suivi par 9 stations de suivi hydrométrique. Le suivi des stations dévoile que les étiages sont sévères sur la Bouble lié à la présence du socle granitique qui constitue la totalité du bassin versant et ne permet pas un stockage important de l'eau. Ces étiages peuvent engendrer des pollutions plus sévères par un effet de dilution très faible dans la Bouble.

Depuis sa source où la Sioule traverse les terrains volcaniques du Sancy et de la Chaîne des Puys, l'essentiel de son parcours dans le site Natura 2000 s'effectue au sein du socle cristallophyllien (granites et roches métamorphiques).

D'une manière générale, la partie amont apparaît plutôt granitique (granite et migmatite), alors qu'à l'aval, les gneiss et micaschistes dominant.

b) **LES GRANDS MILIEUX**

Tableau 8 - Grands milieux

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Forêts	13 789, 7 ha (46 % du site)			<p>Aigle botté Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc Faucon pèlerin Grand Duc d'Europe Milan royal Milan noir Pic cendré Pic mar Pic noir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les travaux forestiers entre mars et août : risque de dérangement, abandon des nids, destruction des pontes (rapaces, pic et engoulevant) - création de desserte (accès à des zones de tranquillité pour les rapaces) - enrésinement : homogénéisation types de peuplements, des strates et des âges des boisements <p style="text-align: center;"><u>Pratiques favorables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion forestière propice à la diversification des essences et à l'irrégularisation des peuplements - ouverture ou la création de clairières et de lisières étagées et diversifiées - le maintien d'arbres surannés ou morts - le respect de la période de tranquillité - l'entretien mécanique tardif des voiries et layons - la non utilisation de produits phytosanitaires 	SIG (Données Corine Land Cover)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Milieux rupestres	Données non disponibles	Bon état de conservation en général.			Aménagement de nouveaux sites d'escalade <u>Pratiques favorables</u> : adaptation de l'activité en fonction de la présence d'espèces sensibles et de la période Création de nouvelle carrière.	/
Grottes et cavités	Données non disponibles				- aménagements (mise en sécurité)	/
Prairies de fauche et pâturages	10 552,8 ha (36% du site)				<ul style="list-style-type: none"> - Risque de déprise agricole avec abandon des pâtures peu accessibles et de landes anciennement parcourues. - Fauche précoce : elle peut provoquer la destruction des nids présents sur le sol - Les traitements vermifuges de la famille des helminthocides (Ivermectine en particulier). - Campagne d'empoisonnement du campagnol terrestre (rat taupier) à base de bromadiolone <p style="text-align: center;"><u>Les pratiques favorables</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion extensive des prairies - la fauche tardive et la pratique de la fauche centrifuge - l'absence de traitement phytosanitaire 	SIG (Données Corine Land Cover)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Haies	Données non disponibles				Pratiques favorables : - l'entretien ou la plantation de haies	/
Landes	1 %				- fermeture du milieu (disparition de l'habitat)	
Rivières	273.6 km				Pollution Enrochement Perturbation de la dynamique du cours d'eau	SIG (BD TOPO)
Zones humides	Données non disponibles	Le bassin hydrominéral de Châteauneuf-les-Bains compte 22 sources distinctes qui sont captées et autorisées.			Drainage, recalibrage, piétinement	/
Plans d'eau	438.4 ha (2 % du site)					SIG (Données Corine Land)
Cultures	103.4 ha (0.3 %)				- destruction de nids au sol - utilisation de pesticides et de phytosanitaires (diminution des ressources alimentaire)	SIG (Données Corine Land Cover)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu (3)	Principaux habitats d'intérêt communau taire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Bocage	3921.63 (13 %)				<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement foncier : destruction des éléments structurants du paysage suite au remembrement (diminution des sites de nidification et de déplacements, réduction des ressources alimentaires). - Diminution de l'élevage (diminution des milieux ouverts et des ressources alimentaires) 	SIG (Données Corine Land Cover)
Zones urbanisées	287.5 ha (1% du site)					SIG (Données Corine Land

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Infrastructures	<p><u>Transport d'énergies</u> :</p> <p>104 pylones 34.6 km de lignes électriques 63 kV</p> <p><u>Voie ferrée</u> : 13 km</p> <p><u>Réseau routier</u> :</p> <p>79 km de sentiers 214.7 km de route empierrées 476 km de route 425 km de chemins</p> <p><u>Retenue des Fades et de Queuille</u> : infrastructures de loisirs nautiques</p>	<p>Lignes électriques présentent dans la ZPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LIAISON 63 000 volts ANCIZES (LES)-FADES (LES) : support n° 15 à 31 - LIAISON 63 000 volts N0 1 BOUBLE (LA)-PONT-DE-MENAT : support n° 2 à 6 - LIAISON 63 000 volts N0 1 ANCIZES (LES)-MONTFERMYQUEUILLE : support n° 2 à 24 - LIAISON 63k000 volts N0 1 ANCIZES (LES)-PONT-DE-MENAT : support n° 65 à 129 - LIAISON 63 000 volts N0 1 ANCIZES (LES)-ENVAL : support n° 54 à 59 - Poste(s) MONTFERMY; QUEUILLE; PONT-DE-MENAT; FADES (LES) 			<p>La présence des barrages engendre la présence de lignes hautes tensions dont une en particulier traverse le site du sud au nord de Sauret-Besserve à Menat. Les lignes portent du courant de 63 000 à 400 000 volts. Risque d'électrocution</p> <p>Risque de collision (routes)</p>	SIG (BD TOPO)
Autres informations						

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

(2) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet »

(3) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet »

(4) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

SYNTHESE DES GRANDS MILIEUX

Le territoire est marqué par **trois structures paysagères majeures** :

- **le plateau bocager**
- **les massifs forestiers**
- **les vallées et les gorges**

La ZPS offre une grande richesse en habitats diversifiés, en mosaïque bien équilibrée de milieux ouverts, forestiers, rupestres et aquatiques qu'il convient de maintenir. Les versants de la vallée de la Sioule sont essentiellement forestiers et les plateaux sont essentiellement constitués d'habitats ouverts agricoles.

c) HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

Tableau 9 - Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43 s'il s'agit d'une ZPS		Saumon atlantique (1106), Chabot (1163), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Lamproie de Planer (1096), Lamproie marine (1095), Loutre d'Europe (1355), Castor d'Europe (1337), Grand rhinolophe (1304), Petit rhinolophe (1303), Grand murin (1324), Petit murin (1307), Barbastelle d'Europe (1308), Vespertilion de Bechstein(1323), Sonneur à ventre jaune (1193), Triton crêté (1166), Cordulie à corps fin (1041), Lucane cerf-volant (1083), Pique-prune (1084*), Damier de la Succise (1065), Cuivré des marais (1060).	ONF

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43		<p style="text-align: center;"><u>Lépidoptères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cuivré des marais (An II et IV) (<i>Lycaena dispar</i>), - Cuivré de la Bistorte (<i>Lycaena helle</i>) <p style="text-align: center;"><u>Odonates :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), - Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>), <p style="text-align: center;"><u>Reptiles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleuvre d'Esculape (<i>Elaphe longissima</i>) <p style="text-align: center;"><u>Amphibiens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) (An. II et IV), Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>), (An. II et IV) <p style="text-align: center;"><u>Mammifères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>) (An. II et IV) - Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) (An. II et IV) - Chat forestier (<i>Felis silvestris silvestris</i>) <p style="text-align: center;"><u>Chiroptères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>) (An II et IV) - Vespère de Savi (An IV) (<i>Hypsugo savii</i>) - Vespertillon de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) (An II et IV) - Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) (An II et IV) - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferruquinum</i>) (An II et IV) - Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>) - Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) (An II et IV) - Vespertillon de Natterer (<i>Myotis nettereri</i>) - Oreillard septentrional (<i>Plecotus auritus</i>) - Sérotine bicolore (<i>Vespertilio murinus</i>) - Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) 	ONF

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Les autres habitats naturels		<ul style="list-style-type: none"> - 22.1 – Eaux douces - 23.1- Eaux salées sans végétations - 24 – Eaux courantes - 24.1- Lit des rivières - 24.51 – Dépôts nus d'alluvions fluviales limoneuses - 24.52 – Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviales - 31.238 – Landes anglo-normandes à Ajoncs nains - 31.8 – Fourrés - 31.82 – Fruticées à Buis - 31.831 – Ronciers - 31.841 – Landes médio-européennes à Cytisus scoparius - 31.85 – Landes à Ajoncs - 31.86 – Landes à fougères - 31.87- Clairières forestières - 31.872 – Clairières à couvert arbustif - 31.88 – Fruticées à Genévriers communs - 31.8D – Broussailles forestières décidues - 31.11 – Pelouses médio-européennes sur débris rocheux - 34.3 – Prairies perennes denses et steppes médio-européennes - 37 – Prairies humides et mégaphorbaies - 37.1 – Communautés à Reine des prés et communautés associées - 37.2 – Prairies humides eutrophes - 37.21 – Prairies humides atlantiques et subatlantiques - 37.7 – Lisières humides à grandes herbes - 37.71 – Ourlets des cours d'eau - 37.72 – Franges des bords boisés ombragés - 38 – Prairies mésophiles - 38.1 – Pâtures mésophiles - 38.22 – Prairies des plaines médio-européennes à fourrage - 41.1 – Hêtraie - 41.12 – Hêtraies atlantiques acidiphiles - 41.13 – Hêtraies neutrophiles - 41.144 – Hêtraies-sapinières humides du Massif Central - 41.2 – Chênaies-charmaies - 41.23 – Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère - 41.5 – Chênaies acidiphiles - 41.71 – Chênaie blanches occidentales et communautés apparentées - 41.H – Autres bois caducifoliés - 42.1 – Sapinières 	41

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Les autres espèces			
Les autres espèces animales		<i>Labbe parasite, Chouette effraie, Chouette chevêche, Huppe fasciée, Alouette des champs, Hirondelle de rochers, Hirondelle de fenêtre, Pie grièche grise, Rougequeue à front blanc, Tarier des prés, Tarier pâtre, Traquet motteux, Pouillot fitis, Mésange boréale, Grand corbeau, Moineau friquet.</i>	ONF
Les autres espèces animales chassées		petit gibier, sanglier, chevreuil, renard roux, faisan de colchide et certaines espèces migratrices (grives...)	
Les autres espèces animales pêchées		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rivières : Truite fario, ombre commun... ▪ Plans d'eau : Brochet, sandre, perche, carpe, ablette, gardon, brème, tanche... 	

Tableau 10 - Liste des espèces patrimoniales et/ou indicatrices (étude LPO, 2012)

Code	ESPECES		Statut phénotologique	Dir. CEE 79/409	Statut juridique en France	Liste rouge monde IUCN 2008	Liste rouge Europe nicheurs BirdLife	Liste rouge nicheurs France (MNHN 2008)	Espèces déterminantes migration Auvergne 2008	Espèces déterminantes hivernage Auvergne 2008
A247	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	N,M,H	annexe 2	C	LC	(DP)		DD	X
-	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	N,M,H		P	LC		VU	DD	
-	Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	N,M,H		P	LC	3		DD	
-	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	N,M,H		P	LC	4	NT	DD	
A218	Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	NS		P	LC	(D)		VU	
	Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	N S		P	LC	S			
A213	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	NS		P	LC	(D)		NT	
A350	Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	NS bon état de conservation		P	LC	S			
A250	Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	N,M		P	LC	S		DD	
A232	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	N,M		P	LC	(D)		VU	
-	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	N,M		P	LC	2	VU	DD	
A356	Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	NS		P	LC			DD	
A340	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	N,M,H		P	LC	(DP)	EN	EN	
-	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	N,M,H	annexe 2	C	LC	S		NT	
A316	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	N,M		P	LC	S	NT	NT	
-	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	N,M		P	LC	(D)	VU		
A274	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	N,M		P	LC	(DP)		DD	
A276	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	N,M		P	LC	(S)		DD	
-	Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	M,H		P	LC	(S)		NA	
-	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	N,M	annexe 2	C	LC	D		NT	
A277	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	M		P	LC	(D)	NT	NT	

NB : le Grand Corbeau a été gardé comme espèce indicatrice, notamment en raison de l'habitat fréquenté (milieu rupestre) et son extension récente comme nicheur dans le nord du Puy-de-Dôme.

Tableau 11 - Espèce nicheuses de l'annexe I de la Directive Oiseaux (étude LPO, 2012)

CODE Natura 2000	ESPECES		Statut	Dir. CEE 79/409	Statut juridique en France	Liste rouge monde IUCN 2008	Liste rouge Europe nicheurs BirdLife (2004)	Liste rouge nicheurs France (MNHN 2008)	Liste rouge nicheurs Auvergne LPO 2008	Espèces déterminantes migration Auvergne 2008	Espèces déterminantes hivernage Auvergne 2008
A092	Aigle botté	<i>Aquila pennat</i>	N,M	annexe 1	P	LC	(R)	VU	VU		
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	N,M,H	annexe 1	P	LC	DP		DD		X
A072	Bondrée apivore	<i>Fernis apivorus</i>	N,M	annexe 1	P	LC	(S)		DD		
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	N,M,H	annexe 1	P	LC	DP		VU		X
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	N,M	annexe 1	P	LC	(R)		VU		
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	N,M	annexe 1	P	LC	(DP)		NT		
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	N,M,H	annexe 1	P	LC	S		VU		X
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	NS	annexe 1	P	LC	(DP)		VU		
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	NS	annexe 1	P	LC	DP		NT		
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	N,M	annexe 1	P	LC	(VU)		NT	X	
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	N,M,H	annexe 1	P	NT	D	VU	VU		X
A234	Pic cendré	<i>Picus canus</i>	NS	annexe 1	P	LC	DP	VU	VU		
A238	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	NS	annexe 1	P	LC	S	LC	NT		
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	NS	annexe 1	P	LC	S		DD		
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	N,M	annexe 1	P	LC	(DP)		DD		

Tableau 12 - Espèces uniquement migratrices de l'annexe I de la Directive Oiseaux (étude LPO, 2012)

CODE	ESPECES		M migrateur, P passage E erratique	Dir. CEE 79/409	Statut juridique en France	Liste rouge monde IUCN 2008	Liste rouge Europe nicheurs BirdLife (2004) SPEC catégorie	Liste rouge nicheurs France (MNHN 2008)	Liste rouge nicheurs Auvergne LPO 2008	Espèces déterminantes migration Auvergne 2008	Espèces déterminantes hivernage Auvergne 2008
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	M	annexe 1	P	LC	R	VU			
A023	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	M	annexe 1	P	LC	DP		VU		
A379	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	M	annexe 1	P	LC	(DP)	VU	VU	X	
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	M	annexe 1	P	LC	S	VU	VU		
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	M	annexe 1	P	LC	S	VU	NA	X	
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	M	annexe 1	P	LC	DP		VU	X	
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	M	annexe 1	P	LC	R	EN	VU	X	
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	M	annexe 1	P	LC	(S)				X
A097	Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	M	annexe 1	P	NT	(VU)	NA		X	
A027	Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	M	annexe 1	P	LC	S	NT		X	X
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	M	annexe 1	P	LC	(DP)	CR		X	X
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	M	annexe 1	P	LC	(DP)	VU	NA	X	X
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	M	annexe 1	P	LC	(D)		EN	X	
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	M	annexe 1+2	C	LC	(S)			X	X
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	M	annexe 1	P	LC	S		VU		
A078	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	E	annexe 1	P	LC	S				
A079	Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	E	Annexe 1	P	NT	R	VU			

SYNTHESE DES ESPECES DE L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE OISEAUX

La ZPS est riche de **15 espèces nicheuses** et **17 espèces migratrices** en **annexe I de la directive Oiseaux**.

Tableau 13- Bilan de l'évaluation des populations d'espèces nicheuses de l'annexe I de la Directive Oiseaux d'après l'étude de la LPO (2012)

Espèce	ZICO AE03 1990	ZICO AE03 1998	ZICO AE03 2001	ZPS 2004	Evaluation des effectifs en 2012	Dynamique des populations
Aigle botté	2	5-10	6-9	6-10	5-9	Stable, mal connu
Alouette lulu			NE	>100	500-900	Population peut-être surestimée
Bondrée apivore	2	2		20 à 50	20-50	Stabilité, population très mal connue
Busard Saint-Martin	8-10	8-10		10-15	5- ?	Population très mal connue (mettre en place des inventaires)
Circaète Jean-le-Blanc	2	5-10	9-11	9-12	2-5	Mal connu
Engoulevent d'Europe				>50	10-50 ?	Population très mal connue (mettre en place des inventaires)
Faucon pèlerin	1	3	4	5	6-11	Augmentation. Fragilité de la réussite de reproduction
Grand-Duc d'Europe	6	12-18	17-25	22-27	12-23	Stabilité des populations
Martin pêcheur d'Europe				10	10 ?	Mal connu
Milan noir	P	P		30-60	30-40	Mal connue
Milan royal	2	2		20-30	5-15	Forte baisse
Pic cendré				8-10	4- ?	Mal connu
Pic mar				>5	3- ?	Mal connu
Pic noir				25-50	20-30	Stabilité. Mal connu.
Pie-grièche écorcheur				>500	1200 – 1600	Population peut-être surestimée

Tableau 14 - Estimation des populations d'espèces migratrices de l'annexe I de la DO (Etude LPO, 2012)

Estimation des populations d'espèces migratrices de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux

ESPECES	Dir. CEE 79/409	Statut juridique en France	Liste rouge				Espèces déterminantes Auvergne		Statut sur la ZPS Gorges de la Sioule	Estimations de passage faible (à l'unité), moyen (10 -100), fort (100-1000), très fort (+ de 1000)	
			monde (IUCN 2008)	Europe nicheurs (BirdLife 2004)	nicheurs en France (MNHN 2008)	nicheurs en Auvergne (LPO Auv 2008)	migration (LPO Auv 2008)	hivernage (LPO Auv 2008)			
Aigle botté	<i>Aquila pemata</i>	annexe 1	P	LC	(R)	VU	VU			N M	faible
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	annexe 1	P	LC	DP		DD		X	N M	Fort
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	annexe 1	P	LC	R	VU				M	moyen
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	annexe 1	P	LC	DP		VU			M	moyen
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	annexe 1	P	LC	(S)		DD			N M	Très fort
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	annexe 1	P	LC	(DP)	VU	VU	X		M	faible
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	annexe 1	P	LC	S	VU	VU			M	moyen
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	annexe 1	P	LC	S	VU	NA	X		M	moyen
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	annexe 1	P	LC	DP		VU		X	N M H	moyen
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	annexe 1	P	LC	DP		VU	X		M	moyen
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	annexe 1	P	LC	R	EN	VU	X		M	moyen
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	annexe 1	P	LC	(R)		VU			N M	moyen
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	annexe 1	P	LC	(DP)		NT			N M	moyen
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	annexe 1	P	LC	(S)				X	M	faible
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	annexe 1	P	NT	(VU)	NA		X		M	faible
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	annexe 1	P	LC	S		VU		X	NS M	faible
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	annexe 1	P	LC	S	NT		X	X	M H	faible
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	annexe 1	P	LC	(DP)	CR		X	X	M	fort
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	annexe 1	P	LC	(DP)	VU	NA	X	X	M	faible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	annexe 1	P	LC	(VU)		NT	X		N M	très fort
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	annexe 1	P	NT	D	VU	VU		X	N M H	très fort
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	annexe 1	P	LC	(DP)		DD			N M	fort
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	annexe 1	P	LC	(D)		EN	X		M	faible
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	annexe 1	P	LC	S					E	faible -moyen
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	Annexe 1	P	NT	R	VU				E	faible

Tableau 15 - Espèces migratrices, non inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (étude LPO, 2012)

CODE	ESPECES		Dir. CEE 79/409	Statut juridique en France	Liste rouge mondiale IUCN 2008	Liste rouge Europe niches BirdLife	Liste rouge niches France (MNHN 2008)	Especies déterminantes migration Auvergne 2008	Especies déterminantes hivernage Auvergne 2008
A085	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>		p2	LC	S			
A155	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	annexe 2	C	LC	(D)			X
A153	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	annexe 2	C	LC	(D)	EN	X	X
A087	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		P	LC	S			
A113	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	annexe 2	C	LC	(DP)			
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	annexe 2	C	LC	(S)			X
A165	Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>		P	LC	S			
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	annexe 2	C	LC	D			
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		P	LC	(D)			
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	annexe 2	C	NT	D	VU		X
A086	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		p2	LC	S			
A096	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		P	LC	D			
A099	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		P	LC	(S)			
A123	Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	annexe 2	C	LC	S			
A183	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>		P	LC	S			
A182	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>		P	LC	(DP)	VU		
A459	Goéland leucophée	<i>Larus cachimans</i>		p1	LC	S			
A391	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		p1	LC	S			
A004	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		P	LC	S		X	X
A284	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	annexe 2	C	LC	(S)		X	X
A230	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>		P	LC	(DP)			
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		P	LC	S			
A249	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>		P	LC	(DP)		X	
A228	Martinets à ventre blanc	<i>Apus melba</i>		P	LC	S	VU		
A228	Martinets noir	<i>Apus apus</i>		P	LC	(S)			
A282	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>		P	LC	S		X	
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>		p1	LC	(S)			
A043	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	annexe 2	C	LC	S	VU		
A136	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>		P	LC	(S)			
A214	Petit-duc scops	<i>Onus scops</i>		P	LC	(DP)			
A341	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>		P	LC	(D)	NT		
A118	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	annexe 2	C	LC	(S)	DD	X	X
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	annexe 2	C	LC	(S)	VU		X
A233	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>		P	LC	(D)	NT		
A142	Vanneau huppé	<i>Vanelhus vanellus</i>	annexe 2	C	LC	VU		X	X

Tableau 16 - Importance de la ZPS pour les espèces nicheuses de l'annexe I de la D.O. (étude LPO, 2012)

Espèce		Répartition abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Importance de la ZPS pour l'espèce	Degré de vulnérabilité dans la ZPS	Enjeu de conservation sur le site	Etat de conservation sur le site
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	5-9	Forte	MN	Moyenne	Moyenne	prioritaire	moyen
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	500-900	Faible	MN	Faible	Faible	Moyen	Bon
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	20-50	Moyenne	MN	Moyenne	Faible	Moyen	Bon
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	5- ?	Forte	R	Moyen	Fort	Fort	Faible
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	2-5	Forte	MN	Moyenne	Fort	Fort	Moyen
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	10-50 ?	Moyenne	MN	Moyenne	Moyen	Fort	Moyen
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	6-11	Forte	R	Moyenne	Fort	Fort	Bon
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	12-23	Moyenne	R	Forte	Fort	Fort	Bon
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	10 ?	Moyenne	R	Faible	Faible	Faible	Moyen
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	30-40	Moyenne	MN	Moyen	Moyen	Moyen	Bon
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	5-15	Moyenne	R	Moyenne	Fort	Prioritaire	Faible
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	4- ?	Forte	R	Faible	Fort	Fort	Faible
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	3- ?	Forte	R	Faible	fort	Fort	Faible
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	20-30	Faible	R	Moyenne	Faible	Moyen	Bon
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	1200 – 1600	Faible	MN	Faible	Faible	Moyen	Bon

La ZPS a une **importance forte** pour la **conservation des rapaces** tel que le **Circaète Jean-le-Blanc**, le **Busard Saint-Martin**, le **Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe** mais aussi pour le **Pic cendré** et le **Pic mar** ainsi que pour l'Engoulevent d'Europe. La conservation des populations d'**Aigle botté** et de **Milan royal** sont **prioritaires dans la ZPS**. Les efforts de conservation et de protection concerneront en priorité ces espèces. La plupart de ces espèces sont dépendantes du bon état de conservation des **forêts** et des **milieux ouverts**.

Tableau 17 - Importance de la ZPS pour les espèces migratrices

Espèce		Répartition abondance	Vulnérabilité biologique intrinsèque	Statut biologique	Importance de la ZPS pour l'espèce	Degré de vulnérabilité dans la ZPS	Enjeu de conservation sur le site	Etat de conservation sur le site Commentaires
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Faible	Faible à moyenne	M	faible	moyenne	moyenne	
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Faible	Moyenne	M	Faible	Faible	faible	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Moyenne	Faible	M	Faible	faible	Faible	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Faible	Faible à moyenne	M	Faible	faible	Faible	
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Faible	Faible à moyenne	M	Faible	faible	Faible	
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Très faible	faible	M	Faible	faible	Faible	
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Très faible	Faible	M	Faible	faible	Faible	
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	Très faible	Faible	M	Faible	faible	Faible	
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Moyen	Faible à moyenne	M	Faible	faible	Faible	
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Très faible	Faible	M	Faible	faible	faible	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Très faible	Faible	M	Faible	faible	faible	
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	faible – moyen	Faible à moyenne	Erratique	Faible	faible	faible	En augmentation depuis 10 ans
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	Faible	Moyenne	Erratique	Faible	faible	faible	

Statut biologique (FSD) : R : résidentes, M E : Migrateurs en étape migratoire, MN : Migrateurs nicheurs et MH : Migrateurs hivernants

Etat de conservation sur le site : Très bon, Bon, moyen, mauvais, très mauvais, non évaluable

Degrés de vulnérabilité sur la ZPS : Très forte, forte, Moyenne, faible, très faible

Enjeux de conservation sur le site : Prioritaire, Fort, Moyen, Faible

Importance de la ZPS pour l'espèce : Très forte, Forte, Moyenne, Faible, Très faible

SYNTHESE DES ESPECES PRESENTES

La diversité des espèces présentes résulte de la diversité des milieux et de leur qualité et répartition dans l'espace. Cette mosaïque offre à chaque espèce des sites de nidification et des zones d'alimentation.

B. ENJEUX ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Photo 2 - Aigle botté (LPO)



Photo 3 - Circaète Jean-le-Blanc (LPO)

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

f) ENJEUX/ OBJECTIFS LIES AUX HABITATS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Tableau 18 - Enjeux / objectifs liés aux habitats, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Conserver des milieux ouverts avec des éléments paysagers structurants	1-Entretien le bocage en faveur de l'avifaune	MAEC	<u>Espèces nicheuses</u> : Alouette lulu Pie grièche écorcheur <u>Espèces en chasse</u> : Milans Busards Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc Aigle botté Engoulevent d'Europe Faucon pèlerin Grand-duc d'Europe	Agriculture	PAC PAEC
	2.- Conserver et restaurer les ripisylves				
	3- Favoriser le maintien des prairies permanentes				
	4- Maintenir les landes ouvertes				
B. Maintenir des milieux forestiers favorables à l'avifaune	5- Favoriser les pratiques forestières respectueuses	Contrats Natura 2000 forestiers	Aigle botté Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc Milan noir Milan royal Pic cendré Pic mar Pic noir	Sylviculture	Charte forestière Aménagements forestiers Plan simple de gestion RBI
	6 – Encourager la mise en place d'une sylviculture favorable à l'avifaune				
	7- Favoriser la mise en place d'un réseau de vieux bois				

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
	8 – Limiter l'impact des loisirs de pleine nature	Communication réglementaire		Loisirs nature Tourisme	
C. Assurer la compatibilité entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel	9- Soutenir les actions du Contrat territorial de la Sioule	Contrats Communication Sensibilisation	Martin pêcheur Milan noir	Agriculture Industries Urbanisation	Lutte contre le campagnol terrestre FREDON Contrat territorial de la Sioule
	10- Limiter les risques d'empoisonnement par l'usage de produits dangereux			Transport d'électricité	
	11 – Limiter les risques d'électrocution et de collision			Réseau routier	
	12 – Conserver la tranquillité des zones rupestres			Escalade	
D. Favoriser l'accès à la ressource alimentaire	13 – Favoriser les espèces proies du Milan royal (lapin, petit gibier...)	Etude	Milan royal	Agriculture	Plan national d'action sur le Milan Site Natura 2000 du département de l'Allier

SYNTHESE DES OBJECTIFS LIES AUX HABITATS ET AUX ESPECES

A. Conserver des milieux ouverts avec des éléments paysagers structurants

L'objectif est de favoriser et accompagner les pratiques agricoles respectueuses des milieux nécessaires à la reproduction, à la nidification et à l'alimentation de l'avifaune : le bocage, les prairies permanentes, les landes, les zones humides. Il s'agit de maintenir la mosaïque de milieux qui fait la richesse et l'intérêt de la ZPS.

B. Maintenir les milieux forestiers favorables à l'avifaune

Il s'agit d'accompagner et de favoriser les pratiques sylvicoles favorables à l'avifaune. La forêt constitue un élément essentiel à la conservation d'espèce particulièrement menacée et pour lesquelles la ZPS a une grande responsabilité en particulier les rapaces forestiers (Circaète, Aigle botté...).

C. Assurer la compatibilité entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel

Cet objectif cible les activités liées à la gestion hydraulique de la Sioule, certaines pratiques agricoles telle que la lutte contre le campagnol terrestre, les activités de loisirs (sports motorisés, escalade...) et les infrastructures (Lignes électriques). Un grand effort de concertation et de sensibilisation sera mené auprès des acteurs concernés pour concilier les activités à risques et la conservation de l'avifaune. Une réflexion conjointe sera conduite pour trouver des solutions alternatives ou une adaptation à la réalisation de ces pratiques.

D. Favoriser les espèces proies du Milan royal

Avec l'intensification des pratiques agricoles, l'urbanisation et la fermeture des décharges, la ressource alimentaire a fortement diminué pour les rapaces. L'objectif est de favoriser le retour des espèces proies du milan et plus particulièrement lapin de garenne qui est une espèce en danger.

g) ENJEUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Tableau 19 - Enjeux et Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
E. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	14. Organisation de réunions	Toutes	Toutes	Animation
	15. Assurer la veille écologique et l'assistance aux évaluations d'incidences			
	16. Gestion administrative et financière			
	17. Actualiser le DOCOB et suivre les mesures de gestion			
F. Communiquer et promouvoir les actions du DOCOB	18. Communiquer, sensibiliser et informer			
G. Suivre l'évolution du patrimoine naturel du site et améliorer les connaissances du site	19- Evaluer et suivre les mesures de gestion			
	20 – Améliorer et compléter les connaissances sur le site			

SYNTHESE DES OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Les objectifs transversaux concernent la mise en œuvre de l'animation du site.

E. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB

Cet objectif consiste à réaliser le suivi technique et financier dans le cadre de l'animation du DOCOB, d'assurer la veille sur les projets, actualiser les données du DOCOB, rechercher des partenaires financiers....

F. Communiquer et promouvoir les actions du DOCOB

Les actions de communications sont fondamentales pour obtenir l'adhésion au projet des acteurs locaux et une appropriation de la démarche Natura 2000 par les élus, les acteurs du territoire et la population concernée. Ces actions sont communes à celles menées dans le site de la ZSC des « Gorges de la Sioule ».

G. Suivre l'évolution du patrimoine naturel du site et améliorer les connaissances du site

Ce volet est essentiel, il permettra de combler le manque de données pour de nombreuses espèces afin de mettre en place une gestion adaptée en faveur de l'avifaune, pour mieux la protéger et assurer une protection efficace et ciblée.

1- RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Tableau 20 - Récapitulatif des objectifs de développement durable

Type d'objectifs	Objectifs de développement durable		Type d'objectifs				
			Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer	Evaluer
Objectifs liés à l'avifaune	A	Conserver des milieux ouverts avec des éléments paysagers structurants	x	x	x		
	B	Maintenir les milieux forestiers favorables à l'avifaune	x	x	x		
	C	Assurer la compatibilité entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel	x				
	D	Favoriser l'accès à la ressource alimentaire			x		
Objectifs transversaux	E	Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB				x	x
	F	Communiquer, sensibiliser, informer				x	

2- PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Les mesures proposées sont codifiées de la manière suivante :

- Mesures de gestion : G
- Mesures d'animation: A
- Mesures de communication : C
- Mesures de suivi / amélioration des connaissances : S

Les actions sont déclinées selon trois niveaux de priorité :

*** : Action prioritaire, mise en œuvre à court terme

** : action moins urgente mais indispensable

* : action utile mais non prioritaire, mise en œuvre en fonction des opportunités

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité de la mesure	Échéancier (2)					Surface concernée	Coût prévisionnel de la mesure sur 5 ans (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
G1 – Maintenir les haies, les arbres isolés ; les alignements d'arbres et de bosquets	A. Conserver des milieux ouverts avec des éléments paysagers structurants	A1 – Entretien le bocage en faveur de l'avifaune	MAEC Contrats N2000 Animation	***	mise en œuvre des MAEC		Suivi des MAEC			3921,63 ha	MAEC : 199 980 Animation : 9000	Animation PAEC « Sioule, Gorges et Combrailles »
G2 – Entretien et maintien des boisements rivulaires (ripisylves) dans un bon état de conservation		A2 – Conserver et restaurer les ripisylves	MAEC	**	2016 /2017 : mise en œuvre des MAEC		Suivi des MAEC			273,6 km	MAEC : 101 000	Animation PAEC « Sioule, Gorges et Combrailles » Agence de l'Eau Loire Bretagne
G3 – Maintenir les prairies naturelles favorables à l'avifaune		A3 – Favoriser le maintien des prairies permanentes	MAEC	***	mise en œuvre des MAEC	mise en œuvre des MAEC				10 552,8 ha	MAEC : 58 784 Animation : 1000	Animation PAEC « Sioule, Gorges et Combrailles »

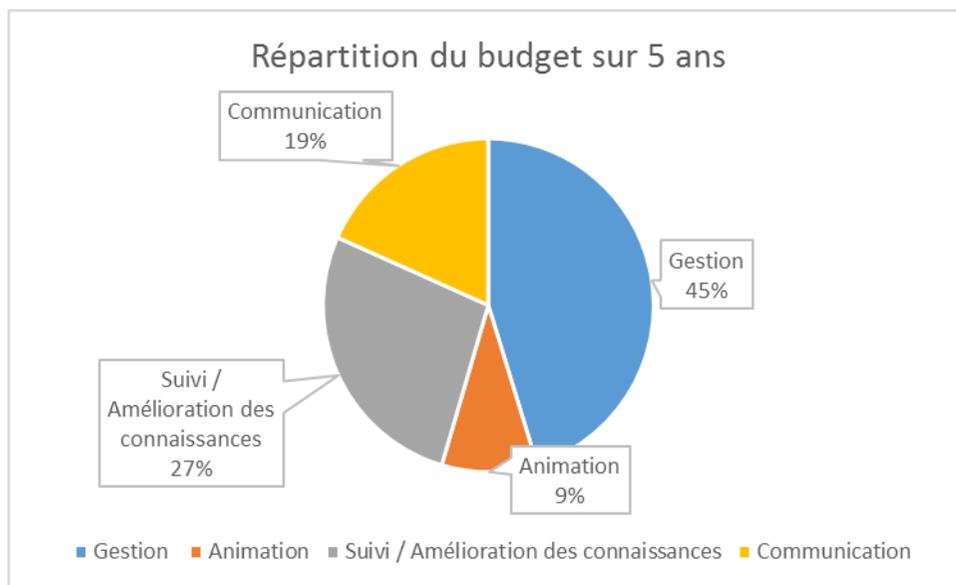
Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité de la mesure	Échéancier (2)					Surface concernée	Coût prévisionnel de la mesure sur 5 ans (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
		tes										
G4 – Eviter la fermeture du milieu en intervenant dans le respect des périodes de nidification		A4 – Maintenir les landes ouvertes	MAEC Contrats N2000	***	mise en œuvre des MAEC						MAEC : 30966, 00	Animation PAEC « Sioule, Gorges et Combrailles »
G5 – Inciter à la prise en compte des enjeux pour l'avifaune dans la gestion courante	B. Maintenir des milieux forestiers favorables à l'avifaune	B1 – Favoriser les pratiques forestières respectueuses	Contrats N2000	***	En fonction des opportunités de contractualisation					13 789, 7 ha		Animation Contrats Natura 2000 forestiers
G6 – Favoriser une sylviculture compatible avec les enjeux de préservation de l'avifaune forestière		B2 – Encourager la mise en place d'une sylviculture favorable à l'avifaune	Animation	***	Mise en œuvre en					13 789, 7 ha	16 000 (hors contrats)	Animation Contrats
G7 – Favoriser la mise en place d'îlots, d'arbres isolés		B3 – Favoriser la mise en place d'un réseau de vieux bois	Contrats N2000	**	En fonction des opportunités de contractualisation					13 789, 7 ha		Animation Contrats Natura 2000 forestiers
G8 – Sensibiliser les pratiquants		B4 – Limiter l'impact	Animation	***						13 789, 7 ha	20 000	Animation Contrats

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité de la mesure	Échéancier (2)					Surface concernée	Coût prévisionnel de la mesure sur 5 ans (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
de loisirs motorisés et encadrer les pratiques dangereuses.		des loisirs de pleine nature										N2000
G9 – Lutter contre la dégradation physico-chimique des cours d'eau	C – Assurer la compatibilité entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel	C1 – Soutenir les actions du Contrat territorial de la Sioule	Animation Contrats N2000	**						273,6 km	10 000	Animation Agence de l'Eau Loire Bretagne
G10 – Préserver le fonctionnement hydraulique des cours d'eau		C2 – Soutenir les actions du Contrat territorial de la Sioule	Contrats N2000	*						273,6 km	5000	Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) Agence de l'Eau Loire Bretagne
G11 – Aider les agriculteurs à trouver des méthodes alternatives aux pratiques dangereuses pour l'avifaune		C3 – Limiter les risques d'empoisonnement par l'usage de produits dangereux	Animation PAEC	**						10 552,8 ha	19 200 MAEC : 117 962.55	Animation PAEC « Sioule, Gorges et Combrailles »
G12 – Planifier les périodes de	C – Assurer la compatibilité	C4 – Limiter les	Animation	**						34,6 km de	7200	Animation Contrats

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité de la mesure	Échéancier (2)					Surface concernée	Coût prévisionnel de la mesure sur 5 ans (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
travaux sur les installations électriques pour éviter le dérangement des oiseaux et engager la neutralisation des tronçons dangereux	entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel	risques d'électrocution et de collision	Contrats N2000							lignes électriques		N2000
G13 – Encadrer la pratique de l'escalade		C5 – Conserver la tranquillité des zones rupestres	Animation	***						-	3000	Animation
G14 – Travailler en concertation avec le monde agricole et de la chasse pour préserver et favoriser les habitats pour les proies du Milan royal	D - Favoriser l'accès à la ressource alimentaire	D1 – Favoriser les espèces proies du Milan royal (lapin, petit gibier...)	Animation Contrats N2000	***						26 070 ha	3000	Animation Contrats Natura 2000
TOTAL Gestion (hors contrats N2000)											93 400	
A1 – Organisation de réunions	E -Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	E1 – Assurer la gouvernance du site	Animation	***						26 070 ha	1200	Animation
A2 – Assurer la		15 –		**						26 070	3000	Animation

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité de la mesure	Échéancier (2)					Surface concernée	Coût prévisionnel de la mesure sur 5 ans (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
veille écologique et l'assistance aux évaluations d'incidences		Apporter un appui aux porteurs de projets et aux propriétaires								ha		
A3 – Gestion administrative et financière		E2 – Assurer la gestion administrative, financière		***						26 070 ha	9000	Animation
A4 – Actualiser le DOCOB		E3 – Mettre à jour le DOCOB		**						26 070 ha	6000	Animation
TOTAL Animation											19 200	
C1- Animation, promotion et suivis de charte/MAEC/contrats	F – Communiquer et promouvoir les actions du DOCOB	F1 – Communiquer, sensibiliser et informer								26 070 ha	37 833	
TOTAL Communication											37 833	
S1 – Mettre en place des indicateurs de suivis et de réalisation	G – Suivre l'évolution du patrimoine naturel du site et améliorer les connaissances du site	G1 – Evaluer et suivre les mesures de gestion	Animation	**						26 070 ha	6000	Animation
S2 – Mettre en place un suivi des espèces et		G2 – Améliorer et		***						26 070 ha	50 000	Animation

Intitulé de la mesure	Objectif de développement durable concerné	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Niveau de Priorité de la mesure	Échéancier (2)					Surface concernée	Coût prévisionnel de la mesure sur 5 ans (€)	Plan de financement potentiel (3)
					2016	2017	2018	2019	2020			
améliorer les connaissances du site		compléter les connaissances sur le site										
TOTAL Suivi / Amélioration des connaissances											56 000	
TOTAL général sur 5 ans											206 433 € TTC	



Le budget global sur 5 ans est estimé à **206 433 € TTC**. La priorité est donnée aux actions de gestion (45 %). Le volet animation reste important car aucune action de gestion ne peut être envisagée sans une animation efficace auprès des acteurs locaux et des institutions. Le volet communication représente à lui seul 19 % du budget total.

A noter que les actions d'animation et de communication ainsi que certaines actions de gestion sont communes avec celles du DOCOB de la ZSC des « Gorges de la Sioule », leur mise en œuvre sera mutualisée dans un souci de réduction des dépenses.

Sommaire des Fiches actions

Actions de gestion

- G1-Maintenir les haies, les arbres isolés ; les alignements d'arbres et de bosquets
- G2 – Entretien et maintenir les boisements rivulaires (ripisylves) dans un bon état de conservation
- G3 -Maintenir les prairies naturelles favorables à l'avifaune
- G4 - Eviter la fermeture du milieu en intervenant dans le respect des périodes de nidification
- G5 - Inciter à la prise en compte des enjeux pour l'avifaune dans la gestion courante
- G6 - Favoriser une sylviculture compatible avec les enjeux de préservation de l'avifaune forestière
- G7- Favoriser la mise en place d'îlots, d'arbres isolés
- G8- Sensibiliser les pratiquants de loisirs motorisés et encadrer les pratiques dangereuses.
- G9 - Lutter contre la dégradation physico-chimique des cours d'eau
- G10– Préserver le fonctionnement hydraulique des cours d'eau
- G11- Aider les agriculteurs à trouver des méthodes alternatives aux pratiques dangereuses pour l'avifaune
- G12- Planifier les périodes de travaux sur les installations électriques pour éviter le dérangement des oiseaux et engager la neutralisation des tronçons dangereux
- G13 -Encadrer la pratique de l'escalade
- G14 - Travailler en concertation avec le monde agricole et de la chasse pour préserver et favoriser les habitats pour les proies du Milan royal

Actions d'animation

- A1 – Organisations de réunions
- A2 – Assurer la veille écologique et l'assistance aux évaluations d'incidences
- A3 – Gestion administrative et financière
- A4 – Actualiser le DOCOB

Actions de communication

- C1 – Animation, promotion et suivis de charte/MAET/contrats

Actions de Suivi

- S1 – Mettre en place des indicateurs de suivis et de réalisation
- S2 - Mettre en place un suivi des espèces et améliorer les connaissances du site

Précisions importantes :

Les intitulés des Contrats Natura 2000 cités dans les fiches ci-après font référence à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000.

Le budget des actions de gestion liées à la mise en place des contrats Natura 2000 forestiers et ni agricoles ni forestiers n'a pas été évalué car il dépend de l'engagement volontaire des propriétaires.

Les intitulés et les montants des MAEC font référence au Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Sioule, Gorges et Combrailles » déposé par le SMAD des Combrailles en septembre 2015 pour la campagne de contractualisation de 2016 et 2017, en partenariat avec l'ONF, la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, le SMAT du Bassin de la Sioule et le Contrat territorial de la Sioule, l'EPL Loire et le CEN Auvergne. Le PAEC sera présenté en CRAEC (Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique) en décembre 2015. La validation des enveloppes budgétaires allouées au projet sera effectuée ultérieurement par l'Autorité de Gestion et le Comité des co-financeurs.

G1-Maintenir les haies, les arbres isolés ; les alignements d'arbres et de bosquets			
Priorité	***	Année / Périodicité	2016/ 2017 : années d'engagement dans les MAEC
Objectif de développement durable	A. Conserver des milieux ouverts avec des éléments paysagers structurants		
Objectif opérationnel	A1 – Entretien le bocage en faveur de l'avifaune		
Habitat naturel visé : Bocage			
-			
<p>Espèces d'intérêt visées :</p> <p><u>Espèces nicheuses :</u> A338 - Pie-grièche écorcheur A246 - Alouette lulu</p> <p><u>Espèces en chasse :</u> A224 - Engoulevent d'Europe A092 - Aigle botté A072 - Bondrée apivore A082 - Busard Saint-Martin A084 - Busard cendré A080 - Circaète Jean-le-Blanc A103 - Faucon pèlerin A215 - Grand-duc d'Europe A074 - Milan royal A073 - Milan noir</p>			
<p>Contexte et enjeux :</p> <p>Les haies, les arbres isolés ; les alignements d'arbres et de bosquets constituent les éléments structurants du paysage bocager. Ils font face à une diminution ou une gestion inadaptée qui provoquent la régression d'espèces proies (insectes, reptiles, micromammifères) et limitent la ressource alimentaire des prédateurs.</p>			
Zone d'application :	Parcelles agricoles déclarées à la PAC		<p>Superficie ou linéaire estimé:</p> <p><u>Objectif de contractualisation :</u> Linéa 1 2 entretiens : 35 000, 00 ml Linéa 1 5 entretiens : 30 000, 00 ml ; Linéa 02 : 100 arbres</p>

Descriptif de l'opération :

L'objectif de cette action est d'assurer un entretien réfléchi et pertinent des haies et des arbres isolés favorables au maintien de l'avifaune, en favorisant leur renouvellement.

Le public cible est constitué gestionnaires des haies : les agriculteurs, les communes et les conseils départementaux
Les communes et les conseils départementaux sont gestionnaires d'un réseau important de haies qu'ils entretiennent souvent de manière inadaptée.

Les mesures de gestions conservatoires possibles sont :

- Le maintien ou l'implantation de haies, d'arbres isolés (pour l'Alouette lulu et les rapaces), d'alignements d'arbre et de bosquets
- La conservation des pierriers et des murets existants
- Le maintien des haies et des buissons denses utilisés comme espaces de reproduction
- Le maintien des buissons, des arbres isolés, des branches et arbustes hauts, utilisés comme postes d'affût

Modalité de réalisation :

- Contrats agricoles :
 - ✓ MAEC Linea 01 – Entretien de haies localisées de manière pertinente – (avec 2 entretiens sur 5 ans) - rémunération : 0.36 € /ml
- **Budget global sur 5 ans** : 63 000 €
- ✓ MAEC Linea 01- Entretien de haies localisées de manière pertinente - (avec 5 entretiens sur 5 ans) - rémunération : 0.90 € /ml
- **Budget global sur 5 ans** : 135 000 €
- ✓ MAEC Linéa 02 – Entretien d'arbres isolés ou en alignement ; (avec 1 entretien sur 5 ans) - rémunération : 3.96 € /arbre
- **Budget global sur 5 ans** : 1980 €

Mettre en place 1 journée de sensibilisation avec la Mission Haies Auvergne (outils adaptés, démonstration, valorisation) auprès des agriculteurs, des communes et des conseils départementaux en 2017 et une en 2018.

Mettre en place un partenariat avec les conseils départementaux.

- Contrats N2000 (hors parcelles agricoles) :
- A32306P – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
- A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000 Structure porteuse du PAEC	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) PAEC " Sioule, Gorges et Combrailles" -
Maître d'œuvre potentiel	Mission Haies Agriculteurs Communes	

	Conseil départemental du 03 et du 63	
Budget prévisionnel global	<u>Estimation sur les deux années de campagne de contractualisation 2016 et 2017 :</u> MAEC : 199 980 € sur 5 ans Journées de sensibilisation : 9000 €	
Indicateurs de réalisation :	Nombre de contrats souscrits Nombre de personnes sensibilisées Nombre de journées de sensibilisation réalisées	
Indicateur(s) de suivi :	Surface bocagère préservée	
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculteur du Puy-de-Dôme et de l'Allier, Mission Haies Structure animatrice du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule SMAD des Combrailles Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Allier CEN Auvergne et Allier	

G2 – Entretien et maintenir les boisements rivulaires (ripisylves) dans un bon état de conservation			
Priorité	**	Année / Périodicité	2016 - 2017 (années de contractualisation pour les MAEC) Les 5 ans (pour les surfaces non déclarées à la PAC)
Objectif de développement durable	A. Conserver des milieux ouverts avec des éléments paysagers structurants		
Objectif opérationnel	A2 – Conserver et restaurer les ripisylves		
Habitat naturel visé : Cours d'eau Etangs Forêts alluviales			
Espèces d'intérêt visées : A229 - Martin-pêcheur d'Europe A073 - Milan noir A234 - Pic cendré			
<p>Contexte et enjeux :</p> <p>La ripisylve est une zone transition entre les milieux aquatiques et terrestres, elle est localisée en bordure de cours d'eau. Elle est composée de différentes strates (herbacée, arbustive, arborée) permettant d'assurer divers rôles : habitats naturels (terrestres et aquatiques), corridors écologiques (trame verte et bleue), filtration et épuration des eaux de ruissellement, protection des berges contre l'érosion, régulation climatique (ombre) Un entretien extensif permet de maintenir les différentes strates et une végétation variée permettant de remplir tous ces rôles.</p> <p>L'objectif recherché est de favoriser le maintien de l'habitat et de la fonctionnalité écologique et fonctionnelle des cordons boisés le long des cours d'eau (ripisylve). Les ripisylves naturelles servent de corridors écologiques pour de nombreuses espèces. Les oiseaux liés aux cours d'eau dont certains sont d'intérêt communautaire s'y reproduisent et y vivent.</p> <p>Cette action s'inscrit en cohérence avec l'enjeu 1 du SAGE – Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état et l'objectif associé – 1.1 Préserver et restaurer la continuité écologique.</p>			
Zone d'application :	Ripisylves	Superficie ou linéaire estimé:	Objectif de contractualisation pour les campagnes de contractualisation de 2016 et 2017 : 20 000 ml

Descriptif de l'opération :

- Lutter contre la perte d'habitat de reproduction du Martin pêcheur en :
 - o Evitant les enrochements
 - o Evitant les aménagements de barrages et microcentrales hydroélectriques

- Favorisant l'habitat de reproduction du Milan noir en :
 - o Maintenant des structures forestières sur les sites de nidification
 - o Maintenant des arbres supports de nids
 - o Entretien des berges: Maintien de boisements ripisylves arborées, des vieux peupliers favorables au Milan noir et au pic cendré

Modalité de réalisation :

En fonction des opportunités, faire contractualiser soit la Charte Natura 2000 ou les contrats Natura 2000 en priorité les propriétaires concernés par la présence d'habitats favorables au Milan royal ou au Martin pêcheur.

Mobilisation des mesures :

- F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (contexte productif ou non).
- F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- F22717 - Travaux d'aménagement de lisière étagée
- F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
- F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
- F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

Dans les parcelles déclarées à la PAC, les exploitants souhaitant s'engager dans cette mesure pourront mobiliser l'engagement unitaire Linea 03 et la mesure AU_SIOU_HA4 si le PAEC et la mesure sont validés par la Région. Le montant de la rémunération pour l'engagement unitaire Linea 3 (2 entretiens sur 5 ans) s'élève à : 1.01 € / ml.

Un diagnostic d'exploitation sera nécessaire avant engagement. L'exploitant devra également respecter un cahier des charges précisant le type de matériel à utiliser et les périodes d'interventions.

Un accompagnement des exploitants sera nécessaire sur la totalité de l'engagement.

- En dehors des surfaces déclarées à la PAC, un propriétaire souhaitant s'engager dans la préservation des ripisylves pourra le faire en mobilisant la mesure A32311R.
- Pour les autres actions, l'animateur du site se rapprochera des instances gestionnaires des milieux aquatiques (ONEMA, Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, DDT...), du Contrat territorial de la Sioule et du SAGE Sioule pour assurer une veille lors des projets d'aménagements de berges et rechercher des financements pour des mesures conservatoires (lien avec la mesure A1).

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000 Structure porteuse du PAEC	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) PAEC " Sioule, Gorges et Combrailles"
-------------------------------------	---	--

Maître d'œuvre potentiel	Agriculteurs propriétaires	SAGE Sioule Agence de L'eau Loire Bretagne
Budget prévisionnel global	<p>Le budget global de contractualisation des MAEC est estimé à 101 000 € pour les 5 ans</p> <p>Les actions de veille sur les projets d'aménagement de berges sont financées par la mesure A2</p> <p>Les autres actions communes aux Contrat territorial de la Sioule sont financées par la mesure A1.</p>	
Indicateurs de réalisation :	<p>Nombre de propriétaires engagés</p> <p>Linéaire de ripisylves engagées</p>	
Indicateur(s) de suivi :	<p>Maintien des ripisylves</p> <p>Suivis des populations de Milan noir et de Martin pêcheur</p>	
Partenaires potentiels	<p>Chambre d'agriculteur du Puy-de-Dôme et de l'Allier, Mission Haies</p> <p>Structure animatrice du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule</p> <p>ONEMA, Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, DDT</p> <p>SMAD des Combrailles</p> <p>Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Allier</p> <p>CEN Auvergne et Allier</p>	

G3 - Maintenir les prairies naturelles favorables à l'avifaune			
Priorité	***	Année / Périodicité	MAEC : 2016 - 2017 (années de contractualisation) Tous les ans pour les autres actions
Objectif de développement durable	A. Conserver des milieux ouverts avec des éléments paysagers structurants		
Objectif opérationnel	A3 – Favoriser le maintien des prairies permanentes		
<p>Habitat naturel visé : Prairies humides Prairies permanentes</p>			
<p>Espèces d'intérêt visées : <u>Prairies permanentes :</u> <u>Espèces nicheuses :</u> A246 - Alouette lulu A338 - Pie-grièche écorcheur</p> <p><u>Espèces en chasse :</u> A073 - Milan noir A074 – Milan royal A082 – Busard Saint-Martin A084 – Busard cendré A072 - Bondrée apivore A080 - Circaète Jean-le-Blanc A092 - Aigle botté A103 - Faucon pèlerin A215 - Grand-duc d'Europe</p> <p><u>Prairies humides :</u> A082 - Busard Saint-Martin Autres rapaces (territoires de chasse)</p>			
<p>Contexte et enjeux : La ZPS fait face à une diminution des prairies naturelles (permanentes) au profit des cultures. Cette régression entraîne une banalisation des milieux et une diminution quantitative et saisonnière, de la ressource alimentaire (rongeurs, insectes pour l'essentiel).</p>			

<p>Concernant les prairies humides pâturées, bien qu'elles soient limitées en surface, elles sont utilisées comme lieu de reproduction par les busards. Elles concentrent donc des enjeux forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction ou disparition de leur surface et de leur nombre - Surpâturage et piétinement par les bovins - Fauches, ensilages précoces sur les sites de nidification 								
Zone d'application :	Surfaces en prairies permanentes et humides déclarées à la PAC	<table border="1"> <tr> <td style="background-color: #ffff00;">Superficie ou linéaire estimé:</td> <td>Objectif de contractualisation MAEC (2016-2017)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>100 ha (herbe 07)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>30 ha (herbe 06)</td> </tr> </table>	Superficie ou linéaire estimé:	Objectif de contractualisation MAEC (2016-2017)		100 ha (herbe 07)		30 ha (herbe 06)
Superficie ou linéaire estimé:	Objectif de contractualisation MAEC (2016-2017)							
	100 ha (herbe 07)							
	30 ha (herbe 06)							
Descriptif de l'opération :								
<p>En faveur des prairies permanentes, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le pâturage extensif - Maintenir un équilibre de surfaces de prairies et de cultures - Inciter le non-retournement des prairies naturelles - Favoriser une fauche tardive - Limiter la fertilisation azotée <p>Et pour les prairies humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et reconstituer les zones humides - Ne pas les drainer et ne pas pratiquer de drainages enterrés - Mettre en place une formation adaptée aux agriculteurs : reconnaissance de l'espèce, incitation à l'observation de l'envol d'individus durant les coupes/ transmission des informations, les dates de coupes, les dates de mise en parc du bétail, afin d'organiser la protection des nichées connues - Mettre en défens les zones où sont installées les nichées (mise en place de parc) pour éviter le piétinement des animaux et la destruction des nids lors des travaux de coupe (fauches, ensilage) <p>Mettre des moyens complémentaires à la sauvegarde du busard cendré et à la sensibilisation des publics (en lien avec la fiche actions C1)</p>								
Modalité de réalisation :								
<p>Mobilisation des MAEC - HERBE 07 (Maintien de la richesse floristique) - Herbe 07 - Rémunération : 66,01€ /ha (33 005 € sur 5 ans)</p> <p>et HERBE 06 (Retard de fauche)- Rémunération : 171,86 €/ha (25 779 € sur 5 ans)</p> <p>Actions d'animation et de communication</p> <p>Formation de sensibilisation des agriculteurs à la préservation des nids de busard : Prévoir 1 journée en 2017 avec la LPO</p>								
Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000 Structure porteuse du PAEC	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) PAEC " Sioule, Gorges et Combrailles"						

Maître d'œuvre potentiel	agriculteurs	
Budget prévisionnel global	Mise en œuvre des MAEC : budget global de 58 784 € journée de sensibilisation en 2017 : 1000 €	
Indicateurs de réalisation :	Nombre de contrats souscrits journée de sensibilisation réalisée Nombre d'agriculteurs sensibilisés Nombre de nids protégés	
Indicateur(s) de suivi :	Surfaces en prairies conservées Nombre d'exploitants sensibilisés Nids de busards sauvés Jeunes busards à l'envol	
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculteur du Puy-de-Dôme et de l'Allier, Structure animatrice du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule SMAD des Combrailles Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Allier CEN Auvergne et Allier LPO	

G4 - Eviter la fermeture du milieu en intervenant dans le respect des périodes de nidification			
Priorité	***	Année / Périodicité	2016 - 2017 (années d'engagement dans les MAEC)
Objectif de développement durable	A. Conserver des milieux ouverts avec des éléments paysagers structurants		
Objectif opérationnel	A4 – Maintenir les landes ouvertes		
-	Habitat naturel visé : Landes et landes boisées Pelouses sèches		
-	Espèces d'intérêt visées : <u>Espèces nicheuses :</u> Busard Saint Martin Engoulevent d'Europe <u>Espèces en chasse :</u> Aigle botté Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc Milan noir Milan royal		
Contexte et enjeux : Les surfaces de landes et milieux ouverts sont en régression dans la ZPS notamment dans les secteurs de gorges. Il s'agit des premiers espaces ouverts à être victimes de la déprise agricole. Leur fermeture engendre un risque majeur de perte de biodiversité pour les espèces patrimoniales liées à ces milieux. L'objectif visé est le maintien en l'état des landes et pelouses ouvertes et de restaurer ces habitats lorsqu'ils sont embroussaillés. Concernant les secteurs gérés, les travaux de réouvertures effectués dans les milieux en colonisation (accrus) lors de travaux forestiers ou la création de voirie forestière peuvent occasionner le dérangement ou la destruction de nichées. Il en est de même pour le gyrobroyage excessif et l'écobuage des landes.			
Zone d'application :	landes	Superficie ou linéaire	Objectif de contractualisation des MAEC (2016-2017): 30 ha

estimé:

Descriptif de l'opération :

- Veillez à l'absence de nichées dans les landes et les plantations, avant les travaux des coupes, au printemps et en été
- Encadrer les travaux forestiers et la création de voiries forestière
- Encadrer la pratique de gyrobroyage et d'écobuage sur les sites : décaler hors des périodes de reproduction des espèces nicheuses (éviter entre début mars et début septembre)
- Pour lutter contre la disparition des landes, envisager une gestion conservatoire :
 - o Maintenir le stade arbustif (fruticées) et une mosaïque de milieux favorable aux espèces de landes et de prairies par une gestion douce et adaptée : pâturage extensifs, maintien des landes ouvertes et boisées
 - o Eviter la fermeture des milieux, en prévoyant l'ouverture « soignée » de la lande pour assurer son rajeunissement doux : coupes, gyrobroyage en automne et hiver (hors période de reproduction des espèces), pâturage adapté
 - o Eviter les plantations et l'enrésinement des landes (habitat d'intérêt communautaire)

Modalité de réalisation :

Mobilisation des MAEC « Landes sèches » Herbe 03 + herbe 09 - rémunération : 206,44 € / ha / an

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000 Porteur du PAEC	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) PAEC " Sioule, Gorges et Combrailles"
Maître d'œuvre potentiel	Gestionnaires forestiers Agriculteurs propriétaires	
Budget prévisionnel global	Estimation sur les deux années de campagne de contractualisation 2016 et 2017 MAEC « Landes sèches » - Budget global : 30966, 00 €	
Indicateurs de réalisation :	Réouverture de milieux embroussaillés	
Indicateur(s) de suivi :	Nombre de contrats signés Surface remise en état	
Partenaires potentiels	Chambre d'agriculteur du Puy-de-Dôme et de l'Allier, Mission Haies Structure animatrice du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule	

	<p>SMAD des Combrailles Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de l'Allier CEN Auvergne et Allier LPO Gestionnaires forestiers</p>	
--	---	--

G5 - Inciter à la prise en compte des enjeux pour l'avifaune dans la gestion courante			
Priorité	***	Année / Périodicité	En fonction des opportunités de contractualisation
Objectif de développement durable	B- Maintenir des milieux forestiers favorables à l'avifaune		
Objectif opérationnel	B1- Favoriser les pratiques forestières respectueuses		
Habitat naturel visé : tout habitat			
Espèces d'intérêt visées : A092 - Aigle botté A072 - Bondrée apivore A080 - Circaète Jean-le-Blanc A074 - Milan royal A073 - Milan noir A082 - Busard Saint-Martin A224 - Engoulevent d'Europe A103 - Faucon pèlerin A215 - Grand-duc d'Europe			
Contexte et enjeux : Les facteurs défavorables à l'avifaune en milieux forestiers sont les dérangements liés aux travaux forestiers autour des nids ; la modification des habitats forestiers et la sylviculture intensive, la gestion des forêts alluviales inadaptée (élimination des structure forestières naturelles et d'arbres âgés favorables au Milan noir, l'entretien des berges inadaptés aux essences forestières.)			
Zone d'application :	Milieux forestiers	Superficie ou linéaire estimé:	13 789, 7 ha
Descriptif de l'opération :			
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en défens sur un rayon d'environ 200 mètres autour du nid (en fonction de la topographie), 300 mètres pour l'Aigle botté et le Circaète Jean-le-Blanc <ul style="list-style-type: none"> o Période requises : <ul style="list-style-type: none"> ▪ - du 15 mars au 15 juillet pour les milans ▪ - 15 mars au 15 août pour le Circaète ▪ - 1^{er} avril au 15 août pour l'Aigle botté, la Bondrée apivore - Encadrer et contrôler les travaux forestiers - Maîtriser la fréquentation des pistes forestières - Pas d'ouverture de nouvelles pistes autour des sites de reproduction 			

- Maintien des arbres porteurs d'aïres
- Sensibiliser au maintien du lierre sur les arbres
- Préconisations à faire passer auprès des gestionnaires forestiers notamment par l'intermédiaire de contrats Natura 2000:
 - Eviter de regarnir les petites trouées forestières (chablis...) de moins de 50 ares.
 - Favoriser les boisements mixtes et pluri-strates.
 - Favoriser les essences locales (Hêtre, Chênes, Sapin blanc, Bouleau, Erable plane, Pin sylvestre).
 - Maintenir et entretenir les grandes hêtraies et hêtraies sapinières avec des fûts de plus de 40 cm voire 80 cm de diamètre.
 - Favoriser la conservation les arbres à loges de Pic noir.
 - Favoriser la conservation en l'état les zones de chablis, les micro-clairières riches en souches et chandelles.
 - Maintenir et favoriser les mélanges d'essences (feuillues) à la fois de production, mais aussi d'accompagnement: bouleau, merisier, érables, aulnes, tilleuls;
 - Eviter de transformer les peuplements feuillus en reboisement résineux d'essences allochtones (Douglas, Mélèze, Epicéa);
 - Maintenir le maximum de diversité des habitats (mares....)

Modalité de réalisation :

- ✓ Contrat Natura 2000 forestier

Mobilisation des mesures

- F22716 - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
- F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
- F22708 - Réalisation de dégagements ou débroussaillments manuels à la place de dégagements ou débroussaillments chimiques ou mécaniques
- F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
- F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
- F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
- F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
- F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
- F22717 - Travaux d'aménagement de lisière étagée
- F22703 - Mise en œuvre de régénérations dirigées
- F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières
- F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes
- ✓ Action de sensibilisation des gestionnaires forestiers
- ✓ Faire signer la charte Natura 2000

Se rapprocher des services de l'état pour la veille (projet de coupe, voirie....) pour un meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagements et de gestion forestière

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000	<p>Type de financements mobilisables : Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) Contrats Natura 2000 forestiers</p>
Maître d'œuvre potentiel	LPO (sensibilisation)	
Budget prévisionnel global	En lien avec les actions C1, et A2 (veille)	
Indicateurs de réalisation :	Nombre de projets suivis Nombre de contrats souscrits Nombre de journées de sensibilisation réalisées Nombre de journées de veille réalisées	
Indicateur(s) de suivi :	Forêt préservée	
Partenaires potentiels	CRPF ONF Syndicats forestiers Communes Gestionnaires et exploitants forestiers	

G6 - Favoriser une sylviculture compatible avec les enjeux de préservation de l'avifaune forestière			
Priorité	***	Année / Périodicité	Mise en œuvre en 2016 puis tous les ans
Objectif de développement durable	B. Maintenir des milieux forestiers favorables à l'avifaune		
Objectif opérationnel	B2 – Encourager la mise en place d'une sylviculture favorable à l'avifaune		
Habitat naturel visé : Milieux forestiers			
Espèces d'intérêt visées : A092 - Aigle botté A072 - Bondrée apivore A080 - Circaète Jean-le-Blanc A073 - Milan noir A074 - Milan royal A234 - Pic cendré A238 - Pic mar A236 - Pic noir			
Contexte et enjeux :			
Zone d'application :	Milieux forestiers	Superficie ou linéaire estimé:	13 789, 7 ha
Descriptif de l'opération : Mettre en place une concertation entre l'animateur du site et le CRPF. Travailler en cohérence avec les actions déjà menées sur le territoire (politiques forestières...) Elaborer un petit guide de gestion sylvicole sur les Gorges de la Sioule en concertation avec les acteurs concernés Proposer un accompagnement technique aux propriétaires (CRPF/animateur N2000) Mettre en place des journées de vulgarisation sur la sylviculture durable et compatible avec les enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, en partenariat avec le CRPF Intervenir lors de journée technique sur la sylviculture destinée aux propriétaires forestiers pour leur rappeler les enjeux du site et les outils contractuels existants.			

Modalité de réalisation :

2016 : Etablir une liste des propriétaires forestiers du site et les contacter (priorité aux propriétaires concernés par la présence d'habitats IC). Travailler en partenariat avec le CRPF et les services des Impôts (Foncier à jour)

2017 : Animation :

- ✓ réalisation du guide sylvicole :
 - ✓ 10j d'animateur
 - ✓ accompagnement CRPF
 - ✓ conception, impression et diffusion (500 exemplaires)

- accompagnement technique au moment de la signature de la Charte Natura 2000 ou des contrats N2000 – en fonction des opportunités
 - o 1 jour d'animateur / contrat signé
 - o 1 jour de technicien CRPF / contrat signé

- Organisation de réunions techniques thématiques sur le terrain avec visites de parcelles : 1 tous les 2 ans (4 jours animateur tous les 2 ans) – 1^{ère} réunion en 2016
 - o Préparation de la réunion avec le CRPF (repérage + documents) : 3 jours animateurs + 2 jours CRPF
 - o Animation des réunions : 1 jour animateur et CRPF

- Participation à des journées techniques sur la sylviculture du territoire avec présentation des enjeux du site – en fonction des opportunités

- Inciter à la signature de la Charte Natura 2000 et des Contrats Natura 2000 (tous les ans, **lien avec la fiche action C1**)

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000 CRPF	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	ONF Propriétaires Gestionnaires forestiers	
Budget prévisionnel global	16 000 € (hors contrats N2000)	
Indicateurs de réalisation :	Nombre de diagnostics réalisés Guide sylvicole Nombre de propriétaires sensibilisés	
Indicateur(s) de suivi :	Suivi des populations de rapaces forestiers	

Partenaires potentiels	CRPF ONF Gestionnaires forestiers	
-------------------------------	---	--

G7- Favoriser la mise en place d'îlots, d'arbres isolés			
Priorité	**	Année / Périodicité	En fonction des opportunités de contractualisation
Objectif de développement durable		B. Maintenir des milieux forestiers favorables à l'avifaune	
Objectif opérationnel		B3 – Favoriser la mise en place d'un réseau de vieux bois	
		Habitat naturel visé : Milieux forestiers	
		Espèces d'intérêt visées : A092 - Aigle botté A072 - Bondrée apivore A080 - Circaète Jean-le-Blanc A 073 - Milan noir A074 - Milan royal A234 - Pic cendré A238 - Pic mar A236 - Pic noir	
		Contexte et enjeux : Cette action vise en priorité les zones de gorges.	
Zone d'application :		Milieux forestiers	Superficie ou linéaire estimé: 13 789, 7 ha
Descriptif de l'opération : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement d'une surface minimale de 10 ha autour des sites de nidification connus de Pic noir, d'Aigle botté et de Circaète par l'intermédiaire de contrats Natura 2000 forestiers - Conserver des arbres de gros diamètre en essences feuillus (chêne de préférence); - Eviter le dessouchage, ainsi que l'utilisation de produits chimiques; ▪ - Laisser du bois mort au sol de gros diamètre (souches, billons, purges), de préférence à l'intérieur des parcelles; - Privilégier les purges sur pied (souche haute) des essences feuillues ou résineuses (autochtones); - Maintenir sur pied les gros bois présentant des caries au niveau de la base du tronc, surtout s'ils sont en lisière ou en milieu ensoleillé, en particulier les rares "vieux" châtaigniers subsistants sur le site; - Mettre en place des îlots de sénescence de quelques hectares (3 à 4 ha) répartis au sein des massifs, dans des peuplements déjà mûres, et 			

composés d'essences autochtones
 - Conserver des arbres dépérissant, morts ou secs sur pied (de toutes essences autochtones) jusqu'à leur décomposition finale, de manière la plus répartie possible, et de préférence en maintenant autour d'eux une ambiance forestière. Il est particulièrement important de préserver les arbres présentant des cavités dans le tronc ou les branches maîtresses, celles-ci constituant des micros habitats très spécifiques et de plus en plus rares dans de nombreuses forêts exploitées;

Modalité de réalisation :

- ✓ Contrats Natura 2000 forestiers

Mobilisation des mesures :

- F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

- ✓ Inciter à la signature de la Charte Natura 2000.

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur N2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) Contrats Natura 2000 forestiers
Maître d'œuvre potentiel	Propriétaires et gestionnaires forestiers	
Budget prévisionnel global	Lié au nombre d'engagements dans un contrat Natura 2000	
Indicateurs de réalisation :	Nombre de contrats souscrits	
Indicateur(s) de suivi :	Préservation d'îlots de vieillissements et de trame de vieux bois	
Partenaires potentiels	ONF CRPF Propriétaires forestiers	

G8- Sensibiliser les pratiquants de loisirs motorisés et encadrer les pratiques dangereuses.			
Priorité	***	Année / Périodicité	2017
Objectif de développement durable	B. Maintenir des milieux forestiers favorables à l'avifaune		
Objectif opérationnel	B4 – Limiter l'impact des loisirs de pleine nature		
Habitat naturel visé : Milieux forestiers			
Espèces d'intérêt visées : A092 - Aigle botté A072 - Bondrée apivore A080 - Circaète Jean-le-Blanc A 073 - Milan noir A074 - Milan royal A234 - Pic cendré A238 - Pic mar A236 - Pic noir			
Contexte et enjeux : La pratique de sports mécaniques (moto, quad, 4x4, vol libre) occasionne des nuisances sonores ou une occupation constante pouvant aboutir à l'abandon du site de nidification pendant l'élevage du jeune avec pour conséquences un risque de disparition de certains couples d'espèces rares.			
Zone d'application :	Milieux forestiers	Superficie ou linéaire estimé:	13 789, 7 ha
Descriptif de l'opération : <ul style="list-style-type: none"> - Porter à connaissance la localisation d'espèces sensibles aux services de l'état et organisateurs d'évènements - Aider les communes à faire respecter la réglementation ou à la prise de décisions - Mise en défend de toute activité de loisir (activités motorisées: manifestations, enduros) sur un périmètre de 500m autour de l'aire du 15 mars au 15 août. - Rédiger une charte de bonne conduite avec l'ensemble des acteurs impliqués et la faire signer aux organisateurs de manifestations motorisées - Sensibiliser les organisateurs 			

Modalité de réalisation :

- Recenser les clubs et structures concernées et prendre contact avec elles
- Recenser les points noirs et trouver des solutions adaptées avec les acteurs concernés
- Faire signer la Charte de bonne conduite ou la charte Natura 2000 aux structures organisatrice de manifestations motorisées

Maître d'ouvrage potentiel :	animateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Offices de Tourisme Clubs de motos communes	
Budget prévisionnel global	20 000 €	
Indicateurs de réalisation :	Nombre de pratiquants sensibilisés Actions de menées Outils de communication réalisés	
Indicateur(s) de suivi :	à définir	
Partenaires potentiels	Communes Offices de tourisme Loueurs de véhicules motorisés Clubs de sports motorisés ONF	

G9 - Lutter contre la dégradation physico-chimique des cours d'eau			
Priorité	**	Année / Périodicité	Tous les ans
Objectif de développement durable	C. Assurer la compatibilité entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel		
Objectif opérationnel	C1 - Soutenir les actions du Contrat territorial de la Sioule		
-	Habitat naturel visé : Cours d'eau Forêts alluviales		
-	Espèces d'intérêt visées : A229 - Martin-pêcheur d'Europe A073 - Milan noir		
Contexte et enjeux : La ZPS est située entièrement dans le territoire du SAGE de la Sioule et du Contrat territorial de la Sioule. L'objectif est de soutenir les actions mises en place. Le Volet B du programme quinquennal du contrat territorial porte sur la lutte contre les pollutions diffuses. <u>Objectif B1</u> : Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires <u>Objectif B2</u> : Réduction des apports en phosphore			
Zone d'application :	Cours d'eau	Superficie ou linéaire estimé :	273,6 km
Descriptif de l'opération : Lutter contre la dégradation physico-chimique des cours d'eau en : <ul style="list-style-type: none"> o Contrôlant et suivant la qualité des eaux o Recherchant des polluants et les sources de ces pollutions o Stoppant les pratiques de dispersion de pesticides en zones alluviales à proximité des cours d'eau, en culture de maïs o Favorisant une meilleure gestion de l'assainissement des eaux usées o Contrôlant et limitant les pratiques de drainage, les déboisements à proximité des cours d'eau Limiter les pratiques de drainage, les déboisements à proximité des cours d'eau ; Maintenir, restaurer, entretenir les habitats aquatiques			

Modalité de réalisation :

Rechercher une cohérence d'action avec la politique de l'eau menée sur le territoire ;
 Porter à connaissance de la CLE les enjeux du site Natura 2000 et des actions réalisées ;
 Soutenir la politique d'assainissement et relayer les actions réalisées dans le cadre du Contrat territorial
 Participer aux actions suivantes

 Action B1.1 – Réduction des pollutions par les collectivités territoriales

Participer à l'organisation des réunions d'information sur la « Charte d'entretien des espaces publics » avec l'animateur du CT Sioule et la FREDON.

 Action B1.2 – Information et sensibilisation des particuliers

 Action B1.3 – Actions en zone agricole (pesticides et nitrates)

Inciter à la signature de la Charte Natura 2000

Maître d'ouvrage potentiel :	Opérateur Natura 2000	<p>Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) Agence de l'Eau Loire Bretagne</p>
Maître d'œuvre potentiel	Collectivités Agriculteurs Propriétaires industries	
Budget prévisionnel global	10 000 €	
Indicateurs de réalisation :	Nombre d'actions engagées Bonne qualité physico-chimique de l'eau	
Indicateur(s) de suivi :	Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau	
Partenaires potentiels	EPL Loire SMAT du Bassin de la Sioule FREDON Auvergne	

G10- Préserver le fonctionnement hydraulique des cours d'eau			
Priorité	*	Année / Périodicité	annuelle
Objectif de développement durable	C. Assurer la compatibilité entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel		
Objectif opérationnel	C2- Soutenir les actions du Contrat territorial de la Sioule		
-	Habitat naturel visé : Cours d'eau Forêts alluviales		
-	Espèces d'intérêt visées : A229 - Martin-pêcheur d'Europe A073 - Milan noir		
Contexte et enjeux : Cette action est commune au DOCOB de la ZSC « Gorges de la Sioule »			
Zone d'application :	Cours d'eau	Superficie ou linéaire estimé:	273,6 km
Descriptif de l'opération : Favoriser une gestion écologique des têtes de Bassin versant; Conserver la ripisylve naturelle favorable au milan noir ; Eviter les enrochements de berges ; interdire l'implantation de nouvelles microcentrales Mettre en place des dispositifs de franchissement temporaires ou permanents des cours d'eau (loisirs, agriculture, sylviculture) via les Contrats Natura 2000 Eviter le piétinement des berges et du lit des cours d'eau par les animaux d'élevage en mettant en place des abreuvoirs (pompe de prairies, abreuvoir gravitaire) dans la parcelle ou en aménageant une zone réduite et encadrée d'accès à l'eau. (A32324P)			
Modalité de réalisation : ✓ <u>Contrats Natura 2000 :</u> <u>Mesures mobilisables :</u> A12325P : « Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires » ou F22709 : « Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt ». A32324P « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès » ✓ <u>Coordination avec les actions du CT Sioule</u>			

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule Opérateur Natura 2000	<p style="text-align: center;">Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) Agence de l'Eau Loire Bretagne Contrats Natura 2000</p>
Maître d'œuvre potentiel	Propriétaires de micros-centrales agriculteurs	
Budget prévisionnel global	5000 €	
Indicateurs de réalisation :	Nombre d'abreuvoirs ou de zone réduite et encadrée d'accès à l'eau mis en place Nombre de dispositifs de franchissement temporaires ou permanents mis en place	
Indicateur(s) de suivi :	Suivi des espèces aquatiques	
Partenaires potentiels	Animateur du CT Sioule Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Allier et du Puy-de-Dôme EDF DDT	

G11 - Aider les agriculteurs à trouver des méthodes alternatives aux pratiques dangereuses pour l'avifaune			
Priorité	**	Année / Périodicité	Tous les ans
Objectif de développement durable	C. Assurer la compatibilité entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel		
Objectif opérationnel	C3 - Limiter les risques d'empoisonnement par l'usage de produits dangereux		
Habitat naturel visé : Habitats agricoles			
Espèces d'intérêt visées : A073 – Milan noir A074 – Milan royal A082 – Busard Saint-Martin A084 – Busard cendré A092 - Aigle bottée A080 - Circaète Jean-le-Blanc A072 - Bondrée apivore A103 - Faucon pèlerin A215 - Grand-duc d'Europe A338 - Pie-grièche écorcheur A246 - Alouette lulu A224 - Engoulevent d'Europe			
Contexte et enjeux :			
<p>Il s'agit d'aider les agriculteurs à trouver des méthodes alternatives à certaines pratiques défavorables à l'avifaune dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'empoisonnement par ingestion indirecte d'anticoagulants Les charognards sont très sensibles aux biocides concentrés dans les organismes de proies qu'elles ingèrent : lutte contre des campagnols terrestre par biocide, lutte contre les carnassiers classés « nuisible », en particulier au traitement des pullulations de Campagnols terrestres à l'aide d'anticoagulants. La sensibilité à divers polluants agricoles et à certains métaux lourds et cadmium notamment est approuvée par l'analyse des cadavres de milans autopsiés. - L'empoisonnement suite à l'emploi de biocides 			

- Intoxication indirect des prédateurs par ingestion de proies contaminées par les biocides (insecticides, raticides, pesticides ...)
- Diminution de la ressource alimentaire par l'emploi d'anticoagulants, de pesticides...
- Les prédateurs (Milans) sont sensibles à divers polluants agricoles et notamment à certains métaux lourds, plomb et cadmium présent dans certains pesticides.
- Les hyménoptères, espèces proies de la Bondrée sont victimes des insecticides

Concernant l'usage d'antiparasitaires, en 2014, afin de mutualiser les actions et gagner en efficacité et en moyens, un groupe de travail du réseau Natura 2000 Auvergnat a été élaboré pour étudier des méthodes de prophylaxie alternatives ainsi que les impacts sur l'entomofaune et ses prédateurs.

L'objectif est de s'inscrire dans cette démarche

Zone d'application :	Zones agricoles	Superficie ou linéaire estimé:	Objectifs cibles MAEC : 115 ha de mesures « Herbe » 30 ha de landes sèches 16 ha de Prés salés
Descriptif de l'opération :			
<p>Participer au groupe de travail du réseau Natura 2000 Auvergnat : Action mutualisée : amélioration de la gestion du parasitisme pour l'entomofaune et ses prédateurs</p> <p>Sensibiliser les vétérinaires et les exploitants par des journées de formation de découvertes de méthodes alternatives en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le groupe de travail</p> <p>Inciter les exploitants à la signature de la Charte Natura 2000 qui préconise de limiter l'usage des produits antiparasitaires dangereux ; Favoriser une lutte respectueuse en cas d'invasion contre le Campagnol terrestre; Interdire l'emploi d'anticoagulant, Interdire les appâts empoisonnés.</p> <p>Diffuser la plaquette de sensibilisation la LPO sur les risques de l'usage des produits dangereux lors des réunions....</p> <p>Favoriser les pratiques culturales et les traitements chimiques compatibles avec la préservation de la biodiversité</p> <p>Inciter à la réduction et à la limitation de l'emploi de pesticides (MAEC)</p> <p>Inciter à la limitation de l'emploi d'intrants chimiques, de désherbants</p>			
Modalité de réalisation :			
<p>Participation au groupe de travail : 5 jours / an (15 000 € sur 5 ans)</p> <p>Rechercher des financements extérieurs pour l'organisation des formations : 5 jours en 2016 (recherche de partenariat et de financements) : 3000 €</p> <p>Préparation et intervention : 2 jours d'animateur /an (1200 €/ an)</p> <p>Favoriser la contractualisation des MAEC (mesures Herbes) qui interdisent notamment l'usage de produits phytosanitaires sur les parcelles engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MAEC « Landes sèches 4030 » (herbe 03 + herbe 09) – rémunération : 206,44 € - MAEC « Prés salés 1340 » (herbe 03 + herbe 09) – rémunération : 162,41 € - MAEC « Prairies riveraines » (Herbe 03) – rémunération : 86,97 € - MAEC « Prairie de fauche naturelle – Maintien de la richesse floristique » (Herbe 07) – rémunération : 66,01 € - MAEC « Prairie de fauche naturelle – retard de fauche » (Herbe 06) – rémunération : 171,86 € 			

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000	<p>Type de financements mobilisables : Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) PAEC « Sioule, gorges et Combrailles »</p>
Maître d'œuvre potentiel :	agriculteurs	
Budget prévisionnel global	Autres actions : 19 200 Coût des MAEC : 117 962.55	
Indicateurs de réalisation :	Nombre d'agriculteurs sensibilisés Nombre de charte signée	
Indicateur(s) de suivi :	Evolution des pratiques agricoles	
Partenaires potentiels	LPO Groupement technique vétérinaire d'Auvergne Monde agricole (Chambres d'agricultures...) Services vétérinaires	

G12- Planifier les périodes de travaux sur les installations électriques pour éviter le dérangement des oiseaux et engager la neutralisation des tronçons dangereux			
Priorité	**	Année / Périodicité	Dès 2017
Objectif de développement durable	C Assurer la compatibilité entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel		
Objectif opérationnel	C4 - Limiter les risques d'électrocution et de collision		
Habitat naturel visé : Tous			
Espèces d'intérêt visées : A092 - Aigle botté A072 - Bondrée apivore A084 - Busard cendré A082 - Busard Saint-Martin A080 - Circaète Jean-le-Blanc A098 - Faucon émerillon A103 - Faucon pèlerin A224 - Engoulevent d'Europe A073 - Milan noir A074 - Milan royal A078 - Vautour fauve A079 - Vautour moine A222 - Hibou des marais A094 - Balbuzard pêcheur A023 - Bihoreau gris A081 - Busard des roseaux A097 - Faucon kobez A027 - Grande Aigrette A031 - Cigogne blanche A030 - Cigogne noire A127 - Grue cendrée			

Contexte et enjeux :			
L'avifaune du site fait face à des risques 'électrocution et de collisions :			
<ul style="list-style-type: none"> - Sur les lignes électriques, sur éoliennes (autour de la ZPS) - Sur les réseaux routiers, sur barbelés - Liés aux passages à basse altitude d'avions civils et militaires, au-dessous de l'altitude autorisée (avec dérangements) 			
Zone d'application :	ZPS	Superficie ou linéaire estimé:	26 070 ha (34,6 km de lignes électriques)
Descriptif de l'opération :			
<ul style="list-style-type: none"> - Inciter à la mise en place d'avertisseurs visuels et sonores « Avifaune » sur les lignes aériennes à moyenne et haute tension situées sur les principaux axes migratoires, sur des zones de concentrations de migrateurs (proximité de zones humides de cours d'eau) et sur les tronçons occasionnant des effets perturbants les déplacements d'oiseaux (effets de sommets, de barrières) - Faire respecter la réglementation définissant l'altitude de vol minimale des avions civiles et militaires de 1000 pieds au-dessus des zones protégées - Sensibiliser les entreprises de travaux qui interviennent sur l'entretien des lignes 			
Modalité de réalisation :			
<ul style="list-style-type: none"> - Développer un partenariat avec ERDF et RTE (5 j en 2017) - Etablir une convention avec eux afin d'échanger et de planifier les dates de travaux d'intervention sur les lignes - Actualiser la cartographie des secteurs dangereux (sous-traitance LPO) : 2018 - Sensibiliser les sous-traitants qui réalisent les travaux en amont de leur mise en œuvre (2 jours) - Mettre en place des équipements anticollisions sur les lignes dangereuses et traiter les points dangereux autour des nids 			
Inciter et aider à la contractualisation de contrats N2000: (5j / contrats)			
A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site			
A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires			
Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000	Type de financements mobilisables : Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) Contrats N2000	
Maître d'œuvre potentiel	EDF RTE Entreprises sous-traitantes LPO		
Budget prévisionnel global	Animation : 7200 €		

Indicateurs de réalisation :	Mise en place d'aménagements sur les secteurs dangereux	
Indicateur(s) de suivi :	Suivi des populations d'oiseaux en Annexe 1	
Partenaires potentiels	RTE ERDF Services de l'Etat	

G13 - Encadrer la pratique de l'escalade			
Priorité	***	Année / Périodicité	2016
Objectif de développement durable	C. Assurer la compatibilité entre les projets et activités humaines et le maintien du patrimoine naturel		
Objectif opérationnel	C5 - Conserver la tranquillité des zones rupestres		
Habitat naturel visé : Zones rupestres			
Espèces d'intérêt visées : A103 - Faucon pèlerin A215 - Grand-duc d'Europe			
Contexte et enjeux : La ZPS abrite plusieurs sites d'escalade équipés. Des projets d'équipements de nouveaux sites sont à l'étude (projet de Via ferrata sur la communauté de communes de Menat). Les utilisateurs de ces sites n'ayant pas toujours la connaissance d'espèces d'intérêt communautaire sur les sites équipés risquent de provoquer l'échec de la nidification lorsque l'activité est pratiquée à certains moments sensibles de l'année. La communication et la sensibilisation permettront le maintien de cette activité dans le respect des espèces.			
Zone d'application :	Milieus rocheux	Superficie ou linéaire estimé:	
Descriptif de l'opération : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille concernant l'équipement de nouvelles voies d'escalade et d'autres activités de loisirs. - Eviter les activités autour des sites connus, entre le 1er décembre et le 1er août, sur les sites de reproduction du Grand-duc, entre 1er février et le 30 juin pour le Faucon pèlerin. - Mettre en place des Arrêtés Préfectoraux de protection de Biotope sur les sites connus de le Faucon pèlerin si nécessité. - Mettre en place des outils de veille autour des sites de nidification connus pour limiter les impacts. - Etablir un partenariat avec les pratiquants pour les sensibiliser - Mettre en place une campagne et des outils d'informations et de sensibilisation auprès des utilisateurs des mêmes sites comme c'est déjà le cas sur le site de Châteauneuf-les-Bains 			
Modalité de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un partenariat (convention ou autre) avec les représentants des clubs d'escalade au niveau départemental ou régional : 1 jour d'animateur / an <ul style="list-style-type: none"> o Transmettre l'information de la présence de sites de reproduction des espèces sensibles aux dérangements à la FFME et autres clubs d'escalade locaux 			

- Communiquer sur les résultats de la nidification dans la mesure du possible afin de sensibiliser les pratiquants
 - Les obliger à communiquer auprès de leurs adhérents (pose de panneaux d'information à l'entrée des sites, dans les topos, sur les sites Internet...)
 - Ils s'engageront à tenir informé l'animateur de l'équipement de nouveaux sites
- Sensibiliser les pratiquants en les associant aux comptages

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel:	Grimpeurs Clubs d'escalade collectivités	
Budget prévisionnel global	3000 € Lien avec la communication	
Indicateurs de réalisation :	Nombre de pratiquants sensibilisés Nombre d'actions de communications réalisés Outils de communications réalisés Convention de partenariat	
Indicateur(s) de suivi :	Maintien des populations de Grand-duc et de Faucon pèlerin	
Partenaires potentiels	FFME, Offices de Tourisme, ONCFS, LPO	

G14 - Travailler en concertation avec le monde agricole et de la chasse pour préserver et favoriser les habitats pour les proies du Milan royal			
Priorité	***	Année / Périodicité	2016 : rédaction des cahiers des charges du contrat 2017 : mise en œuvre
Objectif de développement durable	D. Favoriser l'accès à la ressource alimentaire		
Objectif opérationnel	D1 - Favoriser les espèces proies du Milan royal (lapin, petit gibier....)		
Habitat naturel visé : Milieux ouverts : landes, pelouses, pâturage et bocage			
Espèces d'intérêt visées : A073 Milan noir A074 – Milan royal			
Contexte et enjeux : Le milan royal est une espèce à enjeu de conservation prioritaire. On constate une fermeture des milieux dans la ZPS avec pour conséquence une diminution des habitats de chasse et un accès limité à la ressource alimentaire. On observe une raréfaction des populations de petit gibier tel que le Lapin de garenne. Le lapin de garenne est une véritable espèce « parapluie » synonyme d'actions en faveur d'un important cortège d'espèces inféodées aux milieux qu'il fréquente ou prédatrices de petite faune. L'abondance des espèces proies est à lier directement à la capacité de survie des espèces des rapaces. L'objectif est de favoriser une espèce « multifonctionnelle » en permettant son développement pour contribuer aux enjeux de conservation du présent Docob (maintien des densités favorables et maintien des milieux ouverts) et maintenir certains usages du territoire (chasse, pastoralisme).			
Zone d'application :	ZPS	Superficie ou linéaire estimé:	26 070 ha
Descriptif de l'opération : <ul style="list-style-type: none"> - diagnostics des potentialités de la ZPS - contacts et informations des acteurs - rédactions itinéraires techniques opérationnels : entretien/gestion milieux, implantations couverts faunistiques, opération de repeuplement avec aménagements de garennes et reprises d'individus sauvages - valorisation des actions menées 			

Modalité de réalisation :

Mettre en place des actions de gestion conservatoires en concertation avec le monde agricole et celui de la chasse.

Favoriser la contractualisation de MAEC

Tout contrat Natura 2000 en lien avec cette thématique

A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) Contrats Natura 2000
Maître d'œuvre potentiel :	Gestionnaires des territoires ciblés tels que les sociétés de chasse, propriétaires, agriculteurs, collectivités	
Budget prévisionnel global	MAEC Recherche de partenariat et l'élaboration du cahier des charges du contrat Natura 2000 en 2016 : 5 jours : 3000 € 2017 : mise en œuvre du contrat	
Indicateurs de réalisation :	Inventaire de l'espèce Cartographie des quadrats	
Indicateur(s) de suivi :	Suivi et bilan annuels des opérations de repeuplement Suivi des espèces d'intérêt communautaire visées Suivi des milieux implantés	
Partenaires potentiels	Fédération des chasseurs du 03 et 63 DDT DREAL ONF élus	

A1 – Organisation de réunions			
Priorité	***	Année / Périodicité	annuelle
Objectif de développement durable	E. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB		
Objectif opérationnel	E1 – Assurer la gouvernance du site		
Habitat naturel d'intérêt visé : Tous			
Espèces d'intérêt visées : Toutes			
Contexte et enjeux :			
<p>La mise en œuvre du Docob ne peut se faire sans une animation du site, un suivi administratif, technique et financier et une coordination des actions sur l'ensemble du territoire du site Natura 2000.</p> <p>La structure animatrice est chargée de rendre compte de ces actions auprès d'un comité de pilotage et auprès des services de l'Etat.</p>			
Zone d'application	ZPS	Superficie ou linéaire estimé:	26 070 ha
Descriptif de l'opération :			
<p>La structure animatrice est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de coordonner les avis techniques : la décision de mettre en œuvre certaines mesures du DOCOB pourra nécessiter l'avis technique d'un ou plusieurs experts (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel - CSRPN -, technicien rivière, technicien de la fédération des chasseurs, émanation technique du comité de pilotage, Commissions régionales agro-environnementales - CRAE -, Commissions départementales d'orientation agricole – CDOA -, etc.). Le cas échéant, la structure animatrice est chargée de réunir les personnes compétentes afin de recueillir leur avis et de bâtir, en conséquences les contrats concernés ; - de préparer les réunions du COPIL et d'en assurer le secrétariat ; <ol style="list-style-type: none"> 1. Elle doit préparer et animer les réunions du comité de pilotage afin de lui rendre compte de l'état des réalisations effectuées et du programme d'activités envisagé. La fréquence de ces Copils doit se rapprocher le plus possible de 1 par an. 2. La structure animatrice propose un projet de compte-rendu de Copil qui sera envoyé aux membres du Copil par la DDT. 3. De même, des groupes de travail techniques peuvent se réunir autant que de besoin sur des thématiques particulières (élaboration de la charte Natura 2000, actualisation des cahiers des charges...). La préparation, l'animation et les comptes rendus de ces réunions sont réalisés par la structure animatrice suivant les mêmes modalités que pour les réunions du comité de pilotage. Les conclusions issues de ces groupes de travail sont exposées lors des réunions du comité de pilotage. 			

Modalité de réalisation		
Cette action est réalisée dans le cadre de l'animation courante du site par la structure animatrice.		
Maître d'ouvrage potentiel :	opérateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Animateur Natura 2000	
Budget prévisionnel global	2 jours d'animateur / an (1200 €/an)	
Indicateur de réalisation :	Nombre de réunions réalisées Echanges avec les services de l'Etat Comptes rendus de réunions Bilan annuel	
Indicateur de suivi :	Prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques SUDOCO	
Partenaires potentiels	DDT, DREAL, porteurs de projets ou de programmes sur le territoire	

A2 - Assurer la veille écologique et l'assistance aux évaluations d'incidences			
Priorité	***	Année / Périodicité	annuelle
Objectif de développement durable		E. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	
Objectif opérationnel		E2. Apporter un appui aux porteurs de projets et aux propriétaires	
Habitat naturel d'intérêt visé : Tous			
Espèces d'intérêt visées : Toutes			
Contexte et enjeux : L'animateur doit porter assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences. En aucun cas, la structure animatrice ne doit être chargée de rédiger l'évaluation des incidences pour le compte d'un porteur de projet.			
Zone d'application:	ZPS	Superficie ou linéaire estimé:	26 070 ha
Descriptif de l'opération : L'animateur est chargé :			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. ✓ dans la mesure du possible, de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'Etat et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité. 			
Modalité de réalisation :			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer les inventaires et toute donnée (dont l'animateur a connaissance) nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. ✓ La structure animatrice doit permettre aux porteurs de projets d'identifier les enjeux de conservation du site et les précautions à prendre. L'animateur doit mettre à jour les informations portées sur la fiche de synthèse du site (fiche destinée à aider les porteurs de projet à réaliser leurs évaluations des incidences) : ces propositions doivent suivre l'évolution de la connaissance des enjeux du site, et être transmises à la DDT pour validation et publication. ✓ Répondre aux demandes d'information ou d'avis des administrations sur des dossiers d'études d'incidences Natura 2000 concernant le site. 			

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Donner des conseils aux porteurs de projets ✓ Assurer une veille locale et alerter l'administration 		
Maître d'ouvrage potentiel :	Opérateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Animateur Natura 2000	
Budget prévisionnel global	5 jours d'animateur / an (3000 € /an)	
Indicateur de réalisation :	Bilan annuel SUDOCO Nombre de jours d'animateur réalisé pour la veille	
Indicateur de suivi :	Maintien des espèces d'intérêt communautaire SUDOCO	
Partenaires potentiels	Porteurs de projets	

A3 – Gestion administrative et financière			
Priorité	***	Année / Périodicité	annuelle
Objectif de développement durable	E. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB		
Objectif opérationnel	E3 - Assurer la gestion administrative et financière du site		
Habitat naturel d'intérêt visé : Tous			
Espèces d'intérêt visées : Toutes			
Contexte et enjeux : La mise en œuvre du Docob ne peut se faire sans une animation du site, un suivi administratif, technique et financier et une coordination des actions sur l'ensemble du territoire du site Natura 2000. La structure animatrice est chargée de rendre compte de ces actions auprès d'un comité de pilotage et auprès des services de l'Etat.			
Zone d'application	ZPS	Superficie ou linéaire estimé:	26 070 ha
Descriptif de l'opération : La structure animatrice est chargée de : <ul style="list-style-type: none"> - de définir les besoins financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre des actions de gestion (mesures contractuelles et hors contrats) et ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000 ; - De veiller à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques du territoire <p>La structure animatrice veille à ce que la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion, de planification ou d'aménagement (forêt, urbanisme...), des documents d'urbanisme, des programmes d'actions, prennent en compte les préconisations du DOCOB, les enjeux communautaires et le respect du patrimoine naturel dans les processus de décision.</p> <p>L'animateur veille particulièrement à la cohérence des exigences de la gestion du site avec celles des plans et programmes publics coexistant sur le territoire (SAGE, Contrat territorial, Directive et Schéma Régionaux d'Aménagement (DRA/SRA), Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), Documents d'urbanisme...). L'animateur sensibilise et porte à connaissances les enjeux du site.</p>			
Modalité de réalisation Cette action est réalisée dans le cadre de l'animation courante du site par la structure animatrice. 3 jours d'animateur / an (1800 €/an)			

Maître d'ouvrage potentiel :	opérateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Animateur Natura 2000	
Budget prévisionnel global	9000 € sur 5 ans	
Indicateur de réalisation :	Nombre de réunions réalisées Echanges avec les services de l'Etat Comptes rendus de réunions Bilan annuel	
Indicateur de suivi :	Prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques SUDOCO	
Partenaires potentiels	DDT, DREAL, porteurs de projets ou de programmes sur le territoire	

A4 - Actualiser le DOCOB			
Priorité	**	Année / Périodicité	
Objectif de développement durable		E. Suivre et promouvoir la mise en œuvre du DOCOB	
Objectif opérationnel		E4- Mettre à jour le Docob	
<p align="center">Habitat naturel d'intérêt visé : Tous</p>			
<p align="center">Espèces d'intérêt visées : Toutes</p>			
<p align="center">Contexte et enjeux :</p> <p>La structure animatrice est chargée d'analyser les difficultés de mise en œuvre du DOCOB et de proposer d'éventuels ajustements à présenter au comité de pilotage (COPIL).</p> <p>Elle doit procéder aux mises à jour du DOCOB et à son actualisation.</p>			
Zone d'application	ZPS	Superficie ou linéaire estimé:	26 070 ha
<p align="center">Descriptif de l'opération :</p> <p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter les <u>cahiers des charges</u> des mesures de gestion applicables aux contrats Natura 2000 ; - mettre à jour en fonction de nouveaux <u>inventaires</u>, de nouvelles <u>cartographies</u> : <ul style="list-style-type: none"> o réaliser des compléments d'inventaires et de cartographies des habitats naturels et habitats d'espèces présents sur des extensions de périmètre intervenues après la validation du document d'objectifs dans le respect des cadres prévus par les services de l'Etat ; o réaliser et prendre en compte les cartographies des habitats qui pourront être remise à jour en fonction des visites de terrain ou diagnostics de parcelles ; <p>D'une manière générale, la structure animatrice met à jour le DOCOB en fonction des informations juridiques et économiques qu'elle reçoit de la part des services de l'Etat ou de ses réseaux.</p>			

Modalité de réalisation		
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le Formulaire Standard de données (0.5 j /an) - Mettre à jour la fiche de synthèses des évaluations d'incidences (0.5 j / an) - Mettre à jour SUDOCO (1 j/an) 		
Maître d'ouvrage potentiel :	Opérateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Animateur Natura 2000	
Budget prévisionnel global	6000 € sur 5 ans	
Indicateur de réalisation :	Données actualisées	
Indicateur de suivi :	SUDOCO FSD Fiche de synthèse Evaluation des incidences du site	
Partenaires potentiels	Services de l'Etat, associations environnementales, CBNMC, acteurs du territoire, collectivités locales	

C1 – Animation, promotion et suivis de charte/MAEC/contrats			
Priorité	***	Année / Périodicité	annuelle
Objectif de développement durable	F. Communiquer et promouvoir les actions du DOCOB		
Objectif opérationnel	F1– communiquer, sensibiliser et informer		
Habitat naturel d'intérêt visé : Tous			
Espèces d'intérêt visées : Toutes			
<p>Contexte et enjeux :</p> <p>Contexte et enjeux : La communication est essentielle pour faire adhérer la population locale, les usagers et les élus à la démarche Natura 2000. Il est important de sensibiliser tous les acteurs du territoire à la biodiversité dans la ZPS.</p> <p>La structure animatrice est chargée de communiquer, sensibiliser et informer, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DOCOB, les publics présents et ayant des intérêts sur le site : les propriétaires de terrains ou mandataires, les exploitants agricoles, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site (collectivités, carriers, concessionnaires d'autoroutes, EDF-RTE...), les utilisateurs des espaces considérés (chasseurs, pêcheurs, randonneurs, pratiquants de sports, ...).</p> <p>La mise en œuvre du Docob ne peut se faire sans la promotion de la charte, des MAEC et des contrats.</p>			
Zone d'application	ZPS	Superficie ou linéaire estimé:	26 070 ha
<p>Descriptif de l'opération :</p> <p><u>Public cible :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les habitants - les acteurs du tourisme - les propriétaires - les élus - le grand public <p><u>Les outils</u></p> <p>Les outils d'information, de communication et de sensibilisation doivent être adaptés à chaque cible et au but recherché. Ils peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l'édition de bulletins d'information générale à destination du grand public ; ✓ des documents spécifiques sur la gestion contractuelle à l'usage des propriétaires et exploitants ; 			

- ✓ des documents de rappels réglementaires pour les élus et les porteurs de projets sur le territoire ;
- ✓ des réunions publiques ciblées (pour les élus, pour les potentiels bénéficiaires de contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, forestiers, de MAEC, et de chartes...) ;
- ✓ des expositions à destination du grand public ;
- ✓ une présence dans les médias (Internet, presse écrite, radio locale, télévision régionale...) ;
- ✓ animer le site Internet (avec, le cas échéant, une mise en ligne du DOCOB et de différentes cartographies)
- ✓ des sorties de terrain notamment à destination des acteurs du tourisme
- ✓ Créer et implanter des panneaux d'information sur des secteurs clés

Celle-ci constitue par ailleurs une clé d'entrée pour des sorties et des animations à mettre en place par les différents organismes concernés.

Certains outils de communication seront mutualisés avec les outils du SAGE et du Contrat territorial de la Sioule.

Modalité de réalisation

La structure animatrice contribue aux **échanges avec d'autres animateurs** de sites Natura 2000 pour mutualiser les expériences de gestion des sites. Elle favorise la mutualisation des outils et actions qu'elle produit et met en œuvre en les communiquant aux services de l'Etat et aux autres opérateurs.

Recenser les différents acteurs du territoire

Recenser les propriétaires concernés par la présence d'espèces d'intérêt communautaire, créer une base de donnée et prendre contact avec eux (5 jours en 2016) : 3000 €

Réaliser 1 sortie en avec les acteurs du tourisme pour les sensibiliser sur la richesse environnementale de la ZPS afin qu'ils sensibilisent à leur tour les touristes pour une découverte respectueuse du territoire. Cette sortie sera co-animée par la LPO en 2016 (LPO + animateur : 1161 €) et 2018 (LPO + animateur 1172 €).

Les actions ci-dessous seront mutualisées avec l'animation de la ZSC :

- Création et implantation de 3 panneaux d'information (2019) : 13 500 € HT
- Animation du site Internet : 1100 € / an (5500 sur 5 ans)
- Réalisation de 3 dépliants en 2018 sur des thématiques et un public cible différent à chaque dépliant
 - ✓ Rédaction : 5j / dépliant : 9000 €.
 - ✓ Conception graphique et édition : 7500 €

Mettre en place des outils de communication adaptés au public cible en fonction des opportunités (animation de sortie, participation à des manifestations sur le territoire...)

Participer aux manifestations organisées sur le territoire : festival de la Sioule, Fête de la Nature...

Contrats Natura 2000 :

- A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
- F22710 – Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
- F22714 – Investissement visant à informer les usagers de la forêt

Maître d'ouvrage potentiel :	Opérateur N2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel	Animateur N2000	
Budget prévisionnel global	37 833 € sur 5 ans	
Indicateur de réalisation :	Nombre de personnes sensibilisées	
Indicateur de suivi :	Nombre d'outils de communication déployés	
Partenaires potentiels	Animateur du SAGE Animateur du Contrat territorial de la Sioule CEN LPO Collectivités Acteur du tourisme SMAD SMAT DREAL DDT 03 et 63	

S1 – Mettre en place des indicateurs de suivis et de réalisation			
Priorité	**	Année / Périodicité	annuelle
Objectif de développement durable	G. Suivre l'évolution du patrimoine naturel du site et améliorer les connaissances du site		
Objectif opérationnel	G1 - Evaluer et suivre les mesures de gestion		
Habitat naturel visé : -			
Espèces d'intérêt visées : - Toutes			
Contexte et enjeux : La mise en place d'indicateurs de suivis et d'évaluation permettra de suivre et d'analyser l'efficacité des mesures mises en place. Ils permettront également évaluer le DOCOB et de dresser un bilan des actions réalisées dans 5 ans.			
Zone d'application :	ZPS	Superficie ou linéaire estimé:	26 070 ha
Descriptif de l'opération : Mettre en place des indicateurs de suivis et d'évaluation en partenariat avec les acteurs concernés dans chaque domaine (Animation, gestion ; Suivi, communication) et avec l'ATEN : <ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter des mesures de gestion : déterminer la mesure, la mise en œuvre expérimentale, le protocole de suivi des effets - Ces indicateurs permettront de suivre l'efficacité de certaines mesures de gestion mises en œuvre en déterminant l'échelle de suivi pertinente (site, parcelle, ...) et le protocole de suivi 			
Modalité de réalisation <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des indicateurs de suivis et de réalisation qui permettront d'évaluer tous les ans et en fin d'animation de DOCOB les actions mises en œuvre. Ces indicateurs seront réalisés avec des spécialistes et acteurs scientifiques et seront présentés aux membres du comité de pilotage (1j/an) - créer une base de données avec ces indicateurs et les alimenter régulièrement (1 j/an) 			
Moyens mis en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - animateur du site - Groupe de travail scientifique en lien avec les membres du COPIL 			

Outils à disposition :		
<ul style="list-style-type: none"> - s'appuyer sur les données disponibles dans le cadre des études réalisées sur le site - s'appuyer sur les travaux réalisés dans le cadre du réseau Natura 2000 		
Maître d'ouvrage potentiel :	opérateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER)
Maître d'œuvre potentiel :	Animateur N2000	
Budget prévisionnel global	6000 €	
Indicateurs de réalisation :	Elaboration des indicateurs	
Indicateur(s) de suivi :	Utilisation des indicateurs pour l'évaluation du Docob	
Partenaires potentiels	ATEN, spécialistes, biostatisticien	

S2 - Mettre en place un suivi des espèces et améliorer les connaissances du site			
Priorité	***	Année / Périodicité	Tous les ans
Objectif de développement durable	F. Suivre l'évolution du patrimoine naturel du site et améliorer les connaissances du site		
Objectif opérationnel	G2 - Améliorer et compléter les connaissances sur le site		
Habitat naturel visé : Tous			
Espèces d'intérêt visées : A092 - Aigle botté A246 - Alouette lulu A072 - Bondrée apivore A082 - Busard Saint Martin A080 - Circaète Jean-le-Blanc A224 - Engoulevent d'Europe A103 - Faucon pèlerin A215 - Grand-duc d'Europe A229 - Martin pêcheur d'Europe A073 - Milan noir A074 - Milan royal A234 - Pic cendré A238 - Pic mar A236 - Pic noir A338 - Pie-grièche écorcheur			
Contexte et enjeux : La structure animatrice est chargée de mettre en œuvre les mesures d'amélioration des connaissances et de suivis scientifiques sur le site prévues dans le DOCOB, en fonction des priorités relatives aux espèces et habitats concernés et définies aux niveaux national et régional et selon les crédits disponibles.			
Zone d'application :	Toute la ZPS	Superficie ou linéaire estimé:	26 070 ha
Descriptif de l'opération :			
➤ volet amélioration des connaissances : la structure animatrice est chargée d'améliorer les connaissances sur les habitats et espèces			

d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site :

- réaliser ou faire réaliser des compléments d'inventaires ou de mise à jour de la cartographie ;
- améliorer les connaissances disponibles sur le fonctionnement des milieux : fonctionnalité des habitats, détermination des espèces typiques de l'habitat, identification des menaces pesant sur l'habitat et de ses besoins associés ;
- améliorer les connaissances disponibles sur les espèces : caractérisation de l'habitat de l'espèce, les menaces pesant sur l'espèce et sur son habitat et besoins associés.
- Réactualiser régulièrement, et transmettre à la DREAL, les données à intégrer au Formulaire Standard des Données (FSD). La structure animatrice veillera en parallèle à la cohérence avec la fiche de synthèse du site.

➤ **volet évaluation :**

- contribuer à l'évaluation périodique de l'état de conservation des espèces ayant justifiées la désignation du site, sur la base des résultats (inventaires et cartographie, structure et fonctionnalité de l'habitat, menaces et perspectives d'évolution), selon la méthode nationale lorsqu'elle existe (cf. méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle du site Natura 2000 produite par le Muséum national d'histoire naturelle - MNHN) ou selon une méthode propre le cas échéant ;
- conserver et rendre disponibles pour les services de l'Etat les données brutes et leur analyse ayant permis d'évaluer l'état de conservation, pour une éventuelle utilisation dans le cadre de l'évaluation communautaire

Dans certains cas, les études complémentaires au DOCOB et les suivis scientifiques pourront être mutualisés à une échelle plus vaste que celle du site.

Tableau 21- Préconisation de suivi par espèces (d'après la LPO)

Espèces	Préconisations de suivi pour les 5 années de mise en place du Docob
Aigle botté	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un contrôle annuel des couples cantonnées et des nichées - Prospection spécifique 2 années sur les 5 ans du docob pour rechercher les couples
Alouette lulu	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place 2 fois sur les 5ans à venir des inventaires sur des quadrats spécifiques
Bondrée apivore	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire de quadrats spécifiques - Cartographie des habitats des quadrats
Busard Saint Martin	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche spécifique 2 années pendant les 5 ans du docob - Cartographie des habitats des sites repérés
Circaète Jean-le-Blanc	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un contrôle annuel des sites connus pour préciser le taux de réussite des nichées et le nombre de jeunes à l'envol - Cartographie des habitats des sites connus - Prospection spécifique 2 années sur les 5 ans du docob

Engoulevent d'Europe	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un inventaire sur des sites inscrits dans des quadrats de 25 km² à réaliser 2 fois dans les 5 ans à venir - Cartographie des habitats des quadrats suivis
Faucon pèlerin	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite et accompagnement du suivi annuel mené par la LPO et l'ONCFS sur chaque site
Grand-duc d'Europe	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un inventaire des sites occupés par tronçons (1 tronçon /an) - Suivre un échantillonnage de sites connus pour préciser le taux de réussite des nichées et le nombre de jeunes à l'envol
Martin pêcheur d'Europe	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un inventaire spécifique
Milan noir	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des inventaires spécifiques - Suivre la reproduction des couples connus
Milan royal	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une recherche et un suivi des couples connus - Mettre en place des inventaires sur l'ensemble de la ZPS par quadrat de 50 km² annuels et par roulement
Pic cendré	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une prospection spécifique 2 années : recherche précoce à partir de février des mâles chanteurs dans les sites favorables - Cartographies fine des sites connus
Pic mar	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une prospection spécifique 2 années : recherche précoce à partir de février des mâles chanteurs dans les sites favorables - Inventaire complet dans des quadrats de 30 km² - Cartographie fine des quadrats
Pic noir	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une prospection par échantillonnage dans les quadrats de 30 km² - Cartographie des habitats des quadrats
Pie grièche écorcheur	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place 2 fois sur les 5 ans à venir des inventaires sur des quadrats spécifiques - Cartographie des habitats des quadrats
Cartographie des habitats	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des habitats d'espèces de l'annexe 1 à refaire en fin de docob sur l'ensemble de la ZPS

Modalité de réalisation :

Etablir les protocoles adaptés aux enjeux, objectifs et moyens disponibles en partenariat avec des spécialistes.
Mutualiser les suivis en partenariat avec la DREAL et les autres animateurs de sites Natura 2000

Maître d'ouvrage potentiel :	Animateur Natura 2000	Type de financements mobilisables: Animation Natura 2000 (Etat/ FEADER) PNA
Maître d'œuvre potentiel	LPO Naturalistes	
Budget prévisionnel global	10 000 € / an soit 50 000 € sur 5 ans	
Indicateurs de réalisation :	Rapport d'études Nombre d'inventaires réalisés	
Indicateur(s) de suivi :	Résultats des suivis	
Partenaires potentiels	LPO, ONCFS ONF Biostatisticien chercheurs	

CONCLUSION

La ZPS des Gorges de la Sioule abrite une avifaune très riche et diversifiée dont :

- **15 espèces nicheuses de l'Annexe I** de la Directive Oiseaux
- **17 espèces migratrices de l'Annexe I** de la Directive Oiseaux
- 21 espèces patrimoniales et / ou indicatrices

L'enjeu de conservation est :

- prioritaire pour deux espèces : l'**Aigle botté** et le **Milan royal**
- fort pour sept autres espèces : le Busard Saint-Martin, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Engoulevent d'Europe, le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe, le Pic cendré et le Pic mar.

L'enjeu est de conserver cette richesse qui dépend notamment de la qualité des forêts présentes en particulier en zones de gorges et des mosaïques d'habitats alternant bocage, milieux aquatiques, milieux ouverts (landes...) et fermés. L'atteinte de ces objectifs ne pourra se faire qu'à la condition de prendre en compte et d'intégrer les activités humaines présentes sur le territoire.

BIBLIOGRAPHIE

BISSARDON M. & GUIBAL L., 1996. - CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts / Museum National d'Histoire Naturelle, 217 p.

Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvages. Journal officiel des communautés européennes : 7-50

DIREN AUVERGNE, 2001. Cahier des charges, inventaire et cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales dans les sites d'intérêt communautaire de la région Auvergne. Conservatoire botanique national du Massif central, 14 p.

ONF, 2005. *Document d'objectifs Directive Habitats/Oiseaux, Gorges de la Sioule, site FR 830 1034, atlas cartographique*

ONF, 1993a – Prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière – Instruction. Office National des Forêts, 18p.

ONF, 1993b – Prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière – Guide. Office National des Forêts, 32p.

ONF, 2006. – Projet de Réserve Naturelle Nationale, Dossier de prise en considération par le Comité permanent du Conseil National de la Protection de la Nature, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 153 p.

ONF, 2005. – Rapport final du Document d'Objectifs Directive Oiseaux, Gorges de la Sioule, site FR831 2003, Office National des Forêts, 85p.

LPO Auvergne, 2012. – Actualisation du diagnostic avifaune. Bilan et synthèse sur les espèces de la Directive Oiseaux, site Natura 2000 des « Gorges de la Sioule », ZPS FR8312003, 31 p + Annexes.

TERRAZ, L. *et al* (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008 ; 71 pages.

Sites Web :

<http://inpn.mnhn.fr/>

<http://www.espaces-naturels.fr/ATEN>

<http://www.natura2000.fr>

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>

www.sage-sioule.fr/

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique

ACCA : Association communale de chasse agréée

APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon

ATEN : Atelier technique des espaces naturels

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CA : Chambre d'agriculture

CAD : Contrat d'agriculture durable

CBN : Conservatoire botanique national

CC : Communauté de communes

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts

CG : Conseil général

CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)

CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

CENA : Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne

CR : Conseil régional

CRPF : Centre régional de la propriété forestière

DDT : Direction départementale des Territoires

DDJS : Direction départementale jeunesse et sports

DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409

DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)

DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

EDF : Électricité de France

ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts

ENS : Espace naturel sensible

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAEC : Mesures agro-environnementales territorialisées et climatiques
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
RBI : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

GLOSSAIRE

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements,

les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Document d'Objectifs Natura 2000 Site FR831 2003 « Gorges de la Sioule » - ONF Décembre 2015

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation prend en compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de

maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agro-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littorales de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systematique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXES



CHARTRE NATURA 2000 sur les sites FR 8301034 et FR 8312003 « Gorges de la Sioule »

validée par le comité de pilotage le 29 juin 2011

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser l'accès, des parcelles engagées, à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice) afin de permettre que soient menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. Au préalable la structure animatrice devra en informer le ou les signataires dont leur responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site

② Conserver les vieilles bâtisses (ruines, granges, maisons abandonnées) et laisser à *minima* des accès en hauteur

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

③ Avertir l'animateur du DocOb, lors d'une mise en sécurité d'édifices abandonnés (maisons, mines). La mise en place d'un contrat Natura 2000 sera alors étudiée pour une sécurisation des sites concernés tout en maintenant un accès aux chauves-souris et une possibilité de suivi scientifique.

Point de contrôle : contrôle sur place

④ Lorsqu'une ou plusieurs espèces animales protégées auront été localisées sur une ou plusieurs parcelles : respecter une zone de tranquillité durant les périodes sensibles (reproduction, hivernage) ; elles seront définies avec l'animateur du DocOb en l'absence de cadre légal.

Point de contrôle : contrôle sur place

⑤ Entretenir les accotements de chemins et voiries de Septembre à Mars.

Point de contrôle : contrôle sur place

MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau, plans d'eau)

Engagements soumis à contrôles

① Maintenir dans un bon état le niveau et la qualité de l'eau notamment en :

- respectant les procédures de vidanges des plans d'eau (conformément à la réglementation),
- interdisant toute rectification, endiguement, fossé d'assainissement, drainage ou prélèvement portant atteinte au milieu naturel.

Point de contrôle : contrôle sur place

② Proscrire toutes modifications affectant négativement l'état des berges dont notamment la plantation de résineux et de peupliers, le déboisement ou l'enrochement.

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

③ Ne pas entraver la libre circulation des poissons effectuant une migration pour la reproduction (notamment au niveau des systèmes de franchissement type buse).

Point de contrôle : contrôle sur place

④ Ne pas circuler dans le lit mineur avec des engins motorisés sans accord préalable de la structure animatrice ; le cas échéant toutes les mesures devront être prises pour limiter le tassement du sol.

Point de contrôle : contrôle sur place

MILIEUX FORESTIERS (ripisylve¹, forêts de feuillus, résineuses et mixtes)

Engagements soumis à contrôles

① Pour les parcelles de plus de 0.5 hectares, maintenir à *minima* la proportion de 2 arbres morts ou sénescents et de 2 arbres sains à cavités² par hectare d'un diamètre minimum de 35 centimètres (à 1,30 mètres du sol), sauf si le peuplement est trop jeune pour abriter de tels arbres. Ces arbres ne doivent pas être choisis, pour raisons de sécurité, près des voies de circulation. Ces arbres seront référencés avec la structure animatrice du site.

Point de contrôle : état des lieux avant signature ; contrôle sur place du nombre d'arbres correspondants référencés avec la structure animatrice du site

② Ne pas combler ou drainer les mares forestières, refuges de nombreuses espèces animales et végétales.

Point de contrôle : contrôle sur place.

③ Proscrire ou suspendre, dans un rayon de 150 mètres, les travaux forestiers entre Mars et fin Août, lorsqu'une espèce³ de l'annexe I de la directive Oiseaux niche sur la parcelle. Toutefois, cette limite pourra être ajustée par l'animateur en concertation avec le ou les signataires et en fonction de l'espèce présente, de la nature des travaux et de la situation du nid (topographie, végétation, etc) au moment de la signature de la Charte.

Point de contrôle : contrôle sur place et dans les clauses d'exploitations lorsqu'il y a intervention de prestataires

④ Proscrire toute coupe à blanc dans la ripisylve, sauf avis contraire de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place et inscription dans les clauses d'exploitation

MILIEUX FORESTIERS RELEVANT DE LA DIRECTIVE HABITATS

Pour ces engagements, la structure animatrice fournit aux adhérents une cartographie de la localisation des habitats forestiers d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

① Proscrire toute intervention dans les forêts de ravins et alluviales résiduelles d'intérêt communautaire identifiés, excepté pour les travaux de restauration et d'entretien validés par la structure animatrice

Point de contrôle : contrôle sur place

MILIEUX OUVERTS (landes, prairies, pelouses, prés salés)

Engagements soumis à contrôles

① Conserver en l'état les zones humides, ne pas assécher, drainer, combler, niveler, boiser ou amender.

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

¹ Ripisylve : formation boisée bordant un cours d'eau

² Les cavités comprennent également les fentes, les trous de pics dégradés et l'écorce décollée

³ Sur le site ont été référencés : l'aigle botté, la bondrée apivore, le busard cendré et Saint-Martin, le circaète Jean-le-Blanc, l'engoulevent, le milan noir et royal, le pic cendré, le pic mar et le pic noir

② Ne pas réaliser de boisement en milieu ouvert (hors chablis).

Point de contrôle : contrôle sur place et par photo-interprétation

③ Maintenir les éléments paysagers existants : haies, arbres de haut-jet inclus dans les haies, arbres isolés, bosquets, murets...

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place et par photo-interprétation

④ Ne pas utiliser de broyeur pour l'entretien des haies (ex : épareuse) mais du matériel faisant des coupes nettes (tronçonneuses, disques...)

⑤ Ne pas traiter le bétail à l'ivermectine ; mais utiliser des préparations à base de moxidectine, de fenbendazole ou d'oxibendazole.

Point de contrôle : contrôle sur place et sur pièces (prescriptions des vétérinaires)

MILIEUX ROCHEUX (falaises, pentes rocheuses, éboulis, fruticées à buis)

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas effectuer de reboisement des milieux rocheux.

Point de contrôle : contrôle sur place

② Interdire la pratique de l'escalade de Février à la mi-Juillet sur les zones de nidification identifiées des oiseaux suivants : Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe et Grand corbeau. La structure animatrice du site fournira à l'adhérent les documents relatifs à la localisation des sites de nidification sur ses parcelles.

Point de contrôle : contrôle sur place

③ Demander l'accord préalable de la structure animatrice du site avant la réalisation d'aménagement non soumis aux études d'incidence (via ferrata, voies d'escalade, sentiers...).

Point de contrôle : contrôle sur pièces administratives (courrier officiel)

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayant droits

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- ❖ Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandage
- ❖ Ne pas inciter la fréquentation humaine dans les zones identifiées par l'opérateur du site comme gîtes avérés ou potentiels d'espèce animale protégée
- ❖ Conformément à la réglementation, ne pas utiliser d'appâts empoisonnés pour la lutte contre les rongeurs mais le tir ou le piégeage

MILIEUX AQUATIQUES

- ❖ L'installation de système d'abreuvement des animaux est conseillé (zone d'empierrement, pompes mécaniques)

MILIEUX FORESTIERS

- ❖ Conserver quelques chablis et chandelles, ne pas broyer les rémanents, afin de favoriser la nécromasse
- ❖ Ne pas supprimer systématiquement le houx et le lierre en sous bois
- ❖ Ne pas planter de résineux notamment en ripisylve
- ❖ Limiter la surface de monoculture d'essences non autochtones et encourager la diversification des essences notamment feuillues
- ❖ Veiller à ne pas laisser de rémanents de coupe susceptible de créer des embâcles
- ❖ Eviter le débardage et le nivellement des ornières de Avril à Juin, période de reproduction du Crapaud sonneur à ventre jaune
- ❖ Favoriser le maintien ou la création de milieux ouverts en forêt de petite surface (clairières, trouées)

MILIEUX OUVERTS

- ❖ Eviter la conversion des prairies en culture (notamment en maïs d'ensilage)
- ❖ Favoriser la qualité du réseau de haie par un entretien garantissant la continuité, la diversité d'essences autochtones, la présence d'arbres et de strates multiples
- ❖ Eviter l'entretien des haies de Mars à Août
- ❖ Réaliser une fauche raisonnée : à maturité de la végétation et non centripète

MILIEUX ROCHEUX

- ❖ Eviter le passage de chemins ou de pistes sur ces milieux sensibles et à proximité

A073	MILVUS MIGRANS MILAN NOIR		
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Accipitridés		
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation moyen		
			
Photos Romain Riols (LPO Auvergne)			
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	V (LR Europe)
Convention de Bonn	Annexe 2	France	AS (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	NT (LPO, 2008)
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>	
DESCRIPTION DE L'ESPECE			
Caractères morphologiques			
<p>D'une taille intermédiaire entre la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) et le Milan royal (<i>Milvus milvus</i>), le Milan noir se caractérise par sa queue faiblement échancrée et sa coloration très sombre. Il ne paraît noir que lorsqu'on l'observe de loin, car son plumage est, en fait, brun foncé uniforme sur le dessus du corps, avec une zone beige diffuse sur les moyennes couvertures et brun-roux strié de noir dessous. Dans de bonnes conditions d'observation, une zone pâle se distingue sous l'aile. La tête est d'un blanc brunâtre strié de noir. Les jeunes ont le corps plus clair ;. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel apparent.</p>			
Caractères biologiques			
<p>Il semble que les couples soient fidèles et qu'ils gardent généralement le même territoire d'une année sur l'autre. Lors des parades nuptiales, les deux partenaires volent ensemble en décrivant des orbites, se tournant d'un côté et de l'autre et, parfois, esquissent des attaques mutuelles. L'aire, qu'il s'agisse de celle construite l'année précédente ou d'un ancien nid de corneille, voire de rapace, est située généralement en lisière de forêt, souvent près de l'eau à proximité des grands fleuves ou de grands lacs, en périphérie d'étangs forestiers et en forêts rivulaires. Elle se trouve plus rarement sur des arbres isolés et quelquefois sur un pylône. Elle est construite par le couple à une hauteur généralement comprise entre 8 et 20 mètres et presque toujours garnie de débris de toutes sortes : papiers, chiffons, plastique... La ponte de deux ou trois œufs (jusqu'à quatre), a lieu essentiellement pendant la seconde quinzaine d'avril ou début mai. La taille des œufs est très variable, ce qui entraîne des différences dans la durée de l'incubation, 32 à 33 jours en moyenne. Le mâle peut couvrir pendant de courtes périodes. L'envol des jeunes a lieu à l'âge de 42 à 50 jours ; ils restent encore dépendants des parents pendant 15 à 30 jours. La réussite de la reproduction est en partie fonction de la météo, avec une forte mortalité lors des printemps froids et pluvieux.</p> <p>Il quitte l'Europe dès fin juillet pour rejoindre ses quartiers d'hiver. Les derniers migrateurs sont observés en octobre. Le transit des migrateurs européens est très important sur notre territoire et concerne les oiseaux originaires de France, mais aussi la plupart de ceux nichant en Suisse et en Allemagne. Les cols pyrénéens voient ainsi passer chaque année plusieurs dizaines de milliers d'individus. Les premiers oiseaux de retour sont notés dès février, mais la plupart regagnent leur territoire de nidification de mars à mai. Au moment de la migration pré ou postnuptiale, des regroupements spectaculaires sont également notés au sein de dortoirs pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus notamment dans les ripisylves des grands fleuves (Allier...).</p> <p><i>o Régime alimentaire</i> : Charognard, le Milan noir ramasse volontiers les poissons morts à la surface des eaux libres et ne dédaigne pas les déchets, mais il se nourrit aussi de petits rongeurs et invertébrés dans les prairies et cultures. Dans les prairies exploitées au moment de la fauche, sa proie principale est alors le Campagnol des champs.</p>			

[BOITIER ; THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004]. La densité moyenne qui en découle place l'Auvergne en quatrième position des régions les plus peuplées en Milan noir (7,5 couples/100 km²). L'espèce occupe la majeure partie des territoires, mais avec de grandes disparités.

Son statut de conservation est jugé vulnérable en Europe. Les effectifs nicheurs sont relativement faibles, inférieurs à 100 000 couples et les populations nicheuses d'Europe ont subi un large déclin entre les années 1970 et 1990 puis entre les années 1990 et 2000, à l'exception de certains pays dont la France. En France, après une nette progression observée dès le début des années 1970, l'effectif national atteignait 6 000 à 8 000 couples nicheurs une dizaine d'années plus tard. L'enquête réalisée en 2000 (THIOLLAY & BRETAGNOLLE (2004), bien plus précise que la précédente, indique une population de l'ordre de 19 000 à 30 000 couples, principalement installés dans les vallées alluviales du Rhône, de la Loire, de la Garonne, de la Dordogne ou du Rhin. Cet effectif représente environ 8% de la population européenne, mais plus de 50% de celle de l'Europe de l'Ouest.

La tendance actuelle d'évolution des effectifs semble montrer une augmentation de l'espèce dans les zones de fortes colonies (Auvergne, Rhône-Alpes, Aquitaine,...) et où les ripisylves sont en bon état, avec l'élargissement de son aire de répartition dans le Midi de la France. Dans le même temps, certains secteurs enregistrent actuellement une forte diminution des effectifs (Lorraine, Champagne humide, Jura), sans que les raisons soient clairement identifiées. Contrairement au Milan royal, dont les effectifs sont en régression alarmante, le Milan noir ne semble pas pour l'heure une espèce menacée en France, mais il est classé « à surveiller ».

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

En 1990, la population de Milan noir n'est pas quantifiée. Le chiffre de 30-60 couples est donné dans le document d'objectif de 2004, sur la base de données régionales et l'ensemble des observations anciennes dans la ZPS. Aucune étude n'a été réalisée sur cette espèce.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

L'espèce est présente sur l'ensemble du site, mais est plus abondante dans les zones où les plans d'eau existent. Un calcul basé sur les données disponibles dans la base de données et sur les surfaces potentielles favorables à l'espèce, nous fournit une population de **30 – 40 couples**. Il reste néanmoins certaines zones non étudiées dans la ZPS, présentant de bons potentiels pour l'espèce.

o Importance relative de la population : l'importance de la ZPS pour l'espèce est « moyenne ». Les populations de la ZPS représentent moins de 0.5% des effectifs nationaux.

o Dynamique de la population : la population de la ZPS, mal étudiée dans le temps, semble montrer une certaine stabilité.

o Etat de conservation de l'espèce : l'état de conservation des populations semble « bon ». Les effectifs sont, à priori stables.

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce : l'espèce occupe les boisements de feuillus, de résineux ou mixtes. Les aires sont installées généralement proches de lisières (à moins de 100 m) et des cours d'eau ou des plans d'eau. Ces habitats sont bien représentés. Leur état de conservation est plutôt bon.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'abondance du Milan noir est indicatrice de bon état de conservation des écosystèmes agricoles et aquatiques.

Possibilités de restauration

Les pinèdes et les jeunes boisements de mixtes ou de feuillus, choisis pour la reproduction, ont un taux de régénération spontané de quelques décennies. Toutefois, les arbres porteurs d'aires sont de préférence des spécimens âgés, dont l'absence, au sein d'un peuplement jeune, marquera l'abandon du site par l'espèce. La possibilité de restauration repose sur la capacité à préserver de vieux spécimens.

Facteurs favorables

- Quiétude autour des sites de reproduction
- Préservation de la ressource alimentaire (absence de pesticides, de raticides ...)

Facteurs défavorables**Dégradation des habitats de chasse**

- Régression des prairies naturelles au profit de cultures et de prairies temporaires, occasionnant une diminution quantitative et saisonnière, de la ressource alimentaire (rongeurs, insectes pour l'essentiel).
- La fermeture des dépôts d'ordures ménagères peut avoir des conséquences négatives (disparition d'une source alimentaire).
- Diminution des zones humides, des bocages, de la disponibilité de charognes, associés aux modifications des pratiques agropastorales.

Empoisonnement par ingestion indirecte de biocides

- Ce charognard est très sensible aux biocides concentrés dans les organismes de proies qu'elles ingèrent. Ces biocides sont issus de la lutte contre des campagnols terrestres (traitement des pullulations de Campagnols terrestres à l'aide d'anticoagulants) et de la lutte contre les carnassiers classés « nuisible ».

Gestion forestière

- Elimination des structures forestières naturelles et d'arbres âgés favorables à l'implantation du Milan noir (ripisylves arborées, vieux peupliers).
- Entretien des berges inadapté à l'espèce.
- Travaux forestiers menés en période sensible pour l'espèce.

Electrocution et collisions

- Risque de collision sur lignes électriques, sur éoliennes (autour de la ZPS).
- Risque d'électrocution sur lignes à moyenne tension et transformateurs.
- Son régime charognard, l'amenant à fréquenter les routes, l'expose à un risque de collision supplémentaire.

Cas de malveillance

Tirs, empoisonnements directs, intoxication par appâts empoisonnés destinés aux micromammifères.

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE**Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

- Préservation des vieilles peupleraies naturelles
- Préservation de la ressource alimentaire
- Absence de raticides et de pesticides

Recommandations générales

- Maintien de milieu ouvert
- Préserver la ressource alimentaire en qualité et quantité (absence de pesticides, de raticides ...)
- Mettre en place des inventaires spécifiques et un suivi de la reproduction

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Site de nidification :

- Mise en défens (pas de travaux forestiers du 15 mars au 15 juillet,
- Eviter l'ouverture de nouvelles pistes dans un périmètre de 150 m autour du nid)
- Traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km autour du nid

Domaine vital :

- Maintien, implantation, restauration de haie, d'alignement d'arbre et de bosquets.
- Maintien et restauration des zones humides.
- Maintien d'un équilibre en surfaces boisées, surfaces en prairie et surfaces cultivées.
- Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement.
- Favoriser une lutte ou raisonnée contre le campagnol terrestre (favoriser les prédateurs naturels)
- Interdire les appâts empoisonnés.
- Maintien des arbres porteurs d'aires.
- Pâturage extensif.

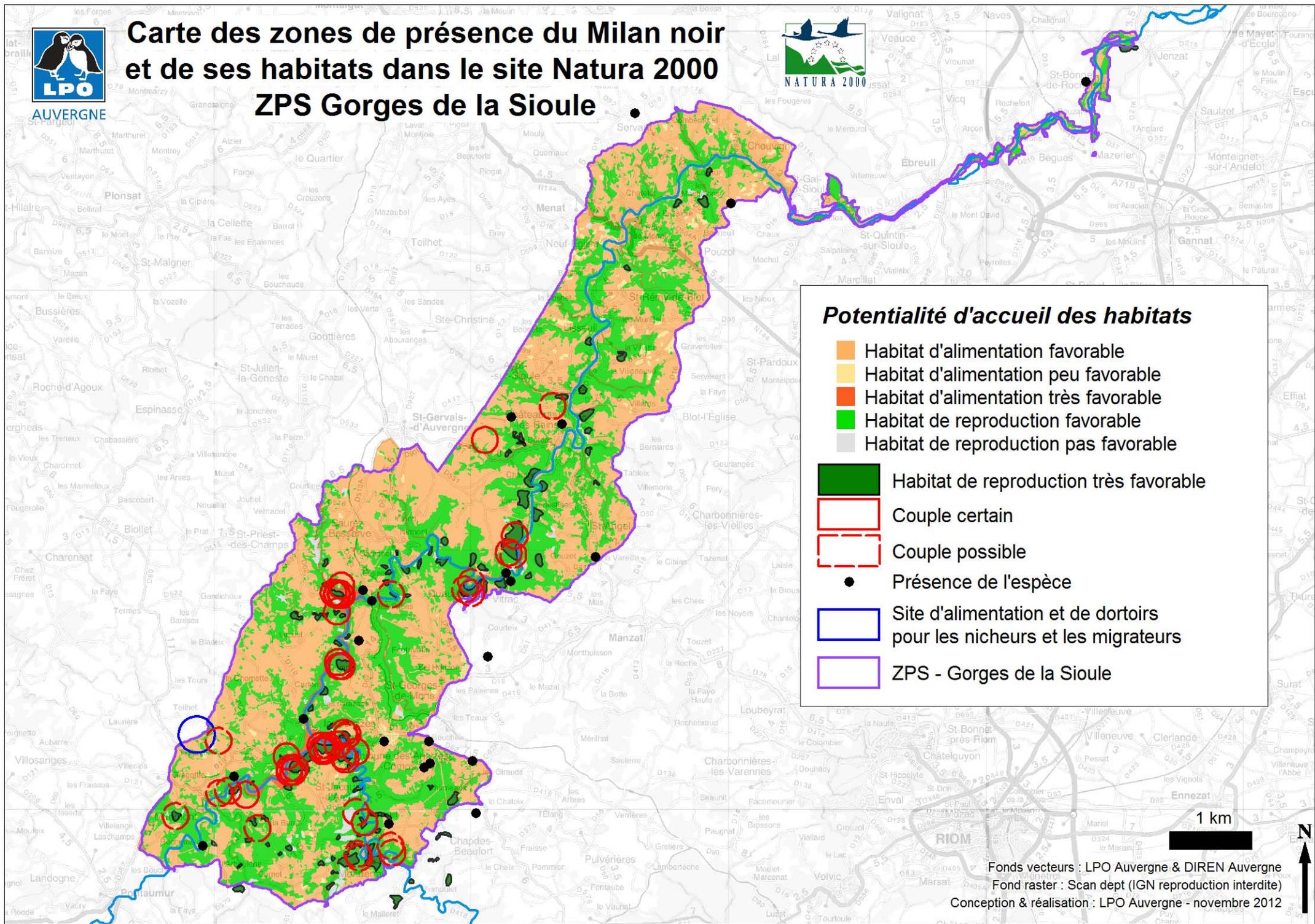
Indicateurs de suivi : Inventaire de l'espèce et cartographie des habitats sur les quadrats

Principaux acteurs concernés : Agriculteurs, propriétaires, organismes de sports de pleine nature, élus, ONF, équipes d'entretiens des berges



Auvergne

Carte des zones de présence du Milan noir et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



Potentialité d'accueil des habitats

- Habitat d'alimentation favorable
- Habitat d'alimentation peu favorable
- Habitat d'alimentation très favorable
- Habitat de reproduction favorable
- Habitat de reproduction pas favorable

- Habitat de reproduction très favorable
- Couple certain
- Couple possible
- Présence de l'espèce
- Site d'alimentation et de dortoirs pour les nicheurs et les migrateurs
- ZPS - Gorges de la Sioule

Fonds vecteurs : LPO Auvergne & DIREN Auvergne
 Fond raster : Scan dept (IGN reproduction interdite)
 Conception & réalisation : LPO Auvergne - novembre 2012

A074	MILAN ROYAL MILVUS MILVUS
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Accipitridés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation prioritaire



Photos Romain Riols (LPO Auvergne)

STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	DP (LR Europe)
Convention de Bonn		France	AS (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>	

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

Corps allongé, longues ailes assez étroites et coudées, longue queue nettement échancrée. Adulte avec les parties supérieures brun-roux, bande brun-crème oblique en travers de l'aile, tête blanchâtre finement striée de brun-noir, corps roux rayé de brun, dessous de l'aile brun-noir en arrière, brun-roux en avant et avec une large tache blanche à l'extrémité, queue grise dessous, rousse dessus. Jeune de l'année avec le corps plus clair, strié » de beige et la queue moins rousse. Bec crochu à l'extrémité, brun foncé à base jaune, pattes jaunes, œil jaunâtre. Longueur totale : 59-66 cm. Envergure : 1,75-1,95 m. Poids moyen : 780-1 250 g.

Caractères biologiques

Nid de branchages, dans un arbre à 10-30 m du sol. Une ponte par an, d'avril à début juin, comportant 2 ou 3 œufs blancs tachetés de rougeâtre. Incubation surtout par la femelle pendant 28-32 jours. Jeune nidicole, couvert de duvet blanc-gris. Quitte le nid à 48-50 jours. Maturité sexuelle à 2 ans. Longévité maximale connue : 26 ans.

Comme le Milan noir, il a une alimentation fort variée, comprenant toutes sortes de petits mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, de poissons, d'insectes, etc. Ses mœurs de charognard lui permettent de tirer parti des décharges, mais, en revanche, elles l'exposent aux empoisonnements, et son vol lent, en particulier lorsqu'il chasse près du sol, peut encore parfois en faire une cible facile.

o Phénologie : (*Texte de Riols R. : Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne, 2012*)

Migrateur partiel, le Milan royal reste largement présent tout au long de l'année. Le programme de marquage coloré mis en place à partir de 2005 montre que sauf exception, les jeunes et immatures quittent la région à l'automne pour se rendre dans les Pyrénées et surtout en Espagne (RIOLS, *op.cit.*). La plupart des adultes semblent en revanche rester tout l'hiver en se rassemblant sur les principales zones de nidification et à proximité des décharges : de 900 à 1200 individus hivernent sur une quinzaine de sites (RIOLS, 2006).

Les couples sont donc présents sur leurs territoires de nidification dès la sortie de l'hiver. En fonction de la rigueur de celui-ci et de l'altitude, les oiseaux peuvent apparaître dès la fin janvier mais c'est surtout fin février/début mars que les sites de nidification sont largement réoccupés. D'après les études menées en 2005 et 2006, au sortir d'hivers particulièrement enneigés, la très grande majorité des pontes est déposée au cours des 3 premières semaines d'avril (75 à 90 %). Une petite proportion des femelles pondent en revanche plus tôt (dès la dernière semaine de mars) et une autre partie seulement à la fin d'avril. En 2007, en l'absence de neige et avec un mois de mars particulièrement beau,

L'espèce est présente sur l'ensemble des boisements de la ZPS mais est surtout présent sur la partie amont.

o Importance relative de la population : la ZPS à une importance « moyenne » pour l'espèce.. Elle compte 1 % des populations auvergnates et moins de 0,5 % des populations françaises.

o Dynamique de la population : La population est en régression ou disparue dans l'ensemble de la partie aval de la ZPS et semble en déclin dans la partie amont. Les régressions rapides observées dans les territoires limitrophes nous obligent à une vigilance accrue. La fermeture du CET de Miremont, dortoir hivernal et point de fixation pour de nombreux individus de passage, aurait un impact négatif très important.

o Etat de conservation de l'espèce : les effectifs montrent un état de conservation global « faible ».

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce : les habitats de reproduction du Milan royal sont encore bien représentés. Le Milan royal chasse dans les espaces ouverts ou de reconquête. Les territoires agricoles des plateaux et des plaines périphériques à la ZPS sont exploités par l'espèce. Globalement, les habitats exploités au sein de la ZPS sont en bon état de conservation.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'espèce est en forte régression dans de nombreux territoires périphériques et sans doute dans la ZPS. La ZPS constitue un laboratoire pour la conservation du Milan royal.

Possibilités de restauration

Les pinèdes et les jeunes boisements de mixtes ou de feuillus, choisis pour la reproduction, ont un taux de régénération spontané de quelques décennies. Toutefois, les arbres porteurs d'aires sont de préférence des spécimens âgés, dont l'absence, au sein d'un peuplement jeune, marquera l'abandon du site par l'espèce. La possibilité de restauration repose sur la capacité à préserver de vieux spécimens.

Facteurs favorables

- La préservation en qualité et quantité de la ressource alimentaire du Milan royal s'avère un des facteurs majeurs de sa conservation. La préservation des structures paysagères (bocages, prairies naturelles) y contribue.
- La mise en place de placettes d'alimentation en hiver peut être un atout à envisager pour les hivernants.

Facteurs défavorables

Destruction ou dérangement lors de la nidification par certaines activités sylvicoles.

Ressource alimentaire en hiver

Ce charognard est très sensible aux biocides concentrés dans les organismes de proies qu'elles ingèrent. Ces toxines sont issues de la lutte chimique contre le Campagnol terrestre, de la lutte contre les carnassiers classés « nuisibles » et par les métaux lourds (cadmium et plomb).

La présence d'une décharge d'ordures ménagères (CET de Miremont) était jusqu'à maintenant un facteur favorable important.

Pratiques agricoles

- L'intensification des pratiques agricoles (ensilage d'herbe) peut être favorable à l'alimentation des milans en période d'élevage des jeunes. Mais il peut s'avérer défavorable à long terme (régression et empoisonnement de la biomasse animale : insectes et oiseaux de prairies en particulier).
- La sensibilité à divers polluants agricoles et à certains métaux lourds et cadmium notamment, est prouvée par l'analyse des cadavres de milans autopsiés.

Régression des habitats favorables aux espèces proies (bocages, prairies naturelles, zones humides, fermetures des pâturages peu productifs des pentes).

Fermeture du CET de Miremont

Destructions volontaires par tir ou empoisonnement

Collisions électrocutions

- Lignes aériennes : collision sur toutes lignes aériennes et électrocution sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur réseaux routiers, sur barbelés ...

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Maintien des densités et des habitats favorables sur la ZPS

Recommandations générales

- Compléter les inventaires sur l'ensemble de la ZPS (essayer de faire un inventaire par 1/5° annuellement)
- Interdire l'emploi des anticoagulants
- Encourager la mise en œuvre des placettes d'alimentation hivernales, de préférence en concertation avec des éleveurs locaux

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Destruction ou dérangement

- Site de nidification : Mise en défens (pas de travaux forestiers du 15 février au 15 juillet, pas d'ouverture de nouvelles pistes dans un périmètre de 150 m autour du nid)
- Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.
- Maintien des arbres porteurs d'aires.

Ressource alimentaire en hiver

- Favoriser une lutte raisonnée contre le campagnol terrestre.
- Interdire l'emploi d'anticoagulant.
- Interdire les appâts empoisonnés.

Pratiques agricoles

- Favoriser les pratiques culturales compatibles avec la préservation de la biodiversité.
- Limiter les traitements chimiques.

Régression des habitats

- Maintien ou implantation de haies, d'alignements d'arbres et de bosquets.
- Maintien d'un équilibre entre surfaces boisées, surfaces en prairie et surfaces cultivées.
- Favoriser le bocage et le pâturage extensif.
- Favoriser les prairies naturelles (non retournées).

Destructions volontaires

- Assurer un meilleur suivi des sites.
- Mettre en place des outils d'information destinés aux résidents, aux professionnels, aux écoles.

Collisions électrocutions

- Traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km autour du nid
- Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement

Indicateurs de suivi

Inventaire des espèces et cartographie des habitats sur les quadrats

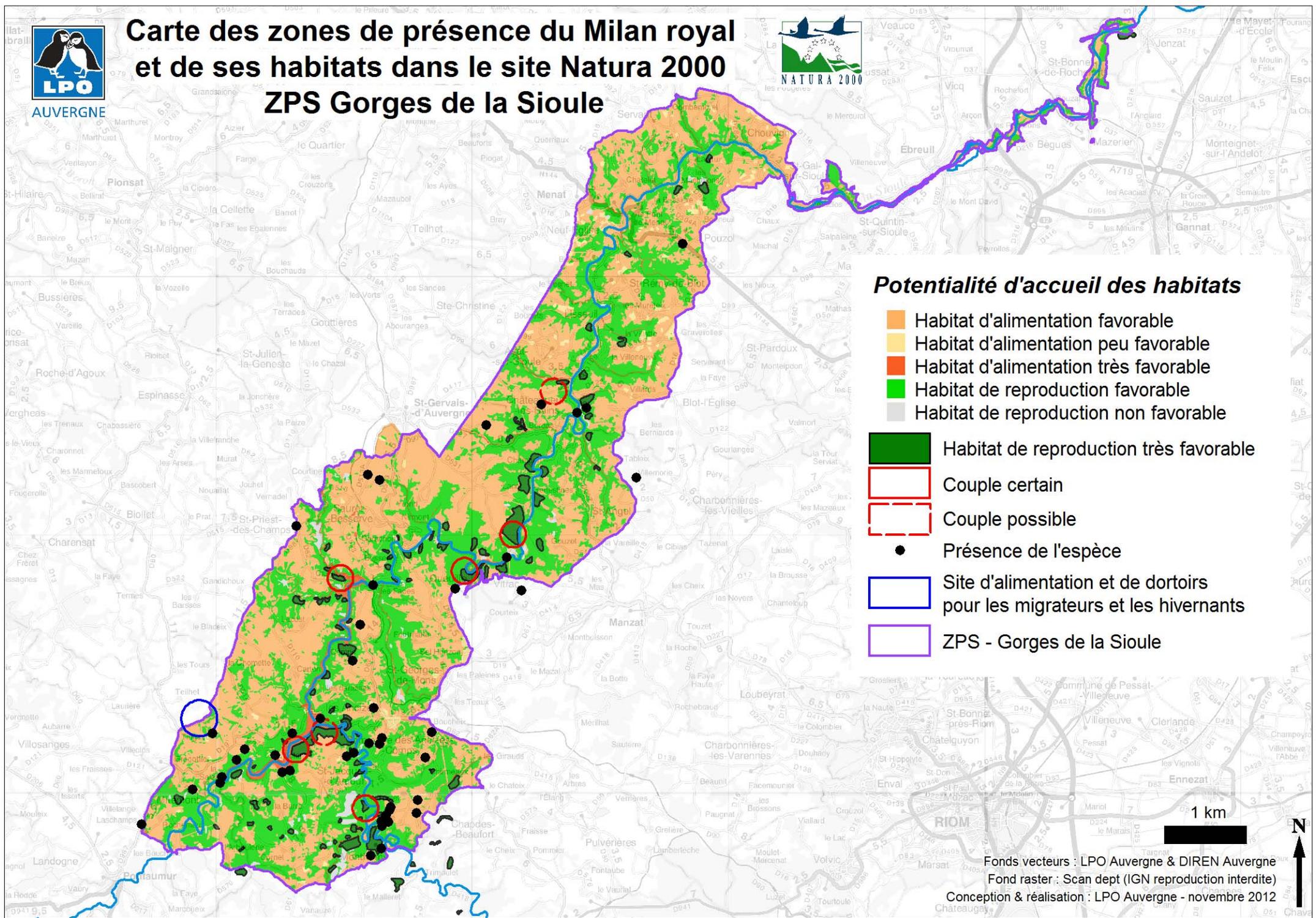
Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, propriétaires forestiers, association de chasseurs, organismes de sport de pleine nature, élus, ONF



Auvergne

Carte des zones de présence du Milan royal et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



Potentialité d'accueil des habitats

- Habitat d'alimentation favorable
- Habitat d'alimentation peu favorable
- Habitat d'alimentation très favorable
- Habitat de reproduction favorable
- Habitat de reproduction non favorable

Habitat de reproduction très favorable

Couple certain

Couple possible

● Présence de l'espèce

Site d'alimentation et de dortoirs pour les migrateurs et les hivernants

ZPS - Gorges de la Sioule

1 km



Fonds vecteurs : LPO Auvergne & DIREN Auvergne
Fond raster : Scan dept (IGN reproduction interdite)
Conception & réalisation : LPO Auvergne - novembre 2012

ESPECE DO1	<i>PICUS CANUS</i> PIC CENDRE		
Taxonomie	Ordre des Piciformes, Famille des Picidés		
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation fort		
 <p>Source : http://www.netfugl.dk</p>		 <p>Source : http://www.netfugl.dk</p>	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	DP
Convention de Bonn	-	France	VU (LR France)
Convention de Washington	-	Région	VU
Protection nationale	PN	Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	
DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE			
Les estimations des effectifs de Pic cendré sont de 4 couples minimum , à défaut d'études spécifiques qui préciseraient le statut de l'espèce dans la ZPS des Gorges de la Sioule.			
DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE			
<p>Caractères morphologiques</p> <p>Ce Pic de taille moyenne présente un plumage à dominante « verdâtre ». Le Pic cendré se caractérise par un dos vert, une tête à dominante grise avec seulement d'étroits traits loraux et une moustache noire. Seul le mâle porte une tache rouge à la tête, limitée au front. La femelle se distingue par une tête sans aucune trace de rouge, une moustache plus étroite et quelques traits noirs au front. Le jeune ressemble à la femelle, avec toutefois les flancs barrés et une marque rouge au front, moins étendue que chez l'adulte, pour le jeune mâle.</p> <p>Le tambourinage que l'on peut entendre principalement en mars et avril, plus rarement en février, mai et juin, est fait de longues séries, lentes, largement espacées. Le chant rappelle un rire de Pic vert (<i>Picus viridis</i>) descendant et plus flûté, un peu plaintif, au rythme lent. On peut l'entendre principalement de début mars à mi-mai, mais des oiseaux non appariés peuvent chanter jusqu'en juin.</p> <p>Longueur totale du corps : 27 à 28 cm. Poids : 120 à 160 g</p> <p>L'une des caractéristiques du Pic cendré est sa très grande discrétion. Il s'enfuit silencieusement au moindre bruit suspect et excelle à se dissimuler dans le fouillis des troncs et des grosses branches. Une recherche spécifique s'impose donc avant de conclure à son absence d'un massif ou d'avancer un effectif. De plus, certains oiseaux sont particulièrement silencieux et peuvent échapper à une recherche insuffisamment poussée. Enfin, le Pic cendré ne peut défendre la totalité de son vaste territoire et GUICHARD signale que les chanteurs se déplacent beaucoup, sur ce « territoire ». Tous ces facteurs expliquent la difficulté à évaluer avec précision la population de Pic cendré au sein d'un massif. En revanche, ce Pic est réputé peu craintif : certains individus se laissent approcher à quelques mètres. En présence d'un danger réel ou supposé, la réaction normale de l'oiseau est cependant de se figer contre le tronc, du côté opposé à la menace, posture qu'il peut conserver une demi-heure</p>			

Répartition géographique

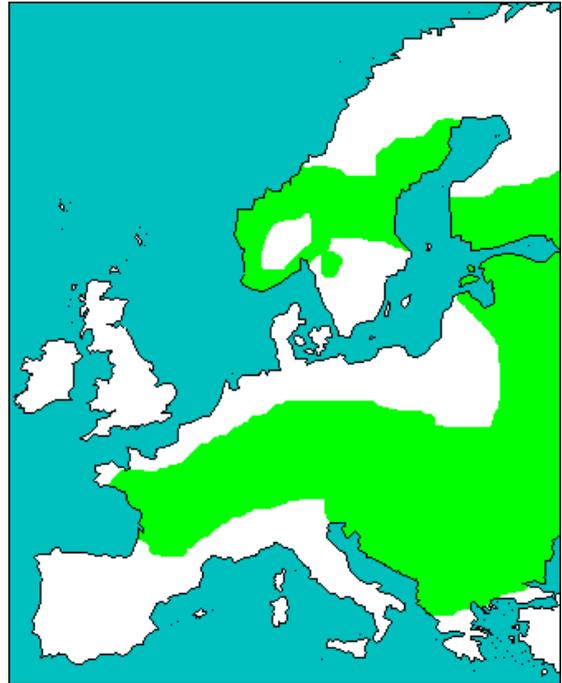
Le Pic cendré est une espèce paléarctique, présente en Europe, en Sibérie centrale, et en Extrême-Orient. En Europe, il est répandu de la Bretagne à l'Oural, dans les Balkans et le centre de la Scandinavie. Il est absent des Îles Britanniques et d'une grande partie des côtes de la Mer du Nord : rare en Belgique, il ne niche ni aux Pays-Bas ni au Danemark, et manque également de l'Allemagne du Nord à la Lettonie, et au sud de la Suède. Enfin, il est totalement absent de l'aire méditerranéenne, le nord de la Grèce constituant la limite sud de son aire de répartition européenne

En France :

Sa répartition française s'étend de la Bretagne à l'Alsace, incluant le sud du Bassin parisien, le nord et l'est de l'Auvergne, la Franche-Comté. Il est rarement présent au-dessus de 900 mètres

En Auvergne :

Le Pic cendré est en Auvergne en limite d'aire de répartition méridionale. Les forêts de plaine de l'Allier concentrent l'essentielle des populations auvergnates (75 à 85 %). Les zones de plaines du Puy de Dôme comptent 8 à 12 % des populations, le Cantal, 5 à 7 %, et la Haute-Loire, 1 à 5%.



Source : www.aerien.ch

Evolution, état des populations et menaces globales

o Evolution et état des populations à l'échelon global :

Population française: entre 1 000 et 10 000 couples

Population d'Auvergne : 177 – 450 couples (1999)

Le statut de conservation du Pic cendré est défavorable en Europe. Cependant, l'évaluation du statut de cette espèce est difficile, toujours en raison de sa grande discrétion qui le rend peu détectable. Il est considéré comme en déclin en Europe, sans que l'ampleur de cette évolution puisse être précisée.

En France, ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT le classent seulement comme une espèce « A surveiller », de distribution probablement stable et de tendance mal connue depuis les années 1970. La population nicheuse est évaluée entre 1 000 et 10 000 couples nicheurs. Mais beaucoup d'auteurs et de publications régionales font état de sa raréfaction. Il est en forte régression en Limousin et en Auvergne, notamment dans le sud de la région, mais aussi en Rhône-Alpes et en Bretagne. Un très fort déclin de l'espèce est également noté dans le massif forestier de Fontainebleau, bastion de l'espèce en Ile de France. En Champagne-Ardenne, il se raréfie au moins depuis 1972. Considéré comme en régression alarmante, il est inscrit sur la Liste rouge de cette région. Ces constats semblent indiquer une régression aux marges de l'aire de répartition française, mais aussi dans son cœur même.

o Principales menaces à l'échelon global :

Les principales menaces qui pèsent sur le Pic cendré ont pour origine les modifications de pratiques agricoles et sylvicoles. Dans le domaine agricole, la destruction du bocage, des bosquets, des forêts riveraines le prive d'habitats qu'il utilise notamment dans l'ouest de la France. Les intrants utilisés en agriculture ont également un impact sur les fourmis, réduisant les ressources alimentaires pour ce Pic.

Toute pratique entraînant la fragmentation des milieux forestiers lui est défavorable, tout comme le rajeunissement sur des surfaces étendues des vieilles parcelles en feuillus. La tendance à abaisser l'âge d'exploitation, la généralisation de la futaie régulière par classe d'âge, les enrésinements, la suppression des arbres morts ou sénescents lui sont également néfastes. Le nettoyage excessif des résidus de coupe et le broyage des souches sont défavorables au développement de l'entomofaune dont il se nourrit. L'ouverture de nombreuses routes forestières en multipliant les effets de lisière, enfin, faciliterait la colonisation des massifs forestiers par le Pic vert, susceptible de concurrencer le Pic cendré.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Les populations sont estimées en 2004 à 8-10 couples, sur la base de la reprise de l'ensemble des données anciennes.

Etat actuel de la population

o Distribution détaillée sur le site :

Les données éparses sont réparties dans l'ensemble de la ZPS.

o Effectif :

Ils sont sans doute d'au moins 4 couples. Peu de données récentes, et un mauvais état de conservation de l'espèce tant au plan national que régional, empêche de fixer une borne maximum.

o Dynamique de la population :

Elle n'est pas évaluée.

o Isolement :

L'espèce est en limite d'aire de répartition.

o Importance de la ZPS pour l'espèce

Les effectifs connus confèrent aux populations de la ZPS une « faible » importance, mais le maintien de quelques couples est un enjeu fort pour la ZPS.

o Etat de conservation de l'espèce :

Les faibles effectifs et la dépendance de l'espèce aux vieux boisements de feuillus, rendent l'espèce en « mauvais » état de conservation.

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce :

L'état de conservation des habitats est moyen, les boisements qui lui sont favorables étant peu représentés dans la ZPS

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'espèce est indicatrice du bon état de conservation des habitats forestiers constitués de vieux boisements mixtes et feuillus et de forêts riveraines en bon état de conservation.

Possibilités de restauration

Les vieilles futaies soumis à une gestion non contrôlée (coupe à blanc, travaux en période de reproduction, coupes des arbres porteurs de loges ...) ne peuvent pas se régénérer rapidement. En cas de destruction, plusieurs siècles sans aucun entretien leur sont nécessaires pour un retour à l'état initial.

Concurrence interspécifique et parasitaire

Aucune

Facteurs favorables et défavorables

o Facteurs favorables :

Préservation des vieux peuplements forestiers de feuillus et mixtes

o Facteurs défavorables :

Gestion forestière :

- Enrésinement et intensification des pratiques sylvicoles défavorables
- Elimination des structures forestières naturelles et d'arbres âgés favorables au Pic cendré (ripisylves arborées, vieux peupliers)
- Entretien des berges inadapté à l'espèce

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Préservation des vieux peuplements forestiers de feuillus

Recommandations générales

Améliorer la connaissance sur l'espèce

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Dérangement lié aux travaux forestiers autour des nids

Encadrement et contrôle des travaux forestiers.

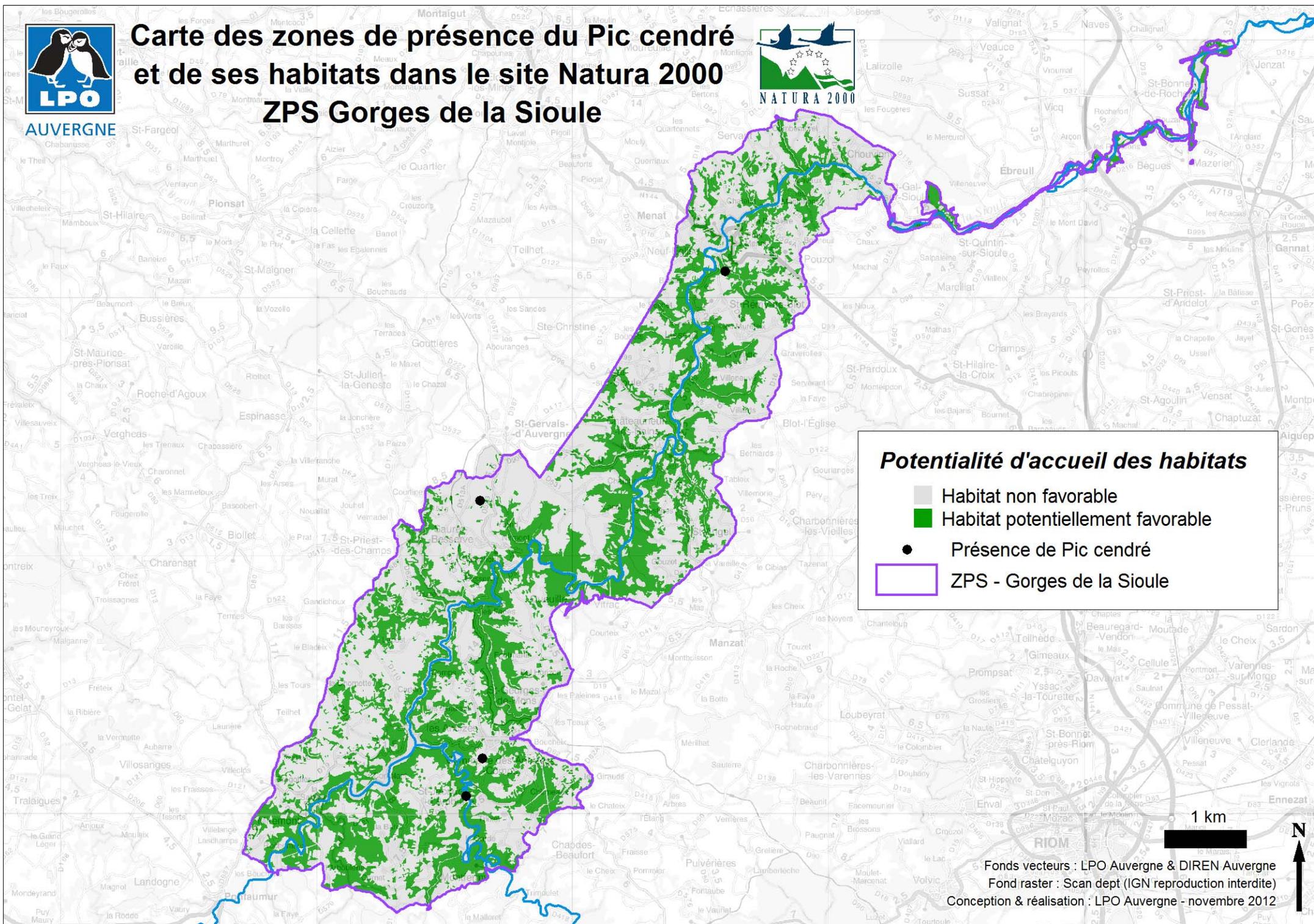
Restauration d'habitats forestiers

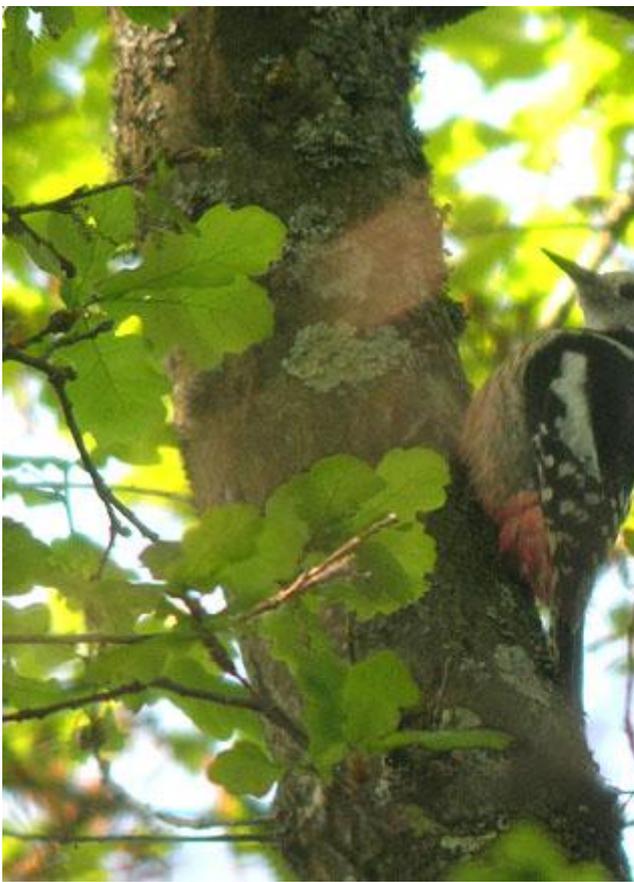
- La mise en place d'îlots de vieillissement.
- Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.
- Favoriser les essences locales (Hêtre, Chênes, Peupliers, Bouleau, Erable plane).
- Conserver tous les arbres à loges.
- Entretien des berges forestières des cours d'eau préservant des peupliers âgés.



AUVERGNE

Carte des zones de présence du Pic cendré et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



A080	<i>DENDROCOPOS MEDIUS</i> PIC MAR		
Taxonomie	Ordre des Piciformes. Famille des Picidés		
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation Fort		
 <p data-bbox="411 1223 600 1249" style="text-align: center;"><i>PHOTOS R. RIOLS</i></p>			
STATUTS DE PROTECTION	STATUTS DE CONSERVATION		
Directive Habitats	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	ANNEXE 2	Europe	S (LR Europe)
Convention de Bonn	Annexe 2	France	LC (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	NT (LPO, 2008)
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>	
Description générale de l'espèce			
Caractères morphologiques			
<p>Le Pic mar ressemble au pic épeiche. Presque la même taille, un peu plus petit en moyenne, même allure de pic bigarré, noir et blanc, calotte rouge et flancs et ventre rosé. Les critères distinctifs tiennent à la moustache, la calotte, la couleur des flancs.</p> <p>Le chant est caractéristique et permet de le localiser de façon très précoce, puisqu'il se fait entendre dès le mois de février.</p>			
Caractères biologiques			
<p>Le Pic mar affectionne les massifs forestiers pourvus de grands arbres, feuillus et notamment de chênes. Comme tous les pics, il creuse une loge, dans laquelle il nichera. Sédentaire, le couple occupe un territoire assez restreint. Il y élève 2 à 5 jeunes, qui coloniseront de nouveaux secteurs une fois émancipés. Ce pic se nourrit de larves d'insectes et de sève. Peu connu en dehors des forêts de plaine, on le « découvre » depuis peu dans des secteurs oubliés comme l'ouest de l'Auvergne.</p> <p>o Régime alimentaire : Le Pic mar se nourrit presque essentiellement d'insectes vivant dans le bois, mais également de sève au printemps.</p> <p>La chênaie-charmaie constitue l'habitat typique de ce pic, il dépend en effet de vastes couronnes d'arbres feuillus à l'écorce crevassée, d'où son attirance générale pour les arbres de gros diamètres. Laissant la prospection des troncs et de l'intérieur du bois au Pic épeiche, avec lequel il cohabite le plus souvent, il concentre son alimentation sur l'entomofaune des</p>			

Facteurs favorables

- Préservation des arbres à loges
- Vieillissement des boisements (feuillus)

Facteurs défavorables

- Exploitation intensive de la forêt aboutissant à des peuplements de résineux de même âge.
- Les plantations de douglas
- La suppression des arbres sénescents, morts et porteurs de loges

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE**Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

- Maintien des populations
- Préserver son habitat

Recommandations générales

Mettre en place une recherche spécifique et faire un état des lieux

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées**Dérangement lié aux travaux forestiers autour des nids**

Encadrement et contrôle des travaux forestiers.

Restauration d'habitats forestiers

- La mise en place d'îlots de vieillissement.
- Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.
- Favoriser les essences locales (Hêtre, Chênes, Peupliers, Bouleau, Erable plane).
- Conserver tous les arbres à loges.
- Entretien des berges forestières des cours d'eau préservant des peupliers âgés.

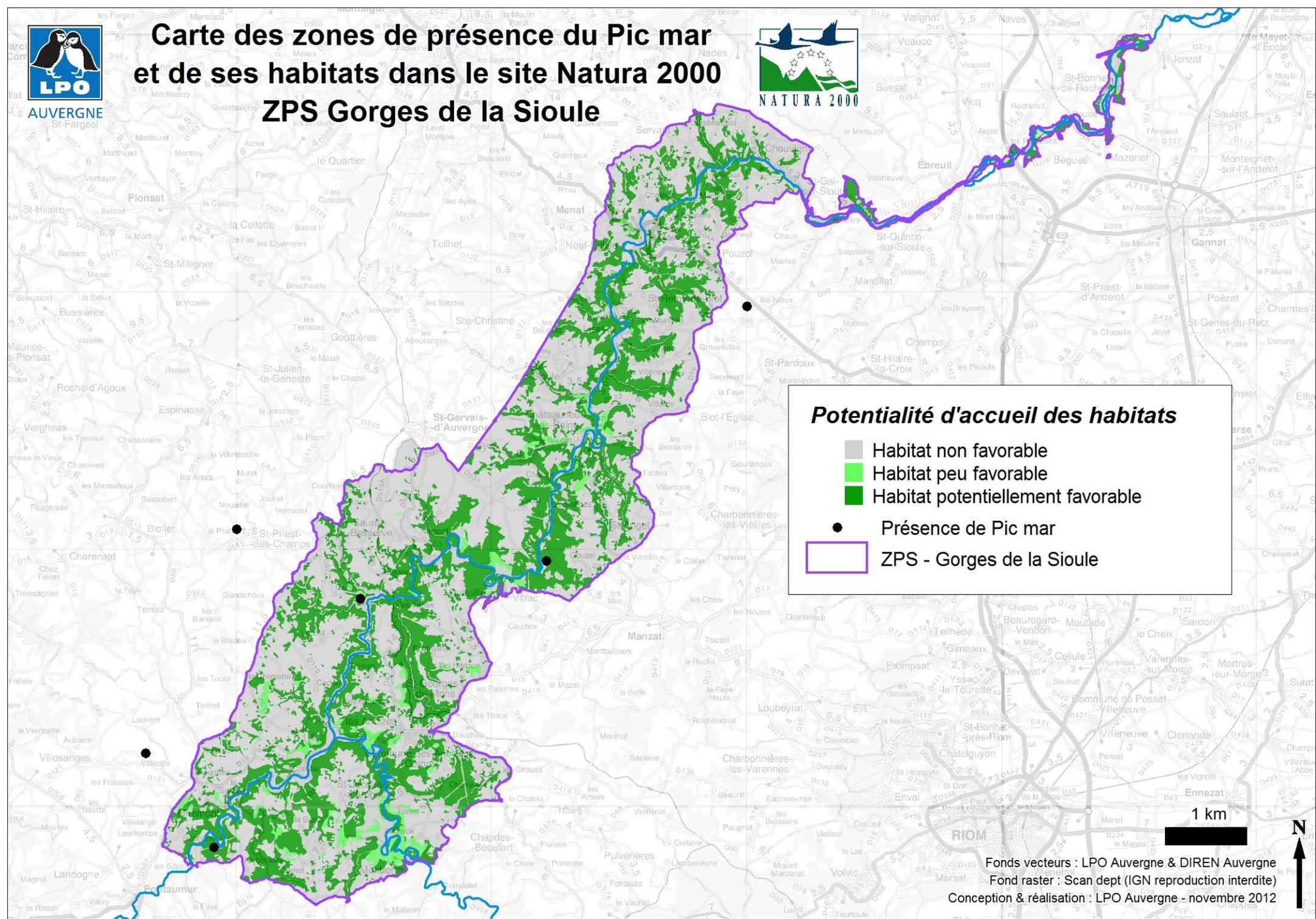
Indicateurs de suivi : Densité de populations / Cartographie de l'habitat, sur des zones tests

Principaux acteurs concernés : Propriétaires forestiers, élus, organismes de conseil et de gestion des forêts (CRPF, Syndicat des Forêts privées, ONF, entreprise de travaux forestiers, lycées forestiers ...)



AUVERGNE
St-Fargeol

Carte des zones de présence du Pic mar et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



Potentialité d'accueil des habitats

- Habitat non favorable
- Habitat peu favorable
- Habitat potentiellement favorable
- Présence de Pic mar
- ZPS - Gorges de la Sioule

1 km



Fonds vecteurs : LPO Auvergne & DIREN Auvergne
Fond raster : Scan dept (IGN reproduction interdite)
Conception & réalisation : LPO Auvergne - novembre 2012

A080	DRYOCOPUS MARTIUS PIC NOIR		
Taxonomie	Ordre des Piciformes. Famille des Picidés		
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation Moyen		
 <p data-bbox="300 902 715 931">SOURCE : HTTP://WWW.NETFUGL.DK</p>	 <p data-bbox="970 909 1385 938">SOURCE : HTTP://WWW.NETFUGL.DK</p>		
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	ANNEXE 2	Europe	R (LR Europe)
Convention de Bonn	Annexe 2	France	R (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	AS (LPO, 2006)
Protection nationale	PN	Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)	
Description générale de l'espèce			
<p data-bbox="188 1227 483 1256">Caractères morphologiques</p> <p data-bbox="188 1272 1505 1424">Le Pic noir est le plus grand pic d'Europe. Son corps est puissant et allongé, ses ailes assez courtes, larges et arrondies, sa queue assez longue et pointue, sa tête allongée et son cou assez mince. Le mâle adulte est entièrement noir brillant avec une calotte rouge vif s'étendant du front jusqu'à l'arrière de la nuque. La femelle adulte est comme le mâle, mais plus brune avec le dessus de la tête noir et une petite tache rouge à l'arrière, en haut de la nuque. Bec long, puissant, droit et pointu, blanc ivoire avec la pointe noire, pattes gris foncé, courtes et robustes, œil blanc teinté de jaune pâle.</p>			
<p data-bbox="188 1440 435 1469">Caractères biologiques</p> <p data-bbox="188 1485 1505 1704">Le Pic noir affectionne les massifs forestiers pourvus de grands arbres, dans lesquels il creuse une loge profonde, entre 10 et 20 mètres de hauteur. Sédentaire, le couple occupe un territoire d'environ 8 kilomètres carrés. Il y élève 2 à 5 jeunes, qui coloniseront de nouveaux secteurs une fois émancipés. Ce pic se nourrit de larves d'insectes qu'il extirpe de l'écorce et du bois vermoulu des vieilles souches, et visite régulièrement les fourmilières pour se débarrasser de leurs habitantes. Le Pic noir est l'une des rares espèces actuellement en pleine expansion : oiseau strictement montagnard à l'origine, il s'étend peu à peu dans les zones de plaines depuis une trentaine d'années. Cet hôte prestigieux colonise progressivement les massifs forestiers de basse altitude, mais reste encore vulnérable car en faibles effectifs.</p> <p data-bbox="188 1720 1505 1939">Le Pic noir pond en général 2 à 5 œufs dans le fond d'une cavité (appelée loge) qu'il creuse avec le bec, dans le tronc dégagé d'un arbre (généralement un peuplier tremble ou un hêtre) entre 7 et 18 m au dessus du sol. L'accès est un trou ovale de 8-12 cm. La cavité intérieure mesure et 20-25 cm de diamètre et 40-60 cm de profondeur. Mâle et femelle participent au creusement de la loge qui dure 10 à 25 jours. Une ponte par an, de mi mars à mi juin comportant de 2 à 5 œufs blancs couvés douze jours. Les jeunes, nidicoles, nus à l'éclosion montrent leurs têtes à l'entrée du nid à 18-20 jours, c'est là que les parents (surtout le mâle) les nourrissent. Ils s'envolent à 24-28 jours et sont nourris encore quelques jours avant de devenir indépendants. La longévité maximum connue est de 7 ans.</p> <p data-bbox="188 1955 1505 2040">o Régime alimentaire : Le Pic noir se nourrit presque essentiellement de fourmis (adultes, larves, et œufs), en particulier de grosses camponotes et fourmis rousses. Il ne dédaigne pas les coléoptères et autres insectes xylophages (et leurs larves) vivant dans le bois principalement. Il mange également des fruits et des baies à l'occasion.</p>			

Possibilités de restauration

Les vieilles futaies soumis à une gestion non contrôlée (coupe à blanc, travaux en période de reproduction, coupes des arbres porteurs de loges ...) ne peuvent pas se régénérer rapidement. En cas de destruction, plusieurs siècles, sans aucun entretien, leur sont nécessaires pour un retour à l'état initial.

Facteurs favorables

- Préservation des arbres à loges de Pic noir
- Vieillessement des futaies de montagne (Hêtraies - Hêtraies Sapinière).

Facteurs défavorables

- Exploitation intensive de la forêt aboutissant à des peuplements de résineux de même âge.
- Les plantations de douglas
- La suppression des arbres sénescents, morts et porteurs de loges

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE**Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce**

- Maintien des densités
- Préserver son habitat

Recommandations générales

Evaluation précise des populations

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées**Dérangement lié aux travaux forestiers autour des nids**

- Encadrement et contrôle des travaux forestiers
- Maintien des arbres portant des loges.

Sylviculture intensive

- La mise en place d'îlots de vieillissement d'une surface minimale de 10 ha autour des sites de nidification
- Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.
- Favoriser les essences locales (Hêtre, Sapin blanc)
- Maintenir et entretenir les grandes hêtraies et hêtraies sapinières avec des fûts de plus de 40 cm de diamètre, de préférence, sans branches basses
- Conserver tous les arbres à loges de Pic noir
- Conserver en l'état les zones de chablis et les micro-clairières riches en souches et " chandelles ".

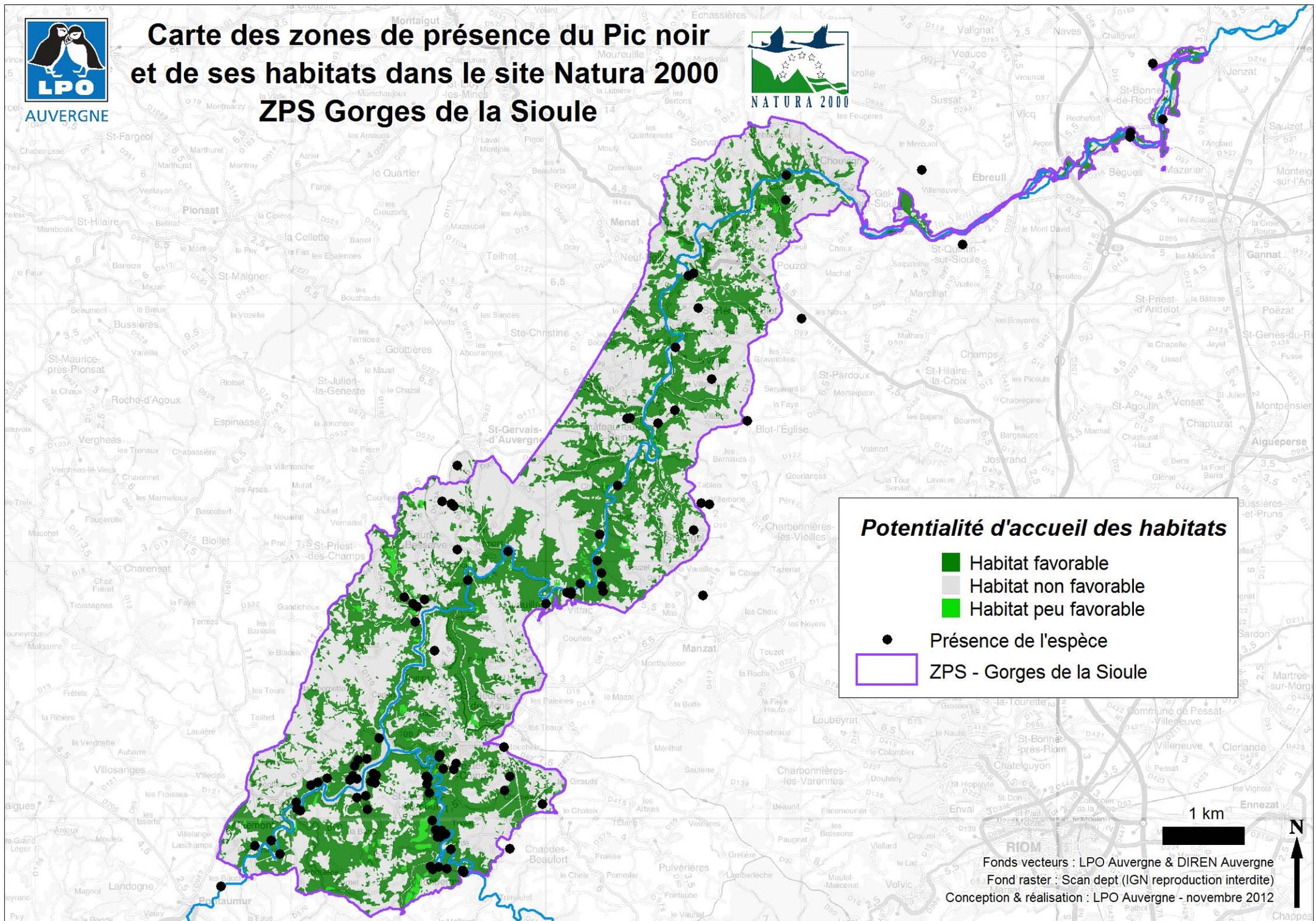
Indicateurs de suivi : Densité de populations / Cartographie de l'habitat, sur des zones tests

Principaux acteurs concernés : Propriétaires forestiers, élus, organismes de conseil et de gestion des forêts (CRPF, Syndicat des Forêts privées, ONF, entreprise de travaux forestiers, lycées forestiers ...)



AUVERGNE

Carte des zones de présence du Pic noir et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



A338	LANIUS COLLURIO PIE GRIECHE ECORCHEUR										
Taxonomie	Ordre des Passériformes, Famille des Laniidés										
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation moyen										
											
Photos Romain Riols (LPO Auvergne)											
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION									
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde									
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	LC(LR Europe)								
Convention de Bonn		France	LC (LR France)								
Convention de Washington		Région	DD (LPO, 2008)								
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>									
DESCRIPTION DE L'ESPECE											
Caractères morphologiques											
Corps allongé, grosse tête ronde, ailes assez longues et pointues, queue longue et légèrement arrondie, balancée nerveusement. Mâle, calotte et nuque gris pâle, bandeau noir s'étendant du bec jusqu'en arrière des yeux, gorge blanche, dessous blanc rosé, dos brun-roux, croupion gris, ailes noires, queue noire bordée de blanc à la base. Femelle, brun chaud dessus, blanc avec de petites taches grises en croissant dessous, bandeau brun-noir, fin sourcil blanc. Bec noir, court, épais et un peu crochu, pattes noires, assez longues et fines, œil brun. Longueur : 16-18 cm. Envergure : 28 cm. Poids : 25-40 g.											
Caractères biologiques											
<p><i>o Migration</i> : Diurne et solitaire, la Pie-grièche écorcheur est présente en France de mai à début septembre. La migration postnuptiale a lieu de mi-août à mi-septembre, et les retours pré-nuptiaux dès fin avril et surtout en mai.</p> <p><i>o Reproduction</i> : Nid de tiges sèches et de mousse, garni d'herbes fines, et posé parmi les rameaux d'un fourré épineux (de 50 cm à 2 m de hauteur). Une ponte par an, de mi-mai à début juin, comportant 5 ou 6 œufs verdâtres, rosés ou jaunâtres, tachetés de brun-rouge et de gris. Incubation par la femelle, pendant 14-16 jours. Jeune nidicole, nu à l'éclosion. Quitte le nid à 14-15 jours. Indépendant 15 jours plus tard.</p> <p><i>o Régime alimentaire</i> : Insectes surtout, campagnols, mulots, musaraignes, lézards, grenouilles. . Le plus souvent immobile sur un perchoir dégagé, à partir duquel elle s'envole pour capturer ses proies au sol. Ces dernières sont ensuite fréquemment empalées sur des épines ou sur des fils barbelés avant d'être mangées (ce qui semble être rarement le cas en région méditerranéenne).</p> <p><i>o Phénologie</i> : cette espèce est migratrice.</p>											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Rouge : reproduction ; jaune : présence de l'espèce / orange : migration.											

Caractères écologiques

Au-delà des conditions climatiques, cette Pie-grièche est une espèce assez exigeante : il lui faut un minimum de milieux ouverts, de buissons, de perchoirs et de gros insectes pour se nourrir et élever sa nichée.

o Sites d'alimentation : Cette espèce fréquente les mêmes habitats pour sa nidification et son alimentation.

o Sites d'hivernage : La Pie-grièche écorcheur est présente en France de mai à début septembre. La migration postnuptiale a lieu de mi-août à mi-septembre, et les retours pré-nuptiaux dès fin avril et surtout en mai. Elle hiverne en Afrique orientale.

Répartition géographique

La Pie-grièche écorcheur est bien répandue dans le domaine paléarctique occidental. A la limite orientale de son aire de répartition, elle est remplacée par la Pie-grièche isabelle *lanius isabellinus* avec laquelle elle s'hybride régulièrement dans au moins trois zones de contact (PANOW, 1983). Europe (sauf le sud-est de l'Espagne, le nord de la Scandinavie, l'Islande, l'Irlande et le Royaume-Uni), Aise Mineure, Russie septentrionale. Hiverné en Afrique orientale. En France, la Pie-grièche écorcheur se reproduit sur l'ensemble du territoire et elle est très sporadique dans le Nord-Ouest (Bretagne, Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais), ainsi que sur le littoral méditerranéen (de l'Aude aux Bouches-du-Rhône), et localement dans le Sud-Ouest. En région Auvergne : L'espèce est présente sur l'ensemble de la région et occupe la plupart des étages altitudinaux, si ce n'est celui, le plus élevé, des crêtes sommitales et les pentes périphériques.

Evolution, état des populations et menaces globales

o Evolution et état des populations à l'échelon global :

- Population française (2005) : environ 150 000 à 350 000 couples.

- Population d'Auvergne : 60 000 - 70 000 couples

o Principales menaces à l'échelon global : La principale menace reste la raréfaction progressive de ses habitats, en particulier les milieux ouverts (prairies et pelouses, qui constituent ses terrains de prédilection pour chasser) ainsi que la raréfaction de ses proies favorites, les orthoptères. Une autre menace concerne la raréfaction des proies, en particulier les gros insectes, due à la dégradation ou à la disparition de ses territoires de chasse soumis à une agriculture intensive (monoculture, emploi massif de produits phytosanitaires). Une autre menace atteint les sites de nidification qui diminuent face à la fermeture des milieux et à l'enrésinement des anciennes prairies, ou encore face aux remembrements responsables de la destruction du bocage indispensable à l'espèce. Le trafic routier peut être localement un facteur de déclin. La dégradation des zones d'hivernage en Afrique tropicale est peut être une cause supplémentaire du déclin de l'espèce.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

L'espèce n'a fait l'objet d'aucune étude ni d'estimation sur le territoire dans le passé. En 2004, les effectifs évalués à partir de données observées sur d'autres territoires auvergnats sont de 500 couples minimum. En 2010, une première évaluation des densités est menée sur 3 quadrats. Ces zones échantillons présentent des habitats favorables à l'espèce (prairies pâturées plus ou moins buissonnantes, bocages, habitats agricoles préservés des pratiques chimiques).

Etat actuel de la population

L'espèce occupe les zones agricoles pâturées des rebords de plateaux, des versants et fonds de vallées de l'ensemble de la ZPS. On peut préciser les populations de Pie-grièche écorcheur sur la ZPS des gorges de la Sioule à partir des données obtenues sur 3 quadrats spécifiques, en 2010, de données connues ailleurs en Auvergne. Elle serait de **1200 à 1600 couples**. Néanmoins, des précisions devraient être apportées par de nouvelles investigations sur l'ensemble de la ZPS, en raison d'une possible surestimation possible des effectifs

o Importance relative de la population : l'importance de la population de la ZPS est « faible » au niveau national. Elle compte moins de 0,5% de la population française.

o Dynamique de la population : la population semble être dans une dynamique stable. Mais aucun état des lieux initial précis n'est mené au sein de la ZPS avec précision. La tendance sera à étudier à la suite d'une série de suivis dans le cadre de la mise en place du futur Docob.

o Etat de conservation de l'espèce : l'espèce semble en bon état de conservation. Une étude devra être menée pour préciser cette situation.

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce : La part des surfaces favorables à l'espèce, sur le quadrat de Lavoûte sur Loire, cartographié, est de 30% environ. Elle peut être sur-évaluée d'où l'importance d'une cartographie fine des habitats sur l'ensemble de la ZPS. Les habitats favorables à l'espèce sont encore bien représentés dans la ZPS mais sont soumis à des tendances opposées qui peuvent les menacer à moyen terme : intensification des pratiques agricoles sur les plateaux, occasionnant la disparition de haies, de buissons, le retournement des prairies naturelles, l'emploi de

pesticides ; et dans les vallées, l'abandon du pastoralisme.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

La présence de l'espèce est un indicateur de l'état de conservation des prairies naturelles, des prairies de fauche et pâtures.

Possibilités de restauration

La restauration des habitats peut être rapidement obtenue mais elle est rendue difficile par les moyens nécessaires à mettre en œuvre.

Facteurs favorable

- Prairies naturelles pâturées présentant des buissons et des haies
- Absence de pesticides

Facteurs défavorables

Intensification de l'agriculture :

- la conversion des prairies permanentes en terres arables,
- l'utilisation croissante d'engrais, favorisant la croissance du couvert végétal et l'appauvrissement de la richesse entomologique des prairies fertilisées,
- les traitements phytosanitaires et antiparasitaires réduisent les populations d'insectes et contaminent les chaînes alimentaires,

Gestion des haies et des landes ouvertes :

- La destruction des haies, des arbustes et des buissons isolés et la banalisation de haies complexes (multi essences et multi strates).
- Les remembrements entraînent la perte de grandes superficies d'habitats favorables
- Un entretien des haies et des buissons en période de reproduction

Fermeture des milieux suite à l'abandon des pâturages peu productifs (58 % des sites potentiellement concernés).

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Maintien des densités

Maintien des surfaces favorables à l'espèce

Recommandations générales

- Mettre en place dans les 5 ans avenir, 2 années d'inventaires, sur des quadrats spécifiques
- Favoriser une réouverture adaptée des habitats en voie de fermeture, autour des grandes zones de landes. Attention, pas de réouverture brutale.
- Favoriser l'habitat de l'espèce sur les plateaux

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Intensification de l'agriculture :

- Favoriser les grands ensembles herbagers et les paysages de polyculture-élevage.
- Conserver et restaurer les prairies de fauches, les zones herbeuses et de pâture,
- Eviter l'utilisation de produits chimiques.
- Des zones enherbées non fauchées sont conseillées, elles fournissent une ressource alimentaire continue durant la période d'élevage des jeunes.

Gestion des haies et des landes ouvertes :

- Maintien des haies et des buissons denses utilisés comme espaces de reproduction
- Maintien des arbres isolés, des branches et des arbustes haut, utilisés comme postes d'affût

Fermeture des milieux

Favoriser l'entretien et la réouverture des prairies et pelouses peu productives en maintenant des surfaces de landes, de buissons d'arbustes, en mosaïque

Indicateurs de suivi

Densité de l'espèce sur les quadrats

Cartographie des habitats sur les quadrats de 25 km²

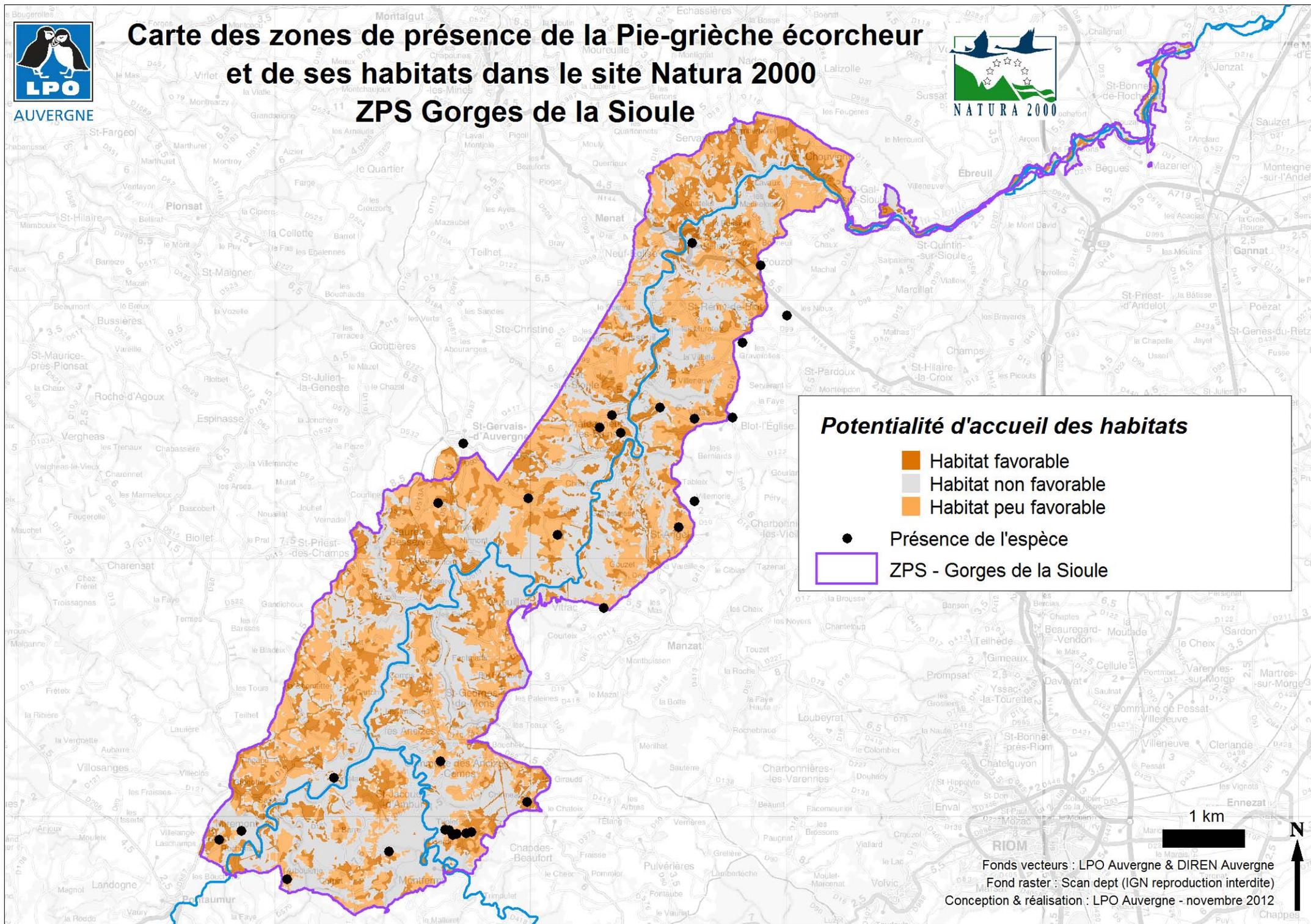
Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, services de l'état, organismes agricoles, élus, lycées agricoles ...



AUVERGNE

Carte des zones de présence de la Pie-grièche écorcheur et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



Potentialité d'accueil des habitats

- Habitat favorable
- Habitat non favorable
- Habitat peu favorable
- Présence de l'espèce
- ZPS - Gorges de la Sioule

1 km

N

Fonds vecteurs : LPO Auvergne & DIREN Auvergne
Fond raster : Scan dept (IGN reproduction interdite)
Conception & réalisation : LPO Auvergne - novembre 2012

A092	AQUILA PENNATA AIGLE BOTTE																										
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Accipitridés																										
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation prioritaire																										
																											
Photos Romain Riols (LPO Auvergne)																											
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION																									
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)																								
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	R (LR Europe)																								
Convention de Bonn	Annexe 2	France	R (LR France)																								
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)																								
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>																									
DESCRIPTION DE L'ESPECE																											
Caractères morphologiques																											
<p>L'Aigle botté, de la taille d'une Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), est le plus petit des aigles. Il présente une grosse tête proéminente, six rémiges primaires fortement digitées, et des tarses emplumés, points communs aux autres aigles. La queue est sensiblement aussi longue que la largeur de l'aile, droite avec l'extrémité carrée. La forme claire a le dessous du corps blanc, légèrement strié à la poitrine et à la tête contrastant avec les rémiges noires à l'exception de trois primaires internes qui forment une fenêtre plus claire. La forme sombre présente une face inférieure brun foncé à brun roux. Comme dans la forme pâle, trois rémiges primaires internes dessinent une zone plus claire. La face supérieure, bigarrée, présente une bande brunâtre claire aux épaules qui contraste avec les rémiges et la queue beaucoup plus foncées ainsi qu'une tache blanchâtre au niveau du croupion. Tous les individus présentent une queue grisée en face inférieure, se terminant par une bande plus sombre. Longueur totale du corps : 50 à 57 cm. Poids : 500 à 800 g (pour le mâle), 850 à 1250 g (pour la femelle).</p>																											
Caractères biologiques																											
<p>En France, l'installation des couples s'effectue de la fin mars à début avril. Les parades nuptiales peuvent être observées à cette époque. Les oiseaux sont très bryants et effectuent des piqués spectaculaires. Fin avril, et surtout dans la première quinzaine de mai, la femelle pond deux œufs. Le nid peut être réutilisé plusieurs années de suite. Eclectique, il s'alimente tout particulièrement d'oiseaux de taille modeste (étourneaux, alouettes, grives, geais, pigeons), de petits mammifères et de reptiles.</p> <p><i>o Phénologie</i> : cette espèce est une visiteuse d'été, de nombreux oiseaux peuvent être observés lors des migrations, et quelques individus peuvent rester hiverner sur le pourtour méditerranéen.. Les Aigles bottés du Paléarctique occidental quittent presque tous leur aire de reproduction européenne pour rejoindre leurs quartiers d'hiver en Afrique sahélienne via le détroit de Gibraltar ou les savanes boisées d'Afrique orientale jusqu'en Afrique du Sud via le Moyen-Orient.</p>																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Janvier</th> <th>Février</th> <th>Mars</th> <th>Avril</th> <th>Mai</th> <th>Juin</th> <th>Juillet</th> <th>Août</th> <th>Septembre</th> <th>Octobre</th> <th>Novembre</th> <th>Décembre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>bleu</td> <td>bleu</td> <td>bleu</td> <td>rouge</td> <td>rouge</td> <td>rouge</td> <td>rouge</td> <td>rouge</td> <td>rouge</td> <td>vert</td> <td>vert</td> <td>bleu</td> </tr> </tbody> </table> <p>Rouge : reproduction ; vert : migration ; bleu : hivernage.</p>				Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	bleu	bleu	bleu	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	vert	vert	bleu
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre																
bleu	bleu	bleu	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	rouge	vert	vert	bleu																
Caractères écologiques																											
<p>Les sites de nidification correspondent habituellement à des massifs forestiers de moyenne montagne où des forêts claires de feuillus et de résineux alternent avec des espaces dégagés. Exigeant en tranquillité, il recherche généralement des vieux arbres situés en haut de versants bien exposés lui permettant un envol aisé, sur lesquels les deux adultes construisent ou réaménagent une ancienne aire à une hauteur de dix à trente mètres.-Cette espèce fréquente globalement les mêmes habitats pour sa nidification et son alimentation. Il chasse habituellement ses proies au sein des boisements, au-dessus ou en périphérie immédiate mais aussi dans les milieux ouverts. Dans ses quartiers d'hiver, l'espèce fréquente les zones de savanes et de steppes boisées du sud saharien.</p>																											

Répartition géographique

En Europe occidentale, la quasi-totalité des effectifs d'Aigle botté (6 000 couples) se situe en Espagne, qui compte 3 000 couples. En France, l'Aigle botté a un statut vulnérable car il se situe dans la limite nord de sa répartition. En région Auvergne, il est présent sur les grands espaces forestiers de l'Allier et dans les vallées boisées et encaissées, des régions de plateaux :

- dans l'Allier : forêts domaniales et forêt de la Sologne bourbonnaise
- dans le Puy de Dôme : vallées de la Sioule, des Couzes et de la Dordogne, versants occidental du Livradois
- dans le Cantal, (bastion régional de l'espèce) : les vallées du Lot, de la Truyère, de la Dordogne, et de leurs affluents, les contreforts de l'Aubrac
- En Haute Loire, les vallées de l'Allier et de la Loire.

Evolution, état des populations et menaces globales

o Evolution et état des populations à l'échelon global :

- Population française (2004) : 380 à 650 couples.
- Population d'Auvergne : 80-135 couples (70-118 ; 18,2 % d'après Rapaces de France)
L'Auvergne semble concernée à la fois par les populations de plaine du nord-est de la France parfois en régression et celles du sud et du sud-ouest, en bonne santé, voire en expansion.

o Principales menaces à l'échelon global :

- Travaux forestiers (coupes, débardages) en période de reproduction, création de pistes et activités de tourisme vert entraînant le dérangement de l'espèce sur les sites de reproduction
- Disparition des vastes espaces forestiers matures (diminution de l'âge d'exploitation des bois)
- Dégradation des lieux d'alimentation (prairies et espaces bocagers de plaine à proximité des sites de nidifications)
- Incendies et construction de barrages
- Risque de collision avec les lignes électriques

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

L'espèce est connue comme nicheuse depuis au moins le début des années 1980 sur la vallée de la Sioule.

Etat actuel de la population

Cinq territoires sont connus avec certitude dans la ZPS. D'autres secteurs recèlent des habitats favorables et l'espèce est à rechercher.

o Importance relative de la population : La ZPS a une importance moyenne pour l'espèce.

o Dynamique de la population : La population est a priori au moins stable

o Etat de conservation de l'espèce : L'état de conservation de l'Aigle botté sur la ZPS est « moyen », compte tenu de la faiblesse des effectifs qui restent fragiles, et compte tenu de la fragilité des vieux boisements mixtes recherchés par l'espèce.

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce : les habitats les plus favorables à la reproduction de l'Aigle botté sont des vieux peuplements mixtes de feuillus et de Sapin ou Pin. Le territoire exploité pour la chasse, est lui, plus vaste : il recoupe tous types d'habitats, prioritairement les landes et les pâturages, mais aussi les espaces aériens au-dessus des massifs forestiers.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

Cette espèce est indicatrice de la bonne santé des habitats forestiers

Possibilités de restauration

Les boisements soumis à une gestion non contrôlée (coupe à blanc, travaux en période de reproduction, coupes des arbres porteurs d'aire ...) ne peuvent pas se régénérer rapidement. En cas de destruction, plusieurs décennies, sans aucun entretien, leur sont nécessaires pour un retour à l'état initial.

Facteurs favorables

- Quiétude en période de reproduction de début mars à fin août
- Préservation de grands ensembles boisés en milieu et haut de pentes, des forêts mixtes d'essences locales, à structure irrégulière.

Facteurs défavorables

Dérangement lié aux travaux forestiers à proximité du nid : *Exploitation forestière - Création de pistes forestières - Bornage de parcelles - Approvisionnement de sites d'agraine aux sangliers - Randonnée motorisée*

Modification des habitats forestiers par le développement d'une sylviculture intensive (boisements mono spécifiques de tiges de même âge)

Mutations de pratiques agricoles

- Régression des espaces agricoles herbagers diversifiés
- Déprise agricole et reconquête des ligneux diminuent les espaces d'alimentation

Réseau électrique et sports de pleine nature

- Lignes aériennes : collision sur toutes lignes aériennes et électrocution sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur réseaux routiers, sur barbelés ...

Augmentation d'activités sportives :

Les sports mécaniques, les activités de tir ... peuvent être sources d'abandon de site de reproduction.

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Maintien des couples nicheurs et des surfaces d'habitats favorables (évaluation des habitats)

Recommandations générales

- Mettre en place une charte forestière pour les propriétaires et les gestionnaires
- Mettre en place un contrôle annuel des nichées

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Mise en défens sur un rayon de près 300 mètres (en fonction de la topographie) autour du nid du 1er avril au 15 août

- Contrôle des travaux forestiers
- Contrôle de la fréquentation des pistes forestières
- Pas d'ouverture de nouvelles pistes...
- Pas d'activité motorisée et de tir

- La mise en place d'îlots de vieillissement d'une surface minimale de 10 ha sur les sites de nidification connus est préconisée sur les ZPS

- Maintien ou implantation de haie ou d'alignement d'arbre
- Maintien d'un équilibre en surface boisée, surface prairial et de surface cultivée
- Favoriser le bocage et pâturage extensif.

- Equipements d'avertisseurs visuels et sonores « Avifaune » sur les lignes aériennes à moyenne et haute tension situées dans un rayon d'1 km des sites

Indicateurs de suivi

- Suivi et contrôle des nichées, des couples cantonnés
- Evolution des habitats favorables

Principaux acteurs concernés

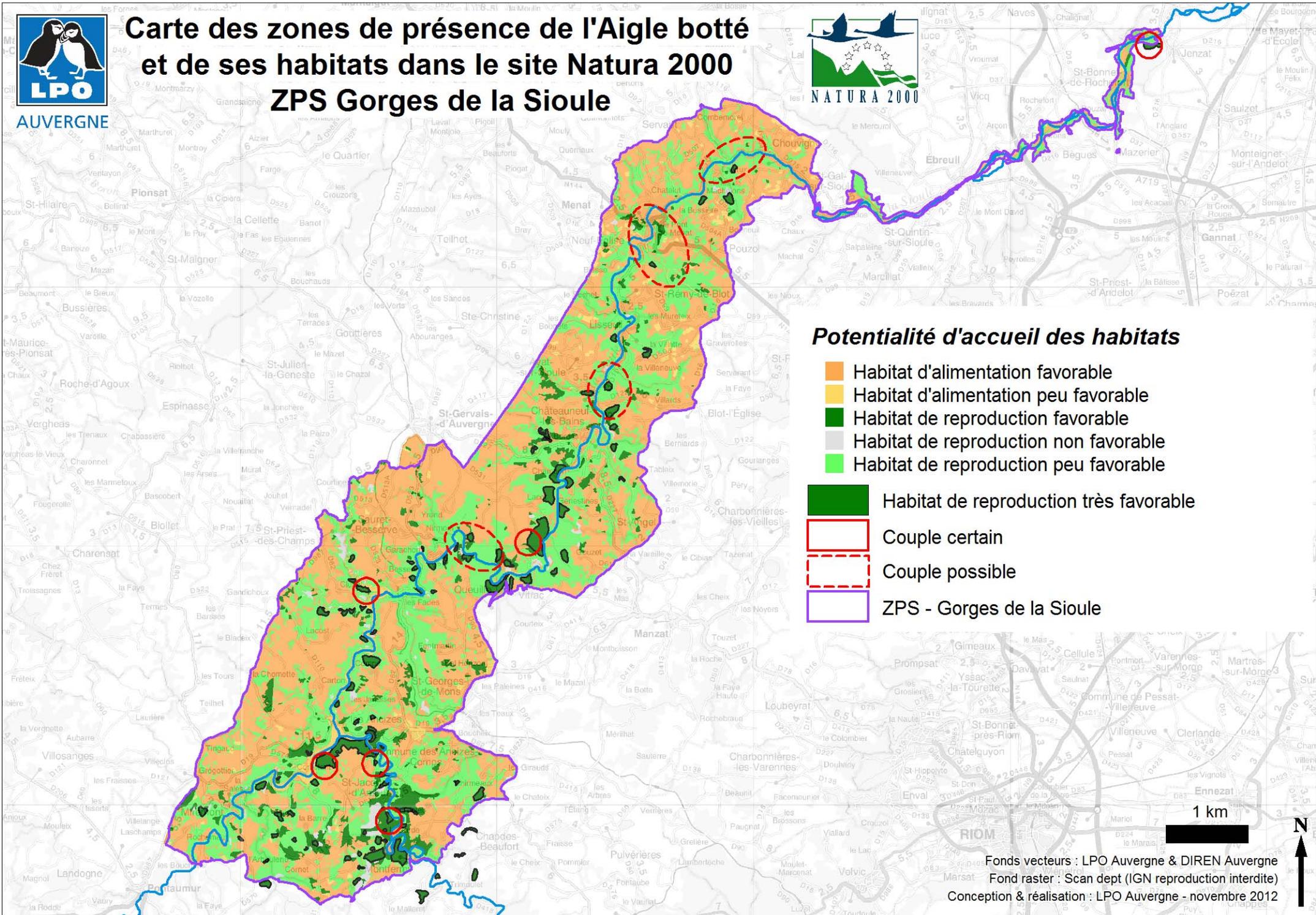
Agriculteurs, propriétaires forestiers, associations de chasseurs, organismes de sports de pleine nature, élus, organismes de conseil et de gestion des forêts (CRPF, Syndicat des Forêts privées, ONF, entreprises de travaux forestiers, lycées forestiers ...)

CARTOGRAPHIE



AUVERGNE

Carte des zones de présence de l'Aigle botté et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



A246	LULLULA ARBOREA ALOUETTE LULU																										
Taxonomie	Ordre des Passériformes, Famille des Alaudidés																										
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation moyen																										
 <p>Photos Romain Riols (LPO Auvergne)</p>		 <p>Source : http://www.netfugl.dk</p>																									
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION																									
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)																								
Convention de Berne	Annexe 3	Europe	V (LR Europe)																								
Convention de Bonn	-	France	AS (LR France)																								
Convention de Washington	-	Région	DD (LPO, 2008)																								
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>																									
DESCRIPTION DE L'ESPECE																											
Caractères morphologiques																											
<p>Cette petite alouette (plus petite que celle des champs) au corps assez trapu et à la queue très courte est de teinte à dominante brunâtre, dénuée de couleurs vives. Son bec fin est brun et se teinte d'une nuance rosâtre à la base de la mandibule inférieure. Un sourcil très clair souligne sa petite calotte marron rayée, légèrement érectile et ne dépassant que très peu la ligne de la nuque. Des stries foncées sur fond roussâtre descendent sur le dos et les flancs de l'oiseau jusqu'au croupion brunâtre et sans rayures. Des lignes brun-noir descendent sur sa poitrine ainsi que sur ses flancs et se fondent au niveau du ventre blanc en traces légères chamois très clair à peine visibles dans les dessous. Ses pattes sont de couleur chair. À terre ou perchée sur un fil électrique ou de clôture, sur un poteau ou sur les branches externes d'un arbre, l'Alouette lulu chante beaucoup.</p>																											
Caractères biologiques																											
<p>Dès fin février, le mâle commence à chanter et parade autour de la femelle. Le nid est installé près d'une touffe d'herbe plus drue en terrain bien sec et très légèrement en pente. La première ponte est, selon la latitude et les conditions atmosphériques, déposée du 15 mars au 15 avril et comprend en général quatre œufs, parfois trois. La femelle couve seule. L'incubation des œufs dure de 13 à 15 jours. La population française est, selon l'altitude, partiellement sédentaire, mais des mouvements migratoires sont notés.</p> <p><i>o Régime alimentaire :</i> En été, l'Alouette consomme essentiellement des insectes et araignées, alors qu'à la fin d'été et en hiver, son alimentation s'enrichit d'un complément végétal : graines de graminées, de crucifères, de chénopodiacées et d'ombellifères.</p> <p><i>o Phénologie :</i> cette espèce est essentiellement sédentaire.</p>																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 8.33%;">Janvier</th> <th style="width: 8.33%;">Février</th> <th style="width: 8.33%;">Mars</th> <th style="width: 8.33%;">Avril</th> <th style="width: 8.33%;">Mai</th> <th style="width: 8.33%;">Juin</th> <th style="width: 8.33%;">Juillet</th> <th style="width: 8.33%;">Août</th> <th style="width: 8.33%;">Septembre</th> <th style="width: 8.33%;">Octobre</th> <th style="width: 8.33%;">Novembre</th> <th style="width: 8.33%;">Décembre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: orange;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> <td style="background-color: yellow;"></td> </tr> </tbody> </table>				Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre												
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre																
Rouge : reproduction ; orange : présence.																											
Caractères écologiques																											
<p>Se perchant très volontiers (buissons, arbres, fils aériens), elle apprécie les climats secs ensoleillés dans les zones au relief modéré (collines, coteaux, crêtes) où existe une mosaïque de milieux avec végétation herbacée basse, pâturages maigres, coteaux avec vignobles, landes buissonnante. Les zones avec des cultures maraîchères, fruitières et agriculture intensive ne permettent pas l'installation de cette espèce.</p>																											

Répartition géographique

C'est un oiseau strictement paléarctique. Elle occupe en populations clairsemées le sud de la Scandinavie et de la Grande-Bretagne. Sa densité est meilleure en Allemagne, au nord de l'Italie, en Russie, en Ukraine, au nord des Balkans et plus spécialement au Portugal et en Espagne qui détiendraient plus de la moitié des effectifs nicheurs européens. Au cours du XX^e siècle, l'Alouette lulu a niché au moins temporairement dans tous les départements ruraux de France mais avec des effectifs très différents. Elle est plus localisée dans le bassin parisien et le quart nord-est du pays semble plus faiblement occupé. En hiver, l'espèce est rare au nord d'une ligne Caen-Genève, et la plupart des sites hivernaux ne sont occupés qu'un hiver sur trois. Au sud de cette ligne, les oiseaux sont sédentaires et grossissent leurs effectifs à cette époque de l'année.

Evolution, état des populations et menaces globales

o Evolution et état des populations à l'échelon global :

- Population française (2000) : 100 - 200 000 couples,
- Population d'Auvergne: 16000 – 65000 couples (à préciser)

La population européenne très dispersée n'était pas globalement en danger en 1990. Elle était estimée entre 900 000 et 3 000 000 de couples, la majorité se situant en Espagne (850 000) et au Portugal (300 000). Pourtant sa population semble en déclin assez net au Nord sauf rares exceptions comme récemment celle des Pays- Bas, et son statut de conservation est jugé défavorable en Europe en raison d'un déclin à long terme. Les effectifs des nicheurs Français accusent une baisse nette au nord et se situeraient aux alentours de 50 000 couples et leur statut est considéré "à surveiller". En Auvergne, l'espèce affectionne les 2/3 Sud du territoire, principalement sur les zones de moyenne montagne. Les populations sont plus lâches en Bourbonnais et sont devenues rares en Limagne. Sur les massifs les plus élevés, l'espèce reste rare.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

200 à 500 couples sont estimés dans le document d'objectif de 2004 sur la base de données régionales. Une étude en 2010 arrive à une estimation de 500-900 couples, peut-être surestimée

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

Prairies pâturées des rebords de plateau et des vallées de l'ensemble de la ZPS.

o Importance relative de la population : L'importance de la population de la ZPS est « faible ». Elle compte moins de 0.5% de la population nationale.

o Dynamique de la population : la dynamique des populations n'est pas évaluée avec précision. Elle semble toutefois stable.

o Etat de conservation de l'espèce : les populations sont en « bon » état de conservation au regard des estimations.

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce : cette espèce à petit canton, recherche prioritairement les pelouses sèches, les pâturages entretenus associés à des ligneux épars (pelouses landes et boisements en mosaïque).

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site : La présence de l'espèce est un indicateur de l'état de conservation des prairies naturelles et de la mosaïque du paysage.

Possibilités de restauration : la restauration des habitats peut être rapidement obtenue mais elle est rendue difficile par les moyens nécessaires à mettre en œuvre.

Facteurs favorables

- Prairies naturelles pâturées présentant des arbres isolés ou des haies
- Absence de pesticides

Facteurs défavorables

La **fermeture des milieux** touche les 3/4 des pâturages des pentes de la ZPS. Cette espèce, qui niche au sol, dans des pelouses sèches et les prairies peu denses, abandonne les zones de reconquête des ligneux (landes fermés, fourrés, lisères arbustives).

Pratiques agricoles

- Le retournement des prairies naturelles et la régression du parcellaire en mosaïque au profit d'espaces voués à une agriculture plus intensive, provoque la disparition des habitats de l'espèce
- L'emploi de pesticides dans les pratiques agricoles provoque la diminution et l'intoxication des insectes proies
- La présence de l'espèce est intimement liée à la présence de lisères forestières, de haies et d'arbres où se postent les mâles La destruction de haies et la suppression d'arbres et d'arbustes au cœur de pâtures constituent des éléments défavorables à la préservation de l'espèce.

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Maintien des densités de population
- Maintien des surfaces favorables à l'espèce

Recommandations générales

- Mettre en place sur les 5 ans à venir, 2 années les inventaires, sur des quadrats spécifiques.
- Favoriser une réouverture adaptée des habitats en voie de fermeture, autour des grandes zones de landes
- Maintien d'espaces agricoles assurant une diversité de milieux exploités

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Fermeture des milieux

- Assurer la conservation des pelouses sèches peu productives par un pâturage régulier
- Favoriser la réouverture des milieux en cours de fermeture en assurant la préservation d'une mosaïque de ligneux bas, de buissons, favorables à d'autres espèces. Pas de réouverture brutale.

Pratiques culturales

- Réduction ou suppression de produits phytosanitaires.
- Conservation des haies et des arbres isolés
- Eviter les coupes avant août.
- Eviter l'ensilage et les coupes précoces
- Limiter la suppression d'arbres et de haies, ainsi que la sur-fertilisation
- Limiter la mise en culture de prairies naturelles

Indicateurs de suivi

- Densité de l'espèce et cartographie des habitats sur les quadrats

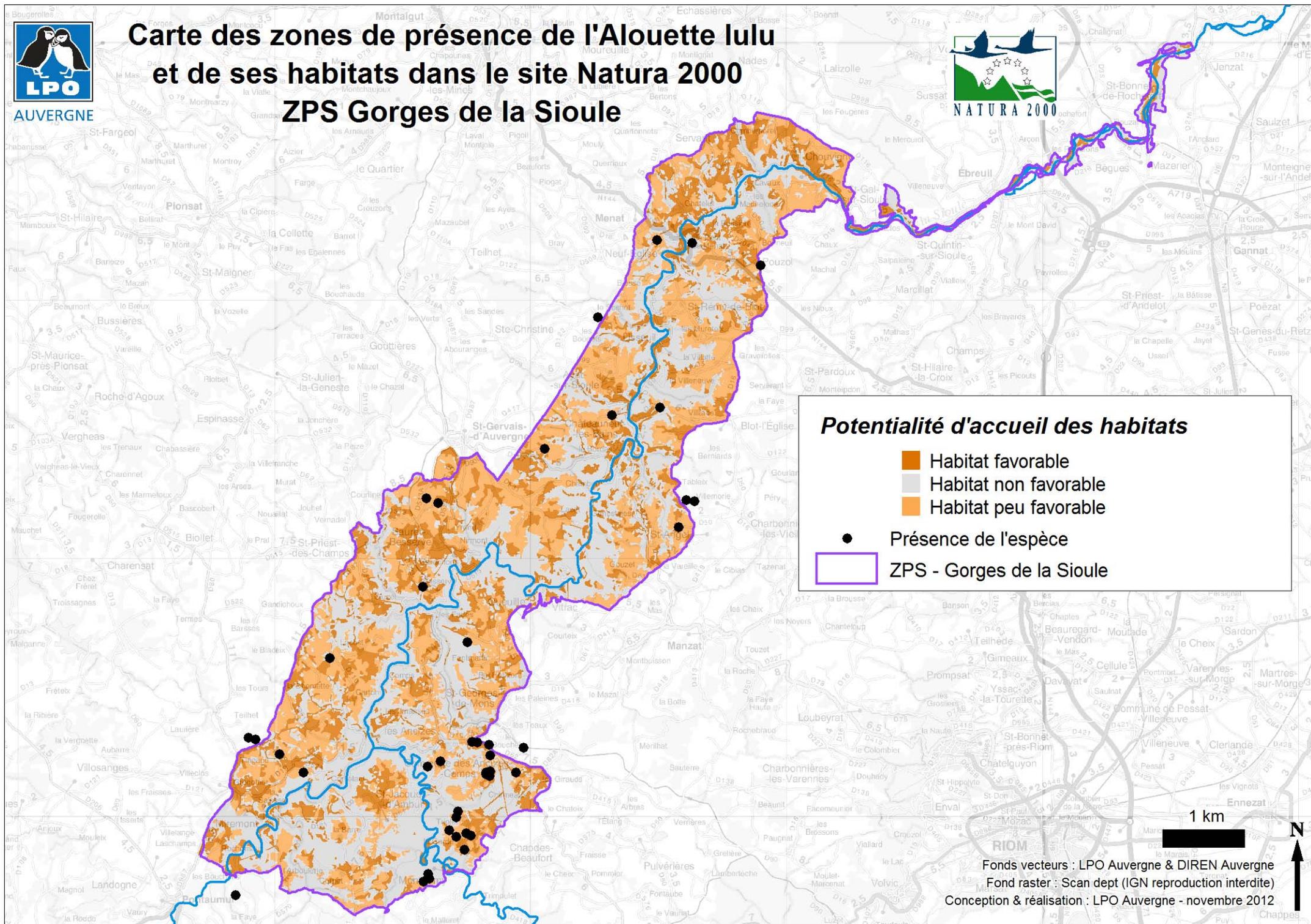
Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, services de l'état, organismes agricoles, élus, lycées agricoles ...



AUVERGNE

Carte des zones de présence de l'Alouette lulu et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



A072	<i>PERNIS APIVORUS</i> BONDREE APIVORE										
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Accipitridés										
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation moyen										
											
Photos Romain Riols (LPO Auvergne)											
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION									
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)								
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	S (LR Europe)								
Convention de Bonn	-	France	S (LR France)								
Convention de Washington	-	Région	DD (LPO, 2008)								
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>									
DESCRIPTION DE L'ESPECE											
<p>Caractères morphologiques</p> <p>Rapace diurne de taille moyenne, la couleur du plumage est variable, mais il est principalement brun-roux. L'adulte présente une petite tête qui peut faire penser à celle d'un pigeon, grise chez le mâle, plutôt brune chez la femelle. L'iris est jaune ou orangé, le bec est sombre avec une cire gris-bleu, les pattes sont jaunes. La coloration et les dessins du plumage sont très variables d'un individu à l'autre, allant du très sombre au très pâle. Cependant, dans presque tous les cas, le dessous du corps et des ailes est barré plus ou moins densément de noir, les points étant alignés avec une régularité symétrique. La queue présente trois barres espacées et sombres. Elle possède des stries caractéristiques en travers du dessous des ailes (blanc au brun foncé) et des barres horizontales sur les rémiges et les caudales. La queue est relativement longue et mince, les ailes sont longues et puissantes et la tête est plutôt petite et étroite. Longueur totale du corps : 52 à 60 cm. Poids : 600 à 950 g (mâle un peu moins grand que la femelle).</p>											
<p>Caractères biologiques</p> <p>Les couples, fidèles pour la vie, semblent déjà formés dès le retour de migration, et la reproduction commence aussitôt, avec les parades aériennes et la construction du nid. La ponte, en juin ou juillet selon les régions, est presque toujours de deux œufs. L'incubation est assurée par les deux partenaires, dès la ponte du premier œuf, et dure en moyenne 35 jours. La bondrée migre et passe la majorité de l'année dans les forêts d'Afrique tropicale et équatoriale (septembre à avril). Il arrive ainsi tardivement dans nos contrées (vers mi-mai) pour s'y reproduire. Dès la fin août, les couples se séparent et regagnent leurs quartiers d'hiver.</p> <p><i>o Régime alimentaire :</i> Son régime alimentaire est essentiellement composé d'hyménoptères (guêpes et abeilles sauvages) et de leurs larves. Lors de son arrivée en mai, et durant les périodes froides ou pluvieuses, la Bondrée doit compléter ce régime avec d'autres proies (autres insectes, araignées, amphibiens, reptiles, micromammifères). A la fin de l'été, elle mange aussi des fruits et des baies.</p> <p><i>o Phénologie :</i> Cette espèce est une visiteuse d'été. De nombreux oiseaux peuvent être observés lors des migrations.</p>											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Rouge : reproduction. Bleu : migration											

Caractères écologiques

La Bondrée semble préférer la présence alternée de massifs boisés et de milieux ouverts (prairies notamment). Elle installe son nid dans une fourche d'un arbre dans une forêt claire de conifères ou de feuillus, dans un bosquet ou une ripisylve. De part son régime alimentaire, la Bondrée apivore prospecte des milieux divers, mais explore tout particulièrement les terrains découverts et semi-boisés : lisières et clairières de forêts, prés de fauche et pâtures, jeunes friches, bords de chemin et de routes.

Répartition géographique

La Bondrée apivore niche en Europe moyenne et septentrionale, et en Asie occidentale. En Europe, elle est absente du pourtour méditerranéen, d'Islande et du nord de la Scandinavie, elle est rare dans les îles britanniques. La limite sud de répartition passe par le nord de l'Espagne, le midi de la France, l'Italie moyenne et le nord de la Grèce. Vers le nord, la Bondrée atteint la Norvège méridionale, la Suède, la Finlande et la Russie, jusqu'au cercle polaire. La Bondrée se reproduit dans la majeure partie de la France, excepté le bassin méditerranéen et la Corse ; elle est plus rare dans les régions côtières, et niche en montagne jusqu'à 1 500 mètres au moins.

Evolution, état des populations

- Population française (2004) : 10 000 à 15 000 couples. La Bondrée est encore bien répandue en France et constitue, pour l'heure, une espèce dont le statut de conservation n'est pas défavorable.
- Population d'Auvergne: Avec des effectifs représentant **8 à 10 % des populations françaises**, et avec des densités de 3,2 à 4,6 couples / 100 km², l'Auvergne apparaît comme une des régions les plus attractives pour la Bondrée apivore. Les secteurs les plus fréquentés sont : la forêt de Tronçais [17c/100km² entre 1992 et 2002 (FOMBONNAT, 2004)], le massif du Forez ; les vallées entaillant les plateaux et les massifs du Cantal, du Sancy, du Cézallier et de la chaîne des Puy, les gorges et les massifs boisés de l'Ouest de la Haute-Loire (vallée de l'Allier et Margeride).

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Dans le docob de 2004, l'estimation des populations de la Bondrée apivore sur la ZPS n'est basée que sur celle connue en Auvergne, et sur la connaissance empirique de l'espèce sur le site. Elle est comprise entre 20 à 50 couples. Cette dernière fourchette est reprise dans le présent travail.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

L'espèce est présente sur l'ensemble de la ZPS et occupe les vastes boisements de pentes. La fourchette reprend celle qui est proposée en 2004, **de 20 à 50 couples**.

o Importance relative de la population : les populations de la ZPS ne représentent que 0.5% des effectifs nationaux. L'importance de la ZPS pour l'espèce est moyenne.

o Dynamique de la population : la population semble actuellement dans une dynamique stable

o Etat de conservation de l'espèce : Au regard des bonnes densités de populations sur la ZPS et de la bonne représentativité des habitats favorables à l'espèce, l'état de conservation de l'espèce sur la ZPS peut être qualifié de « bon ».

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce : L'état de conservation des habitats semble bon également. Les boisements favorables à la reproduction de la Bondrée (boisements des pentes, de feuillus et mixtes) sont bien représentés. Les zones de chasse recoupent tous les grands types d'habitats et principalement les milieux ouverts, les pâturages et les pelouses associés à des ligneux (landes, lisières, haies). Une cartographie des habitats nous aiderait à préciser ces valeurs.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'abondance de l'espèce sur le site est un indicateur de la conservation des forêts mixtes et de feuillus qui l'abritent.

Possibilités de restauration

Les boisements mixtes ont une vitesse de reconstitution lente, pouvant largement atteindre plusieurs siècles (selon les conditions stationnelles), en cas de coupe à blanc, avant d'atteindre l'état initial.

Facteurs favorables

- Quiétude en période de reproduction
- Conservation des boisements de feuillus et mixtes
- Préservation de la ressource alimentaire par l'absence de pesticides

Facteurs défavorables**Gestion forestière**

- Développement d'une gestion intensive de la forêt (enrésinement ...)
- Ouverture de pistes forestières en période de reproduction
- Dérangement autour de sites de reproduction (opérations de martelage, d'abattage, de débardage)

Préservation des territoires de chasse

- La fermeture des landes et des anciens pâturages, privent la Bondrée de zones de chasse favorables.
- L'intensification agricole provoque, la perte de milieux herbacés favorables aux insectes,
- Les hyménoptères, espèces proies de la Bondrée sont victimes des insecticides.

Lignes aériennes

- Risque d'électrocutions sur ligne moyenne tension
- Risque de collisions sur lignes électriques

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce : Maintien des habitats favorables et des densités de Bondrée sur l'ensemble de la ZPS

Recommandations générales : inventaire et cartographie de quadrats spécifiques Brignon)

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées**Gestion forestière**

- Mise en défens temporaire de 200 m autour du nid du 1 mai au 1 septembre : pas de travaux forestiers et pas d'ouverture de nouvelles pistes
- Maintien des arbres portant des aires.
- Ne pas couper le lierre des arbres
- Eviter de regarnir les petites trouées forestières (chablis...) de moins de 50 ares.
- Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.

Préservation des territoires de chasse (zones agricoles)

- Favoriser le bocage et le pâturage extensif.
- Maintien ou implantation de haies ou d'alignements d'arbres
- Maintien d'un équilibre en surface boisée, surface en prairie, surfaces cultivées et landes
- Limiter l'emploi de pesticides.

Risque de collisions, d'électrocutions

- Equipements d'avertisseurs visuels et sonores Avifaune sur les lignes aériennes à moyenne et haute tension situées dans un rayon d'1 km des sites
- Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement dans la ZPS : Equipements de spirales, enfouissement des lignes
- Respect de la réglementation définissant l'altitude de vol minimale des avions civiles et militaires de 1000 pied au dessus des zones naturelles

Indicateurs de suivi

Evolution des populations et des peuplements sur les zones tests (quadrats cartographiés)

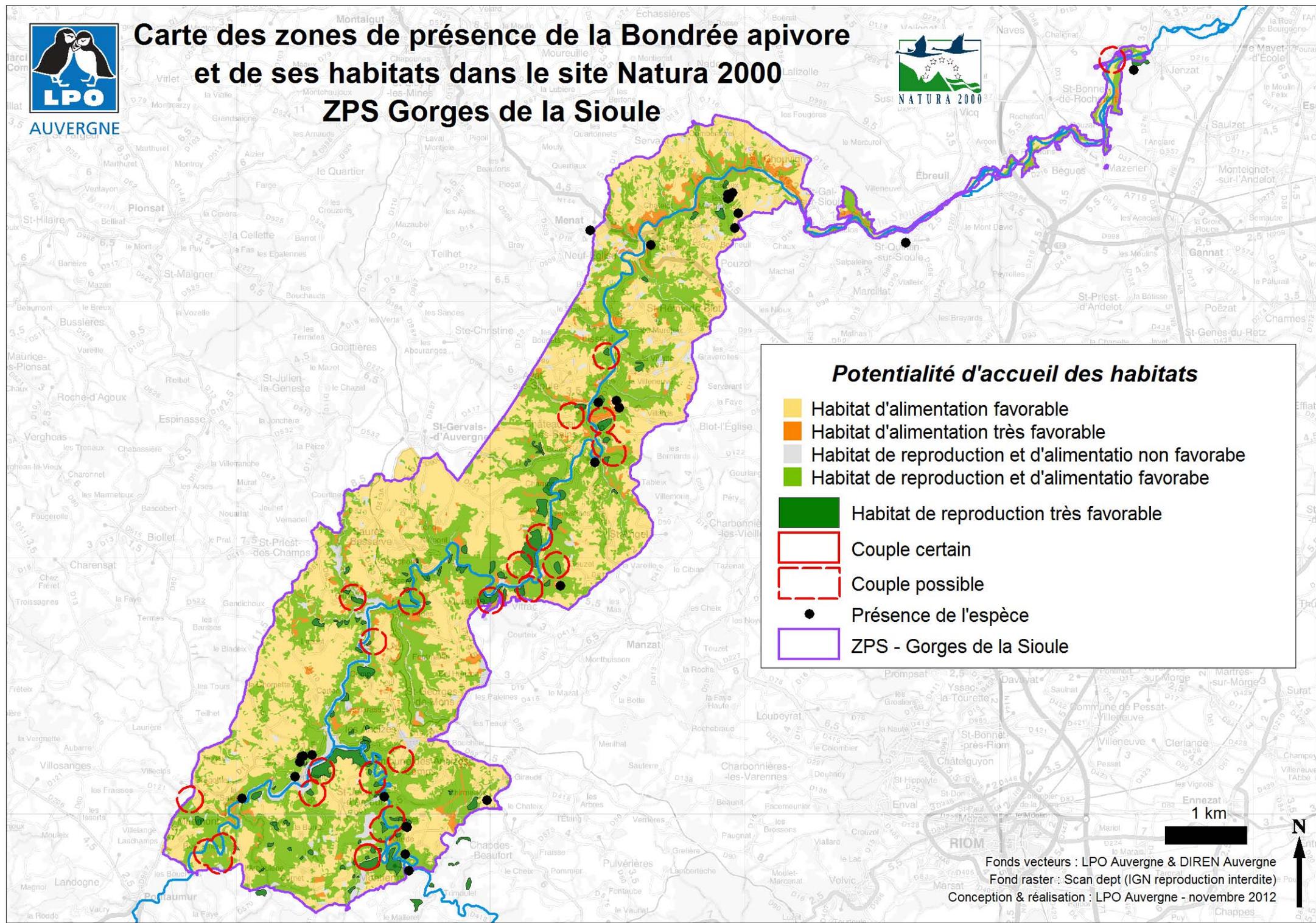
Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, propriétaires forestiers, associations de chasseurs, organismes de sports de pleine nature, élus, organismes de conseil et de gestion des forêts (CRPF, Syndicat des Forêts privées, ONF, entreprises de travaux forestiers, lycées forestiers ...)



AUVERGNE

Carte des zones de présence de la Bondrée apivore et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



Potentialité d'accueil des habitats

- Habitat d'alimentation favorable
- Habitat d'alimentation très favorable
- Habitat de reproduction et d'alimentation non favorable
- Habitat de reproduction et d'alimentation favorable
- Habitat de reproduction très favorable
- Couple certain
- Couple possible
- Présence de l'espèce
- ZPS - Gorges de la Sioule

Fonds vecteurs : LPO Auvergne & DIREN Auvergne
Fond raster : Scan dept (IGN reproduction interdite)
Conception & réalisation : LPO Auvergne - novembre 2012

A082	CIRCUS CYANEUS BUSARD SAINT-MARTIN																										
Taxonomie	Ordre des Accipitriformes, Famille des Accipitridés																										
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation fort																										
 <p data-bbox="293 728 708 757">Photos Romain Riols (LPO Auvergne)</p>																											
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION																									
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)																								
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	D (LR Europe)																								
Convention de Bonn	Annexe 2	France	V (LR France)																								
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)																								
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>																									
DESCRIPTION DE L'ESPECE																											
<p data-bbox="165 1025 496 1059">Caractères morphologiques</p> <p data-bbox="165 1059 1465 1238">Le mâle a le dessus gris avec la poitrine et la tête nettement gris bleuté, presque uniforme et le dessous très clair, presque blanc. Les rémiges primaires noires sont bien visibles. Les deux sexes portent une tache blanche bien visible sur le bas du dos. La femelle, de couleur radicalement différente, a un plumage brun foncé nuancé de roux dessus. Le dessous est blanc jaunâtre rayé de brun. Le juvénile ressemble beaucoup à la femelle, mais le dessous est plus jaune roussâtre, moins rayé, surtout au ventre. En vol, la silhouette est svelte et l'allure légère. Les ailes sont longues et fines, souvent relevées en forme de V.</p> <p data-bbox="165 1238 1289 1272">Longueur totale du corps : 44-52 cm. Poids : 290 à 400 g (pour le mâle) ; 395 à 600 g (pour la femelle).</p>																											
<p data-bbox="165 1305 443 1339">Caractères biologiques</p> <p data-bbox="165 1339 1465 1641">La ponte, généralement de quatre à six œufs, est déposée de la première décade d'avril à début juin, mais plus fréquemment fin avril-début mai. Après un séjour de 30 à 35 jours au nid, les jeunes prennent leur envol. L'émancipation intervient en général entre mi-juin et mi-juillet, et pour les nichées les plus tardives, jusqu'à mi-août. En août et septembre, les sites de reproduction sont désertés par un grand nombre d'adultes qui gagnent leurs zones d'hivernage situées dans le sud de la France ou dans le nord de l'Espagne. Les sédentaires restent sur place ou se dispersent à proximité de leurs sites de nidification. Les juvéniles également se dispersent vers le sud, dont certains atteignent l'Andalousie. En hiver, la France est fréquentée par des oiseaux venant du Nord et du Centre de l'Europe. Dès février, un grand nombre d'oiseaux remontent vers leurs sites de reproduction. Les busards hivernants ou migrateurs se déplacent isolément le jour et se regroupent le soir, formant des dortoirs collectifs, généralement dans des landes, des friches ou des zones humides.</p> <p data-bbox="165 1675 1465 1798"><i>o Régime alimentaire :</i> Le Busard Saint-Martin est un prédateur opportuniste, et sa taille lui permet de capturer un large éventail de proies, allant du lombric jusqu'au pigeon. En période de reproduction, les passereaux et leurs nichées, particulièrement ceux qui nichent au sol, sont des proies recherchées. Le régime alimentaire est néanmoins essentiellement basé sur le campagnol des champs.</p> <p data-bbox="165 1832 810 1865"><i>o Phénologie :</i> Cette espèce est principalement hivernante.</p> <table border="1" data-bbox="236 1888 1394 2101"> <thead> <tr> <th data-bbox="236 1888 331 2022">Janvier</th> <th data-bbox="331 1888 427 2022">Février</th> <th data-bbox="427 1888 523 2022">Mars</th> <th data-bbox="523 1888 619 2022">Avril</th> <th data-bbox="619 1888 715 2022">Mai</th> <th data-bbox="715 1888 810 2022">Juin</th> <th data-bbox="810 1888 906 2022">Juillet</th> <th data-bbox="906 1888 1002 2022">Août</th> <th data-bbox="1002 1888 1098 2022">Septembre</th> <th data-bbox="1098 1888 1193 2022">Octobre</th> <th data-bbox="1193 1888 1289 2022">Novembre</th> <th data-bbox="1289 1888 1394 2022">Décembre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="236 2022 331 2101"> </td> <td data-bbox="331 2022 427 2101"> </td> <td data-bbox="427 2022 523 2101"> </td> <td data-bbox="523 2022 619 2101"> </td> <td data-bbox="619 2022 715 2101"> </td> <td data-bbox="715 2022 810 2101"> </td> <td data-bbox="810 2022 906 2101"> </td> <td data-bbox="906 2022 1002 2101"> </td> <td data-bbox="1002 2022 1098 2101"> </td> <td data-bbox="1098 2022 1193 2101"> </td> <td data-bbox="1193 2022 1289 2101"> </td> <td data-bbox="1289 2022 1394 2101"> </td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="236 2123 995 2157">Bleu : hivernage. Rouge : reproduction / Orange : dispersion des jeunes</p>				Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre												
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre																

Caractères écologiques

L'espèce niche au sol dans une grande variété de biotopes. Le nid se situe plus principalement dans les cultures (céréales, colza, luzerne), dans les landes à bruyères et à ajoncs, les massifs de ronces ou de fougères présents dans les jeunes plantations de résineux, les coupes forestières, les taillis de feuillus et les friches. Le Busard Saint-Martin fréquente tous les milieux ouverts à végétation peu élevée qu'il inspecte sans cesse à la recherche de proies en volant à un ou deux mètres de hauteur. Les champs, les prairies et les friches basses constituent ses terrains de chasse de prédilection, suivies des landes, des coupes forestières et des marais ouverts à prairies humides ou à cariçaies. En période hivernale, l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire, fréquentant surtout les régions de plaines.

Répartition géographique

Le Busard Saint-Martin était considéré il y a peu encore comme une espèce polytypique avec trois sous-espèces, mais les sous-espèces *hudsonius* et *cinereus*, présentes en Amérique du Nord et en Amérique latine, sont dorénavant considérées comme des espèces à part entière. Le taxon paléarctique (*cyaneus*) se reproduit en Europe et en Asie entre 40° et 70° de latitude nord, au-delà du cercle polaire. En Europe, la limite méridionale englobe la Péninsule Ibérique, l'Italie et les Balkans. Les populations nordiques sont migratrices, tandis que celles d'Europe de l'Ouest sont partiellement sédentaires. En France, le Busard Saint-Martin niche sur une grande partie du territoire, les populations régionales les plus importantes se situant en Limousin, en Poitou-Charentes, en Aquitaine, en Midi-Pyrénées, en Champagne-Ardenne, en Rhône-Alpes et en Auvergne. Sa présence est également régulière en Bretagne, dans les pays de Loire et dans l'extrême nord-est. Il est considéré rare ou occasionnel dans les départements côtiers de Normandie, du nord de la Bretagne, de la Méditerranée, ainsi qu'en Ile-de-France. Enfin, son absence est connue des départements alpins et de Corse. Rapace de plaines et de collines, le Busard Saint-Martin niche cependant jusqu'à 500 m dans le Jura, 1 450 m en Auvergne et 1 900 m dans les Pyrénées-Orientales.

Evolution, état des populations et menaces globales

o Evolution et état des populations à l'échelon global :

- Population française (2000) : 7 000 - 11 000 couples en reproduction, 10 000 – 15 000 individus en hivernage,
- Population d'Auvergne: 135-250 couples

L'évolution des effectifs nicheurs se base sur des estimations obtenues à partir d'enquêtes nationales réalisées depuis 1970. Bien que peu précise, la première estimation donnait au moins 1 000 couples en 1975. On a constaté au début des années 1980 une augmentation significative de la population, mais également une progression de la distribution. A cette époque, l'espèce s'est installée durablement dans les Pays de la Loire, en Bretagne, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie. Une estimation de 2 800 à 3 800 couples nicheurs était avancée en 1983.

L'augmentation s'est poursuivie modestement, avec 3 000 à 4 000 couples estimés à la fin des années 1990. L'effectif nicheur en France, évalué à la suite de suivis de terrains réalisés lors de l'enquête « rapaces diurnes » est maintenant estimé à 7 800-11 200 couples (THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004). Il a donc été revu considérablement à la hausse, essentiellement en raison d'une bonne couverture du territoire. Il en résulte que la part de l'effectif européen qui se reproduit en France représenterait 35 à 36% de la population européenne.

Le Busard Saint-Martin a donc connu une expansion géographique et numérique sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones de grandes cultures comme la Beauce, le Poitou-Charentes, la Champagne ou la Normandie.

o Principales menaces à l'échelon global :

- Disparition des milieux exploités par l'espèce (reboisement, fermeture naturelle et mise en culture),
- Diminution des disponibilités alimentaires, notamment en milieu cultivé,
- Risques de collision avec les lignes électriques.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Les populations de Busard Saint-Martin sont estimées à 8 à 10 couples en 1991 sur la ZICO. Aucune étude n'est menée pour préciser les populations de l'espèce dans la ZPS, le docob de 2004 fait état de 10-15 couples.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

La population est diffuse, mal connue et semble limitée à moins de 10 couples. L'estimation de 2012 est de **5 couples minimum**. Des investigations ciblées sont nécessaires pour préciser nos connaissances sur l'espèce.

o Importance relative de la population : L'importance de la ZPS est « moyenne » pour les populations. Elle est en fait faible au niveau national mais assez forte au niveau régional. Ses populations représentent en effet moins de 0,5% du national mais au moins 5 % des populations régionales.

o Dynamique de la population : les effectifs sont mal connus et semblent en déclin

o Etat de conservation de l'espèce : l'état de conservation des populations est faible. Les petites populations

dispersées dans la ZPS, sont exposées à des risques multiples (écobuage, contamination de la ressource alimentaire ...)

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce : L'état de conservation des habitats est « moyen » : Le Busard Saint-Martin recherche les landes et les friches arborées pour nicher. Très peu des zones cartographiées sont couvertes par des habitats très favorables à l'espèce, par contre on note une surface conséquente d'habitats potentiellement favorables, à vérifier donc. Il chasse sur les pâturages, les landes, les prairies de fauche, les cultures. Les espaces d'alimentation couvrent une bonne partie de la ZPS.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'espèce est inféodée à des habitats spécifiques et peu représentés (franges forestières et de landes, zones humides). Sa présence est un indicateur de la diversité des habitats de transition et de leur bon état de conservation.

Possibilités de restauration

La reconstruction des zones humides, actuellement très dégradées sur les plateaux et les plaines agricoles, peut être rapide si elle est menée au sein d'une politique durable visant à assurer la conservation des sites. Les landes se reconstituent en quelques années, voire en plusieurs dizaine d'années en fonction des conditions stationnelles.

Facteurs favorables

- Préservation des habitats de reconquête et des mosaïques de milieux qui en dépendent par une gestion adaptée
- Gestion conservation des zones humides
- Absence de pesticides, de raticides ...

Facteurs défavorables

Pratiques agricoles sur zones de reproduction

- Destruction des nichées installées dans les cultures et dans les prairies, lors des travaux de coupes (fauche, ensilage, moisson, piétinement des nichées par troupeaux)
- Disparition et gestion inadaptée des prairies humides

Pratiques agricoles sur zones d'alimentation

- Réduction d'espaces en prairies permanentes
- Traitements de biocides réduisant et contaminant la ressource alimentaire.

Collisions et électrocutions :

- Lignes aériennes : collision sur tous types de lignes aériennes
- Electrocutation sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur réseaux routiers, sur barbelés ...

Pratiques forestières

- La fermeture des milieux par plantation de résineux
- Les travaux forestiers et l'ouverture de chemins occasionnent le dérangement voire la destruction des nichées

Gestion des landes

Le gyrobroyage excessif et les écobuages des landes peuvent occasionner la destruction de nichées

Disparition de landes où niche l'espèce

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Préserver les populations en l'état
- Maintenir et restaurer les habitats dont elles dépendent

Recommandations générales

- Limitation de l'écobuage
- Préservation des zones humides
- Absence de pesticides, de raticides ...
- Développer la surveillance des nids et impliquer les agriculteurs
- Mettre en place des inventaires de recherche spécifique

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Pratiques agricoles sur zones de reproduction

- Réserver un périmètre de protection ou déplacer le nid lors de travaux de coupes (contacter la LPO ou l'ONCFS, avant travaux)
- Eviter les coupes avant août.
- Eviter l'ensilage et les coupes précoces,
- Suivi des couples pour prévoir les dates de moisson.

Disparition et gestion inadaptée des prairies humides

- Eviter les drainages de surface en maintenant un périmètre de prairies humides suffisant (plusieurs 100aine de m²)

- pour l'installation des nichées.
- Pas de drainage enterré.
- Absence d'écobuage dans les zones humides entre mars et septembre.
- Fauche tardive
- Zone de défens

Pratiques agricoles sur zones d'alimentation

- Favoriser les pratiques culturales et les traitements chimiques compatibles avec la préservation de la biodiversité
- Favoriser les prairies naturelles (non retournement de prairies).

Collisions et électrocutions

Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement (électrocution principalement).

Pratiques forestières

- Eviter les plantations et l'enrésinement des landes.
- Eviter les travaux dans les coupes et jeunes plantations au printemps et en été.
- Encadrer les travaux forestiers, l'ouverture de chemins.

Gestion des landes

Encadrer les pratiques de gyrobroyage et d'écobuages sur les sites où l'espèce niche : décaler hors des périodes de reproduction de l'espèce (éviter entre début Mars et fin Aout).

Disparition de landes

Envisager une gestion conservatoire des landes où niche l'espèce :

- Maintenir le stade arbustif (fructifiée)
- Eviter la fermeture des milieux, en prévoyant l'ouverture « soignée » de la lande pour assurer un rajeunissement adapté (pâturage adapté, hors période de reproduction ou par parcs).
- Favoriser le maintien d'un pâturage extensif des landes (maintien en l'état) et de tout terrain permettant de maintenir une structure allant de la pelouse à la lande arbustive.

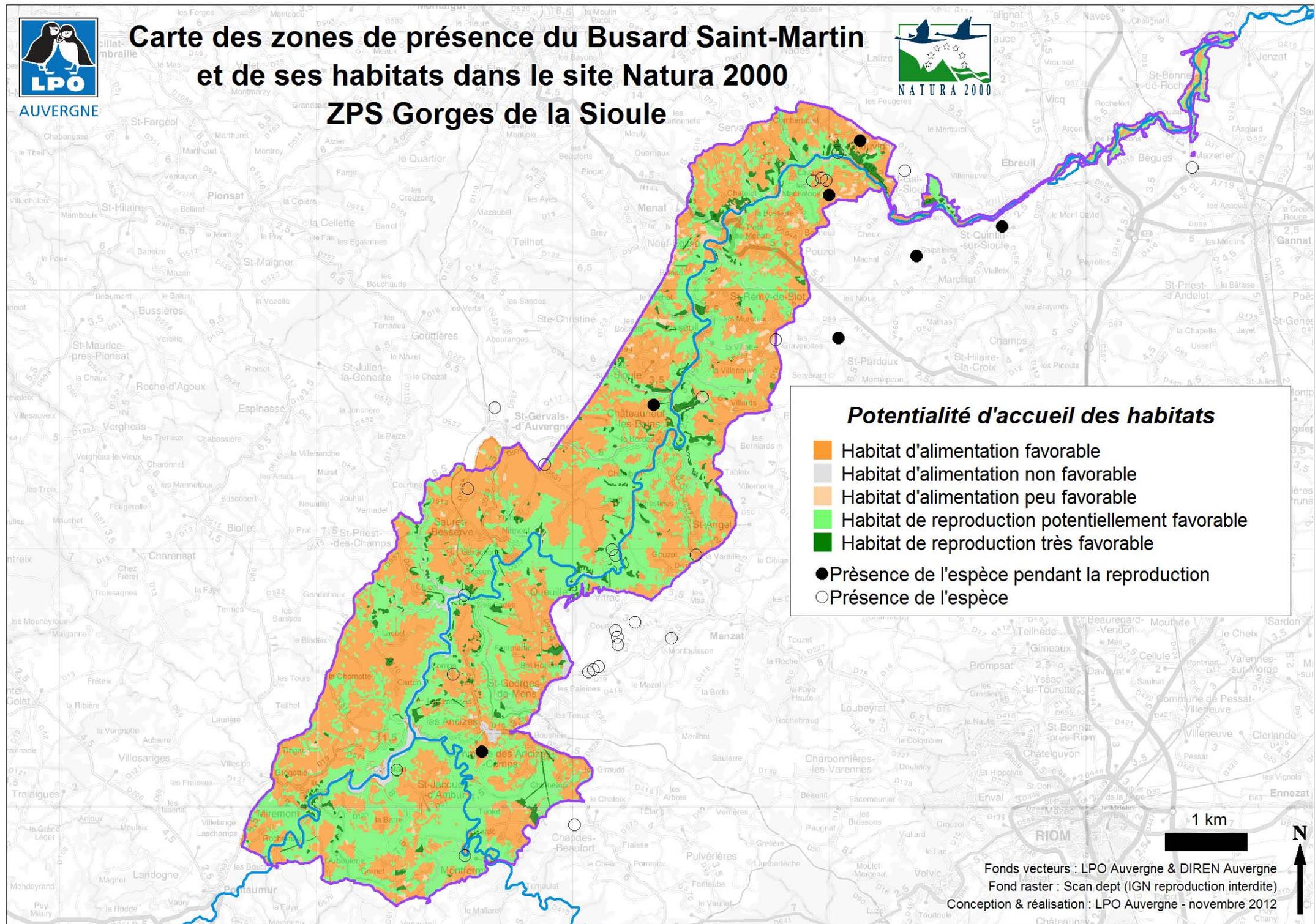
Indicateurs de suivi : - Nombre de couples nicheurs / Cartographie des habitats favorables sur les 2 quadrats / Suivi des pratiques sur les zones humides

Principaux acteurs concernés : Agriculteurs, propriétaires, associations de chasseurs, élus, ONF



AUVERGNE

Carte des zones de présence du Busard Saint-Martin et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



A080	CIRCAETUS GALLICUS CIRCAETE JEAN-LE-BLANC										
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Accipitriidés										
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation fort										
											
Photos Romain Riols (LPO Auvergne)											
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION									
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)								
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	R (LR Europe)								
Convention de Bonn	Annexe 2	France	R (LR France)								
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)								
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>									
DESCRIPTION DE L'ESPECE											
Caractères morphologiques											
<p>Rapace de grande taille à la silhouette massive en vol, le Circaète Jean-le-Blanc arbore un plumage brun uniforme par-dessus contrastant avec les parties inférieures blanches et mouchetées de brun. Il possède une envergure importante, une tête large et sombre et des iris jaunes caractéristiques. Il peut être confondu avec la Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) ou la Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>).</p>											
Caractères biologiques											
<p>Ce rapace de grande taille est relativement discret, particulièrement en période de nidification, de début mars à juillet, sauf à son arrivée, où les sites de nidification sont occupés et défendus notamment par des vols en festons. Le couple n'élève qu'un seul jeune par an. Le site de reproduction, s'il ne connaît pas de perturbations, est fidèlement occupé année après année, même si l'emplacement du nid change assez régulièrement. Spécialisé, il se nourrit presque exclusivement de reptiles, principalement des serpents, y compris venimeux contre lesquels il n'est pas immunisé. Ceux ci représentent 70 à 96% des proies. Les grandes couleuvres (jusqu'à 1m50) sont les plus recherchées mais toutes les espèces d'ophidiens sont concernées. Les lézards sont aussi capturés et dans la région méditerranéenne le Lézard ocellé (<i>Lacerta lepida</i>) est régulièrement consommé. Les autres proies observées en faible nombre comprennent des vertébrés (petits mammifères, batraciens, oiseaux) et des invertébrés (insectes, vers). Passant l'hiver dans les savanes d'Afrique sahélienne, au sud du Sahara, du Sénégal à l'Ethiopie, entre les latitudes 14 et 17° nord, il rejoint nos contrées début mars. Les passages migratoires post-nuptiaux ont lieu entre fin août et mi-octobre.</p>											
<i>o Phénologie</i> : cette espèce est migratrice.											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Rouge : reproduction ; orange : départs en migration.											

Caractères écologiques

Le Circaète niche en forêt dans un secteur tranquille, sur un pin de forme tabulaire (pin d'Alep, pin noir, pin sylvestre) et plus rarement sur un gros chêne à feuilles caduques ou persistantes offrant une grande branche horizontale découverte. On trouve le nid dans des secteurs accidentés en moyenne montagne ou dans de vastes forêts de plaine, pourvu que l'accès aérien soit dégagé. Le site de reproduction, s'il ne connaît pas de perturbations, est fidèlement occupé année après année, même si l'emplacement du nid change assez régulièrement. L'espèce se nourrit presque exclusivement de reptiles. Les terrains de chasse sont des étendues rocheuses, des pâtures pierreuses, des friches, des garrigues ouvertes ou faiblement boisées, des plaines caillouteuses, des prés-bois, des clairières, des prairies à pâturages extensifs ou même certaines cultures ou jachères. Sur ses sites d'hivernage, il fréquente les savanes à acacias et les steppes arides.

Répartition géographique

Le circaète est une espèce répandue des zones tempérées chaudes, méditerranéennes, steppiques et tropicales de l'Europe du sud, du nord de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale et du sous-continent Indien. En Europe l'aire de distribution s'étend sur 22 pays entre le Golfe de Finlande au nord de l'Estonie, le détroit de Gibraltar et le nord de la Caspienne, l'essentiel des populations étant établi dans les pays méditerranéens et en Russie du sud. En France, il ne niche qu'au sud d'une ligne reliant la Vendée au Jura en passant par la Sologne, l'Orléanais, le sud de l'Yonne et la Côte d'Or, mais la majorité des couples sont fixés dans le sud-est : régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, sud de Rhône-Alpes et sud-est du Massif Central.

Evolution, état des populations

Population française (2004) : 2400 à 2 900 couples

Population d'Auvergne : 140 – 155 couples

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Le Circaète est suivi de façon ponctuelle depuis une dizaine d'années. Les estimations sur la ZICO AE 03, de 2 couples en 1990, sont rehaussées à 5-10 couples en 1998, et à 9-11 couples en 2001 et 2004. Cette hausse est à attribuer à une plus grande prise en compte des données anciennes plutôt qu'à une augmentation des effectifs.

Une réévaluation de l'ensemble des données anciennes suite à un suivi de plusieurs couples, conduit à revenir aux évaluations de l'inventaire ZICO, soit 2-5 couples.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

L'espèce est connue sur l'amont de la ZPS et occupe les vastes boisements de pentes. Les résultats du suivi de deux couples, ajoutés aux données disponibles sur la base de données de la LPO Auvergne, et aux totaux des surfaces favorables à l'espèce, fournissent des résultats plus proches des estimations des années 1990 soit **2 à 5 couples**. L'espèce reste cependant assez mal connue.

o Importance relative de la population : La population de la ZPS a une importance très faible.

o Dynamique de la population : la dynamique actuelle de la population reste largement méconnue. Elle est stable au plan régional.

o Etat de conservation de l'espèce : l'état de conservation des populations est moyen. L'espèce reste très fragile, compte tenu de la production d'un seul jeune par an, et d'une spécialisation alimentaire, pouvant fragiliser l'élevage des jeunes, en cas de météorologie défavorable. Le taux de réussite par couple est faible.

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce

Le Circaète, espèce forestière, recherche les boisements anciens, de résineux et mixtes pour installer son aire. Ces zones existent encore en nombre suffisant a priori. Les zones favorables pour l'alimentation concernent les landes ouvertes à fermées, les pâturages des rebords de plateaux. Il est possible que l'offre alimentaire soit peu abondante, expliquant une répartition très diffuse et une reproduction peu active. Une cartographie pour préciser la part de ces habitats favorables à l'alimentation de l'espèce serait bienvenue.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'espèce est indicatrice de la richesse faunistique et herpétologique du territoire et de la diversité des habitats, entre milieux ouverts, milieux de transition et forestiers.

Possibilités de restauration

Les vieilles futaies soumises à une gestion non contrôlée (coupe à blanc, travaux en période de reproduction, coupes des arbres porteurs d'aire ...) ne peuvent pas se régénérer rapidement. En cas de destruction, plusieurs siècles leur sont nécessaires pour un retour à l'état initial.

Facteurs favorables

- Quiétude en période de reproduction (début mars – fin août)
- Préservation de grands ensembles boisés en milieux et haut de pentes, de forêts mixtes d'essences locales, à structure irrégulière.
- Grands ensembles de landes et de pelouses sèches pâturées sur versants

Facteurs défavorables

Dérangement lié aux travaux forestiers à proximité du nid : *Exploitation forestière - Création de pistes forestières - Bornage de parcelles - Approvisionnement de sites d'agraineage aux sangliers*

Modification des habitats forestiers par le développement d'une sylviculture intensive (boisements mono spécifiques de tiges de même âge)

Mutations de pratiques agricoles

- Régression des espaces agricoles herbagés au profit de cultures intensives.
- Déprise agricole et reconquête des ligneux diminuant les espaces d'alimentation

Réseau électrique et sports de pleine nature

- Lignes aériennes : collision sur toutes lignes aériennes et électrocution sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur réseaux routiers.

Augmentation d'activités sportives :

Les sports mécaniques, les activités de tir ... peuvent être source d'abandons de site de reproduction.

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Maintien des couples nicheurs et des surfaces d'habitats favorables (évaluation sur les 2 quadrats)

Recommandations générales

- Mettre en place une charte forestière pour les propriétaires et les gestionnaires
- Mettre en place un contrôle annuel des nichées
- Mettre en place une prospection spécifique

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

- Mise en défens sur un rayon d'environ 300 mètres (en fonction de la topographie) autour du nid du 15 mars au 15 août (Pas d'activité motorisée et de tir)
- Contrôle des travaux forestiers
- Contrôle de la fréquentation des pistes forestières
- Pas d'ouverture de nouvelles pistes...
- La mise en place d'îlots de vieillissement d'une surface minimale de 10 ha sur les sites de nidification connus est préconisée sur les ZPS
- Maintien ou implantation de haie ou d'alignement d'arbre
- Maintien d'un équilibre en surfaces boisées, surfaces de prairie et surfaces cultivées
- Favoriser le bocage et le pâturage extensif.
- Equipements d'avertisseurs visuels et sonores Avifaune sur les lignes aériennes à moyenne et haute tension situées dans un rayon d'1 km des sites

Indicateurs de suivi

Suivi des couples connus et cartographie des habitats favorables sur les 2 quadrats

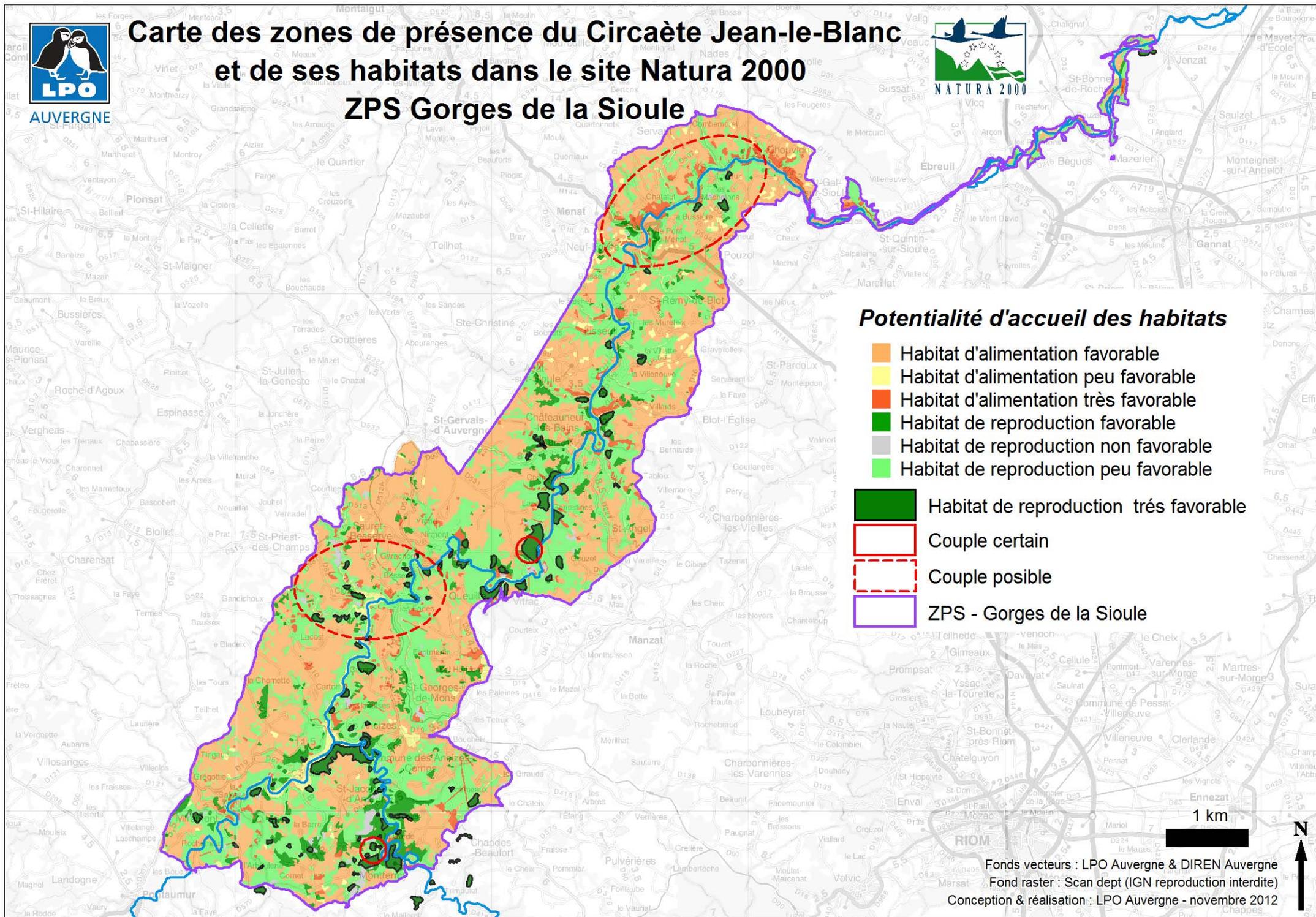
Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, propriétaires forestiers, associations de chasseurs, organismes de sports de pleine nature, élus, organismes de conseil et de gestion des forêts (CRPF, Syndicat des Forêts privées, ONF, entreprises de travaux forestiers, lycées forestiers ...).



AUVERGNE

Carte des zones de présence du Circaète Jean-le-Blanc et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



Potentialité d'accueil des habitats

- Habitat d'alimentation favorable
- Habitat d'alimentation peu favorable
- Habitat d'alimentation très favorable
- Habitat de reproduction favorable
- Habitat de reproduction non favorable
- Habitat de reproduction peu favorable

- Habitat de reproduction très favorable
- Couple certain
- Couple possible
- ZPS - Gorges de la Sioule

Fonds vecteurs : LPO Auvergne & DIREN Auvergne
Fond raster : Scan dept (IGN reproduction interdite)
Conception & réalisation : LPO Auvergne - novembre 2012

Caractères écologiques

Le territoire de l'Engoulevent est un espace semi ouvert, semi boisé, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu. Cette espèce nichant au sol a besoin d'un substrat sec, sablonneux ou pierreux, qui se réchauffe facilement le jour. Le sol doit être perméable ou bien ressuyé fin mai. Dans le midi méditerranéen, son milieu de prédilection est la garrigue ouverte dégradée ou en voie de recolonisation (post-incendie par exemple). Il occupe également les milieux substeppiques des Causses centraux et méridionaux. En forêt, il occupe les parcelles feuillues et résineuses en régénération naturelle ou artificielle qui peuvent comporter quelques arbres utilisés pour les postes de chants. Ceux-ci sont situés sur la partie supérieure des couronnes de résineux ou sur une branche où l'oiseau est posé en long. L'espèce se nourrit exclusivement d'insectes (papillons de nuit, coléoptères...) et chasse en vol, survolant des zones riches en insectes : lisières forestières, clairières, garrigues ouvertes, zones humides (lacs, bords de cours d'eau...).

Répartition géographique

En période de reproduction, l'aire de cette espèce s'étend sur l'ensemble de l'Europe, y compris le sud des pays nordiques (sud du 61ème parallèle). Au sud du continent, la sous-espèce *Caprimulgus europaeus meridionalis* occupe les îles (dont la Corse) et péninsules méditerranéennes, l'Afrique du Nord, la Turquie, le sud de la Russie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, et le bord de la mer Caspienne. En France, si l'espèce est présente dans tout le pays, elle reste plus rare au nord d'une ligne Le Havre-Besançon et n'occupe pas tous les sites favorables. On la rencontre essentiellement en plaine jusqu'à l'étage collinéen. Elle est plus rare au-delà de 800 m mais on peut la rencontrer jusqu'à 2 000 m.

Evolution, état des populations et menaces globales

Population française (2000) : 20 000 à 160 000 couples.

Population d'Auvergne: 1000 à 3000 couples.

Le statut de conservation de l'Engoulevent en Europe est défavorable. L'espèce a subi un déclin dans la plupart des pays, sauf en Europe centrale. Toutefois, en Grande-Bretagne, après un déclin dans les années 1970, il a recouvré 75% de ses effectifs d'antan. La population européenne (Turquie incluse) est estimée à 470 000 – 1 million de couples. En France, les effectifs ne sont pas connus, ils sont estimés entre 40 000 et 160 000 couples, soit plus de 10% de la population européenne, avec de faibles effectifs dans l'Est, le Nord, en montagne et des effectifs élevés dans la moitié sud du pays. Depuis quelques années, les régions à faibles effectifs subissent un déclin lié à une intensification des pratiques agricoles. Toutefois, celles-ci ne suffisent pas à expliquer totalement le déclin observé.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Les populations d'Engoulevent d'Europe sont évaluées à plus de 50 couples dans le document d'objectif de 2004. L'espèce n'a pas fait l'objet d'étude spécifique.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

L'espèce occupe les versants couverts de landes boisées de la ZPS. L'analyse de la base de données et l'absence de données quantitatives spécifiques à l'espèce, ne nous permet pas de réévaluer les populations d'Engoulevent, par rapport à 2004. Nous reprendrons donc la fourchette de **10 à 50 couples**.

Il faudrait mettre en place des inventaires spécifiques dans l'avenir pour permettre de mieux cerner la population de l'Engoulevent d'Europe et son évolution.

o Importance relative de la population : l'importance de la population de la ZPS sur les populations nationales est moyenne

o Dynamique de la population : La population semble être dans une dynamique stable. Mais aucun état des lieux initial précis n'a été mené au sein de la ZPS. La tendance sera à étudier à la suite d'une série de suivis dans le cadre de la mise en place du futur Docob

o Etat de conservation de l'espèce : l'état de conservation de l'espèce dans la ZPS est « moyen » compte tenu la fermeture des milieux, observée dans certaines parties de la ZPS.

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce : l'Engoulevent niche dans les landes forestières plus ou moins denses et chasse dans les pâturages et les landes périphériques. Les habitats favorables à sa reproduction ne sont pas quantifiés de façon fine. Les habitats potentiels, exploitées pour la chasse et la reproduction couvrent sans doute près de 20% des surfaces. Ces derniers sont en voie de fermeture sur les pentes. Une évaluation de la vitesse de fermeture des habitats apparaît nécessaire. Leur état est de ce fait, « moyen ».

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

L'espèce est une indicatrice, de l'abondance des habitats de transition entre prairies et boisements

Possibilités de restauration : Les habitats de landes et de boisements ont une vitesse de reconstitution spontanément comprise dans un laps de temps moyen (30 et 70 ans).

Facteurs favorables

- Mosaïque d'habitats entre prairies et boisements
- Abondance d'insectes

Facteurs défavorables

Gestion des landes

- Gestion inadaptée des landes et landes forestières
- Ecobuage et gyrobroyage en période de reproduction de l'espèce

Fermeture à moyen terme des landes

- Raréfaction des milieux ouverts (pâturages, landes ouvertes) favorables aux insectes proies
- Collisions sur les routes et le réseau électrique aérien

Intensification des pratiques agricole en générale

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Maintien des densités de populations
- Maintenir un équilibre entre milieux ouvertes et boisements naturelles

Recommandations générales

- Favoriser la mosaïque d'habitats entre prairies et boisements,
- Favoriser l'abondance d'insectes proies.
- Une évaluation de la vitesse de fermeture des habitats semblent nécessaires
- Evaluer correctement les populations et leur évolution

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Gestion des landes

- Pas de gyrobroyage dans les landes et les friches entre mars et septembre.
- Eviter les plantations et l'enrésinement des landes.

Fermeture à moyen terme des landes

Favoriser le maintien d'une mosaïque de milieux favorable à l'espèce par une gestion douce et adaptée : pâturages extensifs, landes ouvertes, landes boisées

Collisions : Equipements d'avertisseurs visuels et sonores sur les lignes aériennes situées en surplomb des landes

Intensification des pratiques agricole

Limiter les traitements chimiques

Indicateurs de suivi

Densités de population sur quadrats ou transects
Cartographie des habitats sur quadrats

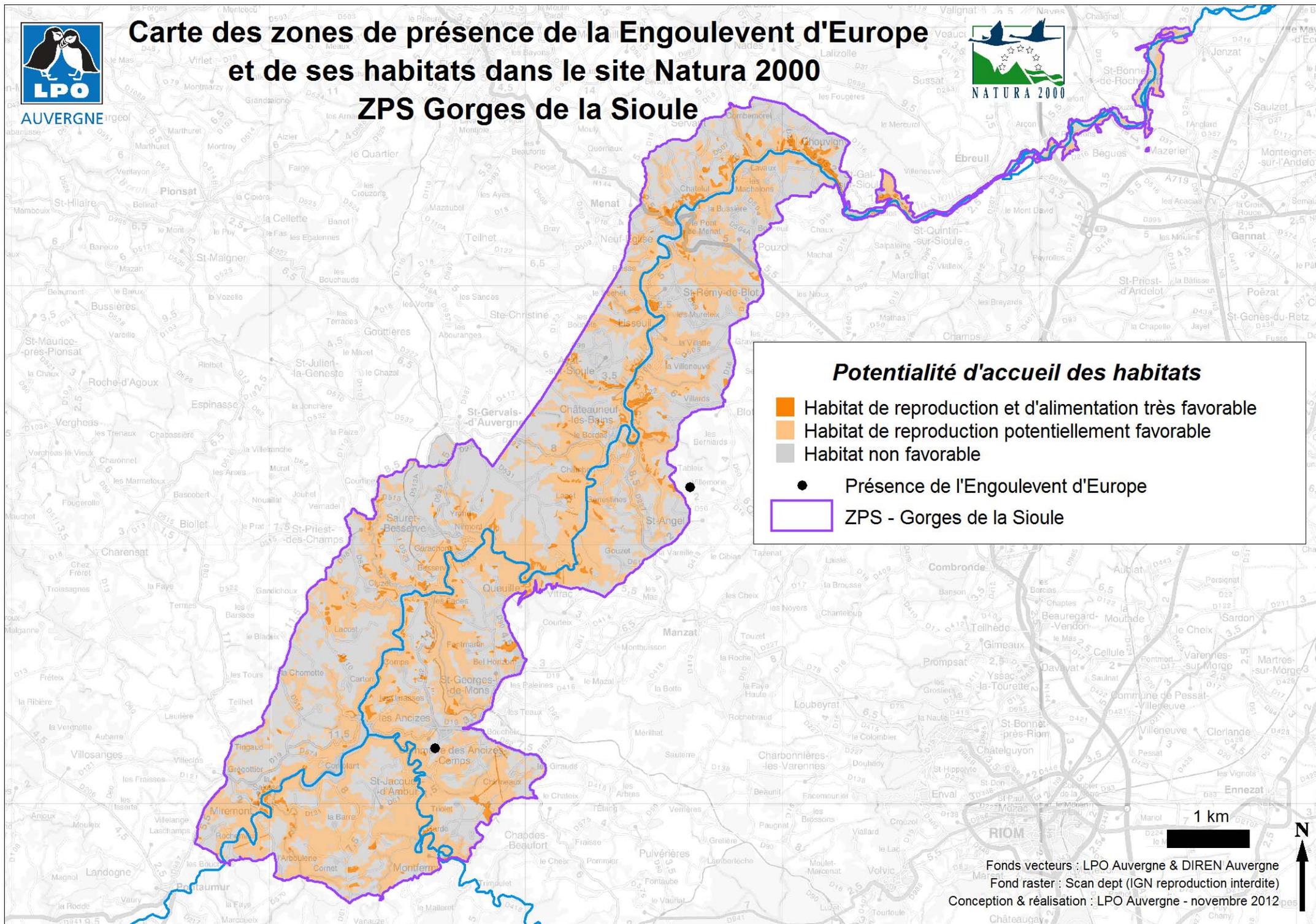
Principaux acteurs concernés : Agriculteurs, propriétaires, association de chasseurs, élus, ONF



AUVERGNE

Carte des zones de présence de la Engoulevent d'Europe et de ses habitats dans le site Natura 2000

ZPS Gorges de la Sioule



Potentialité d'accueil des habitats

- Habitat de reproduction et d'alimentation très favorable
- Habitat de reproduction potentiellement favorable
- Habitat non favorable
- Présence de l'Engoulevent d'Europe
- ZPS - Gorges de la Sioule

Fonds vecteurs : LPO Auvergne & DIREN Auvergne
 Fond raster : Scan dept (IGN reproduction interdite)
 Conception & réalisation : LPO Auvergne - novembre 2012

A103	<i>FALCO PEREGRINUS</i> <i>FAUCON PELERIN</i>										
Taxonomie	Ordre des Falconiformes, Famille des Falconidés										
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation fort										
											
Photos Romain Riols (LPO Auvergne)											
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION									
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least concern (IUCN, 2008)								
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	DP (LR Europe)								
Convention de Bonn		France	AS (LR France)								
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)								
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>									
DESCRIPTION DE L'ESPECE											
Caractères morphologiques											
Corps massif, longues ailes pointues et larges à la base, queue assez courte, grosse tête. Adulte bleu ardoisé dessus, barré de noir à la queue, blanchâtre finement barrée de noir dessous, dessus de la tête bleu ardoisé, gorge et joues blanches avec une épaisse « moustache » noire. Jeune de l'année brun foncé dessus, crème tacheté de brun dessous. Bec puissant, crochu à l'extrémité, gris-bleu avec la base jaune, pattes jaunes, œil brun foncé. Longueur totale : 36-48 cm. Envergure : 95-110 cm. Poids : 580-750 g (mâle), 925- 1 200 g (femelle).											
Caractères biologiques											
Le Faucon pèlerin ne construit pas de nid, mais pond dans une dépression du sol, sur un replat de falaise. Une ponte par an est déposée, de mi-mars à début avril, comportant 3 ou 4 œufs crème, fortement tachetés de brun-rouge. L'incubation est surtout menée par la femelle, pendant 29-32 jours. Les jeunes sont nidicoles et quittent le nid à 35-42 jours, pour devenir indépendant 2 mois plus tard au moins. La maturité sexuelle est à 2 ans et la longévité maximale connue est de 15 ans. L'espèce est présente en France toute l'année. Les adultes sont sédentaires, tandis que les jeunes sont erratiques en période hivernale. Des oiseaux originaires de Scandinavie passent l'hiver en France.											
<i>o Régime alimentaire :</i> Le Faucon pèlerin est presque exclusivement ornithophage. Ses proies sont en général capturées en plein ciel, à la suite d'un vol battu pour se placer en position d'attaque puis d'une descente en piqué, ailes fermées. Sur les sites de reproduction, la nature des proies est fonction de la région considérée, la taille variant de celle de la Mésange bleue à celle de la Corneille (petits passereaux, Merle noir, Etourneau sansonnet, Geai des chênes, Choucas des tours, pigeons, goélands...).											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Jaune : période de présence hivernale, orange + jaune : présence du couple reproducteur											
Caractères écologiques											
Espèce rupestre, en France, le Faucon pèlerin se reproduit sur tous les massifs montagneux, sur le littoral de la Méditerranée et de la Manche, dans les vallées de la Seine, de la Dordogne, de la Meuse. Il occupe aussi des édifices artificiels élevés (cathédrales, forts, pylônes électriques). Elle fréquente les mêmes habitats pour sa nidification et son alimentation.											

Répartition géographique

Tous les continents, sauf l'Antarctique. En Europe, niche partout où il y a des falaises, de l'Espagne au cap Nord. Les oiseaux nord-européens hivernent des îles Britanniques à l'Afrique du Nord et à la Grèce. En France, le Faucon pèlerin se reproduit principalement dans les régions montagneuses au sud-est d'une ligne reliant les Pyrénées-Atlantiques aux Vosges. En région d'Auvergne, l'aire de répartition du Faucon pèlerin s'étend au Sud Ouest d'une large diagonale allant de Montluçon à Yssingeaux. L'espèce occupe les vallées du Cher et de la Sioule au Nord, ainsi que les vallées encaissées des massifs du Sancy, du Cantal, jusqu'aux contreforts du Mézenc. Le Livradois Forez est nouvellement occupé. Les plus grosses populations s'observent dans le Cantal.

Evolution, état des populations

Le Faucon pèlerin a subi un fort déclin en Europe au cours des années 1960, principalement à cause d'un empoisonnement indirect par les pesticides qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire. L'espèce reconquiert aujourd'hui ses anciens territoires, mais son statut en France reste fragile. En France, jusqu'en 1950, le Faucon pèlerin était présent dans toutes les falaises et sa population atteignait 600 couples. Les destructions par tir et l'empoisonnement par les pesticides agricoles entraînèrent un déclin rapide de l'espèce (150-200 couples seulement à la fin des années 1960). La protection de l'espèce et l'interdiction du DDT ont permis une lente remontée de la population française qui était de 250 couples au milieu des années 1980 et atteint un effectif national de 1100 à 1400 couples territoriaux (2000).

o Population d'Auvergne : 69 – 86 couples

Texte tiré de l'Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne (*LPO Auvergne, 2010*) : Depuis l'interdiction des produits organochlorés, et la surveillance des sites de nidification, l'espèce regagne du terrain en Auvergne où le statut actuel de conservation de l'espèce est plus favorable aujourd'hui que par le passé, mais l'espèce reste fragile. Depuis bientôt 30 ans, l'espèce connaît des phases rapides et parfois spectaculaires de progression, puis des stagnations qui peuvent parfois durer plusieurs années. L'espèce n'a probablement jamais disparu du département du Cantal mais elle était peu présente dans les années 1970 (LEROY, *op. cit.*). Depuis, elle y a reconquis la grande majorité des sites les plus favorables avec une population évaluée en 2007, à 33 sites occupés de façon certaine (RIOLS). Dans l'Allier, la nidification de l'espèce a été signalée en 1966 mais il faudra attendre la fin des années 1990 pour voir de nouveau l'espèce nicher dans ce département avec un seul couple connu (BOITIER, *op. cit.*). Dans le Puy-de-Dôme, l'évolution historique de la présence de l'espèce n'est pas aussi documentée, mais, après avoir disparu, elle aurait petit à petit reconquis quelques secteurs favorables à partir du premier couple connu en 1979. En fait, on ne sait pas plus dans le Puy-de-Dôme que dans la Haute-Loire si l'espèce avait vraiment disparu, La progression actuelle de l'espèce s'accélère à la fin des années 2000, notamment en Haute-Loire, mais également dans le Puy-de-Dôme.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

Suite au fort déclin des populations de Faucon pèlerin en France, dans les années 50 à 70, l'espèce n'est plus connue comme nicheur dans la Sioule avant 1979, bien qu'il soit probable qu'1 ou 2 couples soient restés, peut-être irrégulièrement, présents. Depuis les années 1990 (2 couples), le nombre de sites occupés augmente assez régulièrement, pour atteindre 5 couples connus en 2004.

Un suivi annuel est réalisé par le réseau pèlerin de la LPO Auvergne depuis longtemps, avec l'aide de l'ONCFS depuis 2009, ce qui permet une meilleure surveillance des couples.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

Les populations se répartissent sur l'ensemble de la ZPS avec 6 sites certains et 5 autres sites possibles, fréquentés irrégulièrement par 1 oiseau au moins. Les falaises situées dans les vallées de la Sioule et du Sioulet concentrent l'essentiel des populations. La population de Faucon pèlerin est passé de 5 couples certains en 2004 à **6-11 couples** en 2011.

o Importance relative de la population : l'importance de la population de la ZPS est « moyenne » et représente 6 % de la population régionale et moins de 0.5% des populations nationales. La population du site, en lente expansion, devient un foyer de colonisation d'autres territoires limitrophes.

o Dynamique de la population : les chiffres de progression de l'espèce témoignent de la bonne dynamique de reconquête d'anciens sites autrefois occupés.

o Etat de conservation de l'espèce : la population est en « bon » état de conservation. Elle est en dynamique lente de reconquête de sites de reproduction.

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce : le Faucon pèlerin est strictement rupestre. Les falaises sont présentes sur l'ensemble de la ZPS mais ne couvrent qu'une faible surface. Des menaces peuvent provenir des activités qui sont associées à ces milieux. Le territoire de chasse est vaste et recouvre l'ensemble de l'espace aérien de la ZPS.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

Cette espèce sensible, est inféodée aux habitats rocheux, de faible étendu.
Elle est indicatrice de l'impact de l'homme sur ces sites et sur les chaînes alimentaires.

Possibilités de restauration : l'habitat naturel du Faucon pèlerin ne peut pas se reconstituer, bien que des fronts de carrières ou la pose de nichoirs puissent localement pallier à l'absence ou la dégradation de sites naturels, avec des taux d'installation faible.

Facteurs favorables :

- Quiétude sur et autour des sites rocheux, toute l'année et principalement de février à fin juin
- Préservation de la ressource alimentaire (absence de pesticides, de raticides ...)

Facteurs défavorables :

Actes de Malveillance : destruction volontaires et désairage des jeunes

Dérangement lors de la nidification :

- Activités de pleine nature sur sites rocheux (escalade, via ferrata tyrolienne ...)
- Autres activités autour des sites (enduro motorisé, piste d'exploitation ...)

Collisions, électrocutions :

- Collision sur toutes lignes aériennes et électrocution sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur barbelés constituant des pièges sur les zones de chasse
- Collisions sur route.

Intoxication et diminution de la ressource alimentaire : traitements des zones agricoles par anticoagulants, pesticides...

Diminution des habitats de chasse provoquée par l'abandon des pelouses peu productives et par le retournement de prairies permanentes et prairies temporaires

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

Accompagner la reconquête de l'espèce
Préserver les conditions favorables à la reproduction et l'alimentation de l'espèce

Recommandations générales

- Accompagner le suivi de la reproduction de l'espèce
- Mettre en place des outils de veille, de protection (Arrêtés administratifs ...) et d'information
- Assurer la quiétude autour et sur les sites de reproduction
- Préserver la ressource alimentaire (absence de pesticides, de raticides ...)

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Actes de Malveillance

- Maintenir, voire améliorer le suivi des sites
- Mettre en place des outils d'information destinés aux résidents, aux professionnels, aux écoles

Dérangement lors de la nidification

- Préserver les sites rocheux, de l'équipement des voies d'escalade et d'autres activités de loisirs.
- Limiter les activités (travaux forestiers, activités de pleine nature et motorisées) sur sites rocheux et à 1 km autour des sites connus, entre début février et fin juin.
- Mettre en place des Arrêtés Préfectoraux de protection de Biotope, sur les sites connus.
- Mettre en place des outils de veille autour des sites de nidification connus pour limiter les impacts (soumettre à déclaration, respect de périodes de quiétude ...)
- Mettre en place une campagne et des outils d'information et de sensibilisation auprès du grand public, et notamment les utilisateurs des sites rocheux (grimpeurs, ...)

Collisions électrocutions

Equipements d'avertisseurs visuels et sonores « Avifaune » sur les lignes aériennes à moyenne et haute tension situées dans un rayon d'1 km des sites.

Intoxication et diminution de la ressource alimentaire

- Favoriser les pratiques culturales et les traitements chimiques compatibles avec la préservation de la biodiversité
- Réduire les pesticides, les raticides.
- Favoriser les prairies naturelles (parcelles non retournées).

Diminution des habitats de chasse

Maintien d'un équilibre entre surfaces boisées, landes, prairies, cultures.
Favoriser le bocage et pâturage extensif.

Indicateurs de suivi

Nombre de sites occupés en période de reproduction.
Nombre de jeune à l'envol.

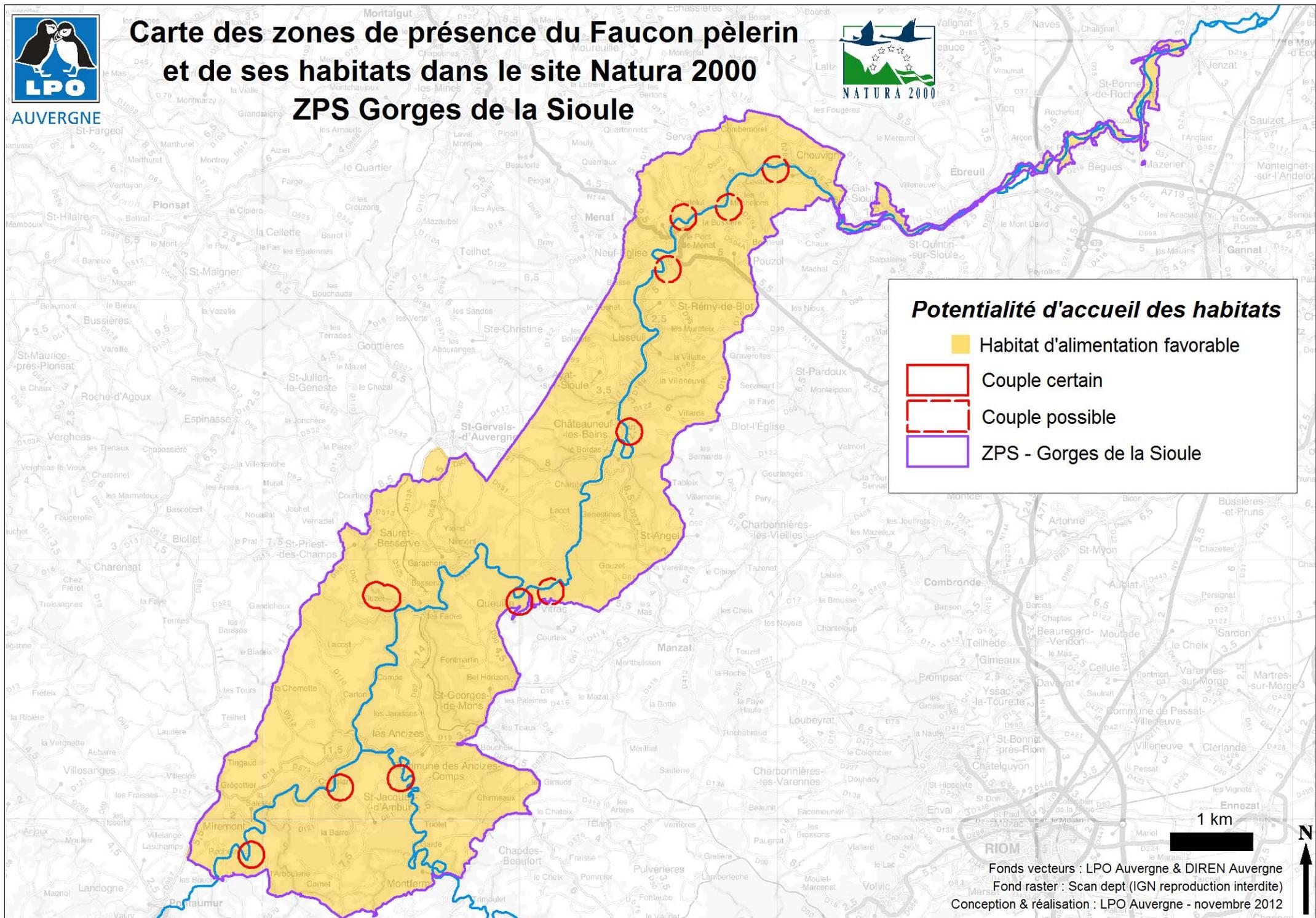
Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, propriétaires forestiers, association de chasseurs, organismes de sports de pleine nature, élus, ONF



AUVERGNE

Carte des zones de présence du Faucon pèlerin et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



Potentialité d'accueil des habitats

- Habitat d'alimentation favorable
- Couple certain
- Couple possible
- ZPS - Gorges de la Sioule

1 km

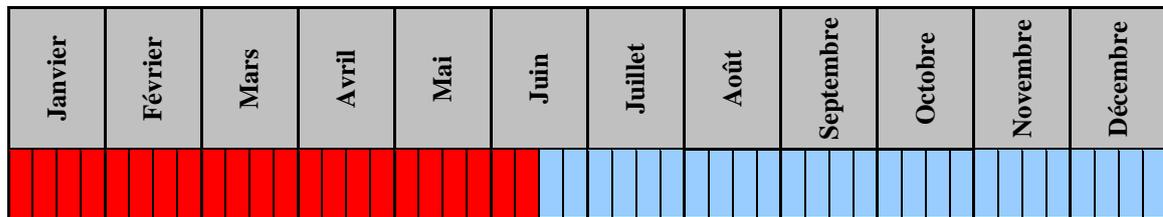
N

Fonds vecteurs : LPO Auvergne & DIREN Auvergne
 Fond raster : Scan dept (IGN reproduction interdite)
 Conception & réalisation : LPO Auvergne - novembre 2012

A215	BUBO BUBO GRAND-DUC D'EUROPE		
Taxonomie	Ordre des Strigiformes, Famille des Strigidés		
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation fort		
			
Photos Romain Riols (LPO Auvergne)			
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	S (LR Europe)
Convention de Bonn		France	R (LR France)
Convention de Washington	Annexe 2	Région	VU (LPO, 2008)
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>	
DESCRIPTION DE L'ESPECE			
Caractères morphologiques			
<p>Avec un poids corporel oscillant entre 1,5 et 3,5 kg, le Grand-duc est considéré comme le plus grand rapace nocturne au monde. Le dos, de teinte brune ou roussâtre, est marqué de barres noires. Le disque facial est jaunâtre et surmonté de deux aigrettes frontales noires, bordées de roux sur le coté interne. La gorge est blanche, surtout chez le mâle. Les plumes de la poitrine et du ventre sont jaunes à rousses, marquées d'une large raie médiane et striées transversalement de noir. L'iris est orangé, presque rouge, mais il existe des individus avec un iris jaune. Le bec et les ongles sont noirs tandis que les pattes sont entièrement recouvertes de petites plumes brun clair, mouchetées de noir. Les rémiges et rectrices sont largement barrées de noir. Comme tous les rapaces nocturnes, le vol du Grand-duc est parfaitement silencieux.</p>			
Caractères biologiques			
<p>Bien que le Grand-duc puisse chanter toute l'année, de grandes variations dans l'intensité et la durée des vocalises existent entre les individus. Cependant, le comportement vocal est un phénomène dont l'intensité est particulièrement élevée dans la période qui précède la ponte (entre octobre et début mars dans nos régions), en réponse aux stimuli de la sélection sexuelle mais également dans un effet de marquage territorial. Le mâle chante très près de la future aire. Les œufs sont déposés directement sur le sol, sans aucun apport de matériau mais après une préparation soignée de la cuvette, voire d'un nettoyage de la végétation alentour. L'aire est le plus souvent sur une vire rocheuse, assez rarement accessible. En forêt, l'aire peut être située au pied d'un grand arbre ou dans une ancienne aire de rapace. La ponte, de un à quatre œufs, est déposée en général au plus tôt fin décembre et jusqu'en avril. La quantité de nourriture disponible semble déclencher la période de ponte. Les œufs sont couvés 35 jours par la femelle et les jeunes restent à l'aire environ deux mois. Les deux adultes nourrissent les petits mais seule la femelle est capable de dépecer les proies. Suivant la configuration de l'aire, les jeunes peuvent la quitter assez tôt, avant même de savoir voler. Dès leur sortie de l'aire, les jeunes crient toute la nuit pour se faire repérer des parents et peuvent être nourris jusqu'à la fin de l'été, voire jusque dans le courant d'octobre. Cette espèce est sédentaire, mais des études récentes de suivi par technique satellitaire de jeunes équipés de balises Argos (Penteriani § al en Espagne, 2004 et en Suisse, Aebischer § al, 2005) démontrent que les jeunes sont assez erratiques pendant toute leur phase de prématurité sexuelle. Chassés de leurs territoires de naissance par les adultes territoriaux, ils peuvent ainsi se déplacer de plusieurs dizaines de kilomètres de leurs sites d'origine.</p>			
<p><i>o Régime alimentaire :</i> Véritable super prédateur, le Grand-duc peut consommer toutes les proies qu'il peut maîtriser, du coléoptère au Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>) et au Grand Tétrás (<i>Tetrao urogallus</i>). Toutes les espèces de rapaces jusqu'à la taille du Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) et de l'Aigle de Bonelli (<i>Aquila fasciatus</i>) peuvent entrer</p>			

dans son régime alimentaire. Cependant, en France, les mammifères forment près de 80% des proies capturées avec quatre grands régimes : Rat surmulot (*Rattus norvegicus*), Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*), Lièvre (*Lepus* sp.) et micromammifères. Dans les sites proches des cours d'eau, les poissons sont systématiquement pêchés. Dans les secteurs où sont situées des décharges, les Grands-ducs dépendent uniquement des rats surmulots.

o Phénologie : cette espèce est sédentaire.



Rouge : reproduction ; bleu : présence sur les territoires.

Caractères écologiques

Alors qu'en Europe de l'Est et du Nord, le Grand-duc occupe une grande variété de milieux, dont les zones marécageuses et surtout les forêts, dans notre pays, l'espèce reste, pour l'essentiel, limitée aux zones rupestres. Cependant, une tendance à l'élargissement de la niche écologique se fait sentir dans certains secteurs (forêts du Massif central, Camargue). Le Grand-duc niche depuis le bord de mer des îles de Marseille jusqu'à 2000 m dans les Alpes. Les sites de nourrissage les plus favorables sont les terrains de chasse et zones de reproduction sont juxtaposés.

Répartition géographique

Au niveau mondial, le Grand-duc d'Europe est présent sur l'ensemble du continent eurasiatique. En Afrique du Nord et dans le Sahara, le Grand-duc ascalaphe (*Bubo ascalaphus*) est maintenant considéré comme une espèce différente. En Europe, le Grand-duc est présent dans tous les pays, à l'exception des îles britanniques. En France, il est présent dans la plupart des massifs. Des Pyrénées jusqu'au Jura et aux reliefs bourguignons, la répartition est continue et englobe tout le Massif central et les Alpes jusqu'aux rivages de la Méditerranée. Un noyau de population, plus isolé et résultant de réintroductions, notamment en provenance d'Allemagne, occupe une partie du massif des Vosges, de la Lorraine et des Ardennes.

Evolution, état des populations

- Population européenne : 19 000-38 000 couples.
- Population française (2001) : >1 600 couples.
- Population d'Auvergne : 250 – 275 couples

Le statut de conservation de l'espèce est défavorable en Europe. Après un déclin dans les années 1970-1990 dans les pays du sud comme l'Espagne, l'Italie et la Grèce, la population est restée stable ou s'est accrue dans la majeure partie des pays européens dans les années 1990-2000. Ses effectifs n'ont cependant pas encore recouvré leur niveau initial et dans quelques pays, les populations continuent à décroître (Finlande notamment). Les populations les plus importantes sont en Espagne, Russie, Finlande, Norvège et France. Les effectifs européens sont estimés entre 19 000 et 38 000 couples. En France, l'espèce est considérée comme rare. Le Grand-duc a subi de grandes pertes dans ses effectifs, au moins durant le XIX^e et le XX^e siècle, par tout moyen de destruction, dont le piège à poteau. De plus, ces périodes correspondaient à une utilisation intensive de tous les espaces par l'agriculture et l'élevage. Depuis, l'exode rural et la protection de l'espèce qui s'est accompagnée d'une augmentation notable des effectifs et de la répartition, ont montré, a posteriori, les raisons essentielles de ce déclin passé. Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, l'augmentation est de 30 à 40% entre 1979 et 1991. Plus récemment, dans la Loire, un recensement effectué dans les années 2000 a permis de trouver 43 nouveaux sites sur une estimation de 120 sites pour l'ensemble du département.

Les effectifs français du Grand-duc sont certainement supérieurs à 1 600 couples, répartis dans les secteurs géographiques suivants : 700 dans le Massif central, 180 en Languedoc, 250 en Provence et 300 dans les Alpes pour les bastions les plus importants ; au moins 100 dans les Pyrénées mais quelques centaines seulement dans les autres massifs (Jura, Bourgogne, Vosges et Ardennes). Aujourd'hui, le Grand-duc continue sa progression géographique à la reconquête de ses anciens territoires. Cependant, il semble marquer le pas, comme la plupart des espèces faussement considérées comme strictement rupestres, devant le faible attrait de nos forêts de plaine qui ne semblent pas aujourd'hui correspondre à ses exigences. De fait, des territoires immenses ne seront peut-être pas colonisés à cause de la sylviculture. Pourtant, le Grand-duc était signalé vers 1910 en forêt de Fontainebleau. Enfin, paradoxalement, une partie de l'augmentation des effectifs de l'espèce étant liée à la bonne densité des rats surmulots, l'espèce ne reflète pas réellement le bon état général des écosystèmes.

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

L'espèce est suivie depuis les années 70 en Auvergne. La ZICO AE03 comptait 6 couples connus en 1990. Ces effectifs ont été rehaussés à 17-25 couples en 2001, suite à l'augmentation constatée de l'occupation de nouveaux sites rupestres. La population est de nouveau réévaluée à la hausse dans le document d'objectif de 2004, à 22-27 couples, sur l'ensemble de la ZPS, sur la base de compilations de nombreuses prospections. Ce chiffre reprend cependant l'ensemble des sites anciens et récents pour lesquels au moins une donnée de présence est connue, mais pas le nombre de couples réels sur une année, ou le nombre moyen de couples dans les dernières années.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site

L'espèce occupe l'ensemble des secteurs rocheux de la ZPS. Les densités sont localement fortes, en aval. La réévaluation des données suite à la mise en place d'un réseau d'observation spécifique au Grand-duc à la LPO en 2004 permet d'estimer le nombre réel de couples cantonnés et reproducteurs certains ou possibles, et non le nombre de sites. Aussi, l'estimation **des effectifs est de 12 à 23 couples en 2012.**

o Importance relative de la population : L'importance de la ZPS est « forte » pour le Grand-Duc : elle compte 5-10 % des populations régionales et plus de 1 % des populations françaises.

o Dynamique de la population : Les résultats montrent des taux d'occupation et de reproduction moyens. Cela confirme la grande variabilité dans l'occupation des sites et dans la reproduction de cette espèce, ainsi que sa fragilité. Pour autant, la grande vitalité de la population ne permet pas, pour le moment, de conclure à une baisse des effectifs.

o Etat de conservation de l'espèce : l'état de conservation de l'espèce est « bon ». Les populations sont stables bien que le taux d'échec de reproduction puisse être assez fort.

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce : le Grand-Duc niche sur les falaises mais peut également s'accommoder de petites pentes mêlant landes et rochers. Ceux-ci sont bien représentés sur l'ensemble de la ZPS. Son territoire de chasse couvre les milieux ouverts pâturés, les habitats de reconquête, les lisières et cumulent de 20 à 30 % des surfaces étudiées.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site

Cette espèce prédatrice, inféodée aux habitats rocheux, est indicatrice de l'impact de l'homme sur ces sites et sur les chaînes alimentaires. La population de la ZPS est d'importance régionale.

Possibilités de restauration

L'habitat naturel du Grand Duc ne peut pas se reconstituer, bien que des fronts de carrières ou la pose de nichoir puissent localement pallier à l'absence de sites naturels.

Facteurs favorables

- Quiétude autour des sites de reproduction
- Préservation de la ressource alimentaire

Facteurs défavorables

Dérangement lors de la nidification : Activités de pleine nature et motorisées (enduro motorisé, voies d'escalades, équipements de nouveaux sites rocheux ou de chemins de randonnées destinés au grand public, piste d'exploitation ...)

Collisions électrocutions

- Lignes aériennes : collision sur toutes lignes aériennes et électrocution sur lignes à moyenne tension
- Collisions sur réseaux routiers, sur barbelés ...

Actes de malveillance

Intoxication et diminution de la ressource alimentaire par traitements par anticoagulants, pesticides...

Diminution des habitats de chasse provoquée par l'abandon des pelouses peu productives et par le retournement de prairies permanentes et prairies temporaires

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Objectifs de conservation et de gestion de l'espèce

- Assurer la quiétude autour et sur les des sites de reproduction
- Préserver la ressource alimentaire (absence de pesticides, de raticides ...)
- Préserver les habitats ouverts (landes ouvertes, pelouses, pâturages, bocages et zones humides), favorables à la recherche de proies

Recommandations générales

- Assurer un suivi plus continu de la reproduction sur des sites connus
- Mettre en place un recensement complet par tronçons
- Mettre en place des outils de veille, de protection (Arrêtés administratifs ...) et d'information
- Assurer la quiétude autour et sur les sites de reproduction
- Préserver la ressource alimentaire et des habitats ouverts

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Actes de Malveillance

- Assurer un meilleur suivi des sites
- Mettre en place des outils d'information destinés aux résidents, aux professionnels, aux écoles

Dérangement lors de la nidification

- Préserver les sites rocheux, de l'équipement des voies d'escalade et d'autres activités de loisirs.
- Limiter, éviter les activités (travaux forestiers, activités de pleine nature et motorisées) dans un rayon de 1 km autour des sites connus, entre 1er août au 1er décembre
- Des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope pourraient être mis en place sur certains sites connus.
- Mettre en place une campagne et des outils d'information et de sensibilisation auprès du grand public, et notamment les utilisateurs des sites rocheux (grimpeurs ...)

Collisions électrocutions

Equipements d'avertisseurs visuels et sonores « Avifaune » sur les lignes aériennes à moyenne et haute tension situées dans un rayon d'1 km des sites

Intoxication et diminution de la ressource alimentaire

- Favoriser les pratiques culturales et les traitements chimiques compatibles avec la préservation de la biodiversité
- Réduire les pesticides, les raticides
- Favoriser les prairies naturelles, (parcelles non retournées)

Diminution des habitats de chasse

- Maintien d'un équilibre en surfaces boisées, landes, prairies, cultures
- Favoriser le bocage et pâturage extensif

Indicateurs de suivi

- Taux d'occupation des sites
- Taux de réussite de reproduction
- Cartographie des habitats sur les 2 quadrats

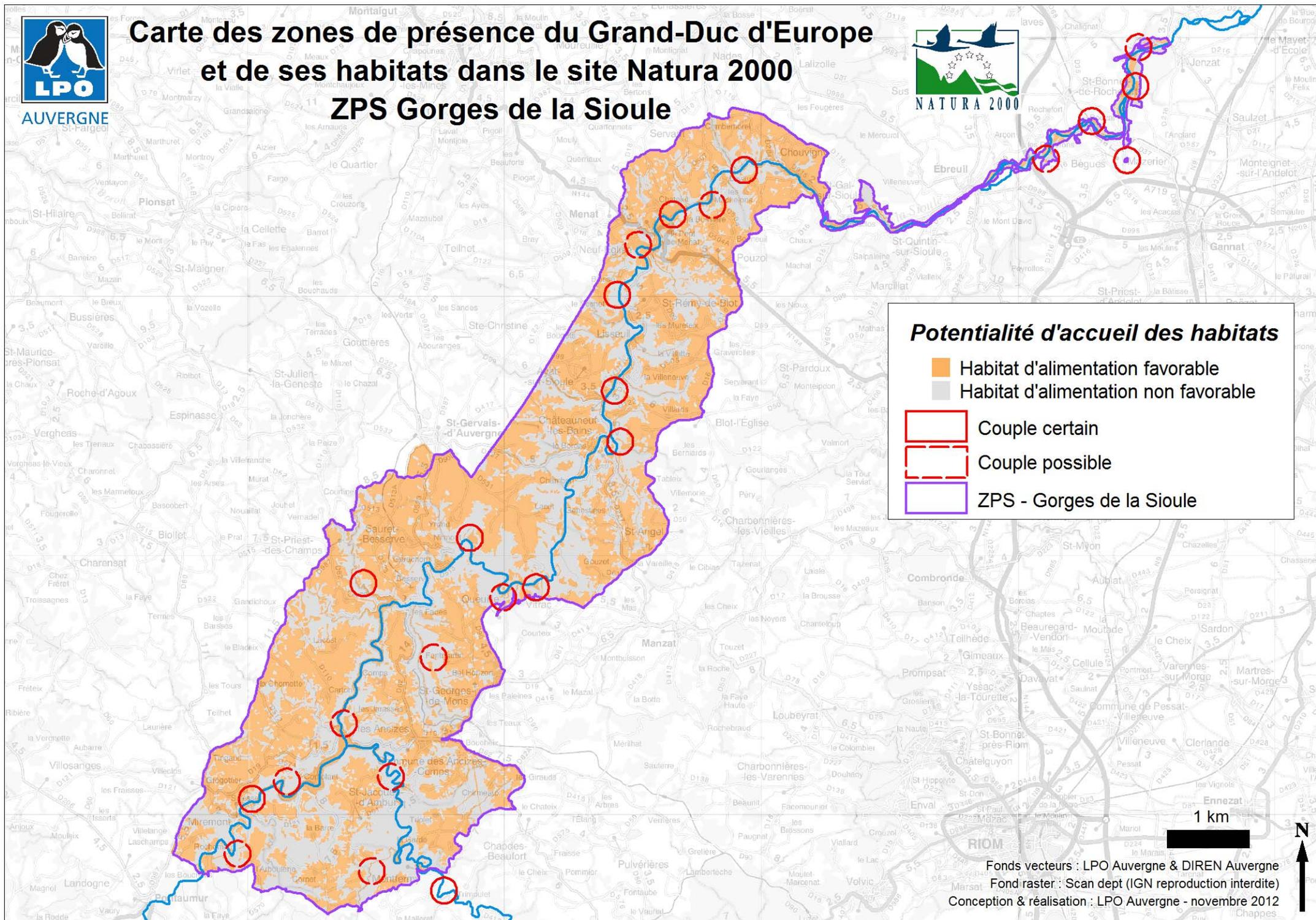
Principaux acteurs concernés

Agriculteurs, propriétaires forestiers, association de chasseurs, organismes de sports de pleine nature, élus, ONF



AUVERGNE

Carte des zones de présence du Grand-Duc d'Europe et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



Potentialité d'accueil des habitats

- Habitat d'alimentation favorable
- Habitat d'alimentation non favorable

- Couple certain
- Couple possible
- ZPS - Gorges de la Sioule

1 km



Fonds vecteurs : LPO Auvergne & DIREN Auvergne
 Fond raster : Scan dept (IGN reproduction interdite)
 Conception & réalisation : LPO Auvergne - novembre 2012

ESPECE DO1	ALCEDO ATTHIS MARTIN-PECHEUR D'EUROPE
Taxonomie	Ordre des Coraciiformes, Famille des Alcedinidés
Enjeu local de conservation	Espèce à enjeu de conservation faible



Source : <http://www.netfugl.dk>

STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Oiseaux	Annexe 1	Monde	Least Concern (IUCN, 2008)
Convention de Berne	Annexe 2	Europe	DP
Convention de Bonn	-	France	LC (LR France)
Convention de Washington	-	Région	NT
Protection nationale	PN	<i>Sources : UICN, liste rouge (LR), dire d'expert (DE)</i>	

DESCRIPTION DE L'ESPECE

Caractères morphologiques

Le Martin-pêcheur, remarquable par sa silhouette caractéristique et ses couleurs éclatantes, est un oiseau de taille modeste, atteignant à peine celle d'un Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*). Perché, il se tient dressé. Le corps court et trapu, paraît disproportionné comparé à la grosse tête prolongée d'un long bec en forme de poignard (4 cm). Les minuscules pattes rouges et la queue très rudimentaire sont également les signes caractéristiques du genre *Alcedo*. Les deux couleurs dominantes du plumage sont le bleu, pouvant passer au vert selon la luminosité sur le dessus, et le roux orangé chaud sur les parties inférieures. De plus près, on distingue le dessus de la tête et les ailes bleu verdâtre, le dos et la queue bleu clair variant du bleu azur au bleu cobalt ainsi que la gorge blanche. Les côtés du cou également blancs sont bordés au niveau de la joue d'une tache orangée soulignée elle-même d'une large bande bleue. Le bec du mâle est entièrement noir, celui de la femelle est teinté de rouge ou d'orangé à la base de la mandibule inférieure. Le juvénile ressemble à l'adulte, mais avec le plumage plus terne et plus vert. Les pattes sont grisâtres.

Les ailes courtes sont animées de battements soutenus permettant un vol très rapide et droit. La mue complète de l'adulte intervient de juin à octobre, voire novembre, mais certaines primaires et secondaires peuvent être muées le printemps suivant. Chez le juvénile, la mue partielle se déroule d'août à décembre. Les contacts auditifs sont décelés surtout en vol. Le cri le plus connu ressemble à un sifflement aigu, bref et perçant, parfois bisyllabique pouvant être répété par séries en cas d'excitation. Le chant, peu entendu et discret, correspond à une simple série de cris émis sur un rythme haché et irrégulier.

Longueur totale du corps : 17 à 19,5 cm. Poids : 35 à 45 g.

Caractères biologiques

La période des parades nuptiales débute en mars. Le schéma habituel comprend des vols de poursuites effrénées accompagnés de cris, de nombreuses offrandes de poissons de la part du mâle ou des salutations perchées avec atouchements du bec. Le mâle effectue un vol nuptial onduleux au-dessus de la femelle en émettant son chant rudimentaire. La surveillance et la défense du domaine vital contre les intrus occupent également de façon accrue les oiseaux à cette époque. Une grande discrétion des nicheurs s'instaure dès le début de la couvaison. Le nid est un terrier creusé dans une berge abrupte située généralement à proximité immédiate de l'eau. L'espèce fréquente aussi des nichoirs artificiels adaptés, des chablis, parfois loin de l'eau, ou plus rarement des trous dans des piles de pont, des poteaux en voie de décomposition et des tuyaux d'évacuation d'eau. Selon la nature du substrat, la profondeur du terrier varie de 15 cm à plus de 130 cm (moyenne : 60 cm). Les deux partenaires participent au creusement. La ponte, qui comprend en moyenne sept œufs (extrêmes : quatre à neuf), commence à partir de la deuxième quinzaine de mars. La date de ponte est nettement asynchrone, même chez les couples reproducteurs proches les uns des autres. La

INTERET ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE

Historique

La population n'a jamais été véritablement étudiée sur le linéaire de la Sioule et sur ses affluents. Elle est estimée à 10 couples en 2004.

Etat actuel de la population

o Effectif et distribution détaillée sur le site :

L'espèce est présente en période de reproduction, sur la Sioule, notamment la partie aval. La population de Martin-pêcheur peut être estimée à **10** couples. Un suivi spécifique devrait être mis en œuvre pour préciser l'état des lieux de cette espèce.

o Dynamique de la population : elle peut être considérée comme stable malgré l'absence d'état des lieux fiable. Un suivi assidu permettrait de préciser les effectifs. Les populations sont en amont en limite d'aire de répartition altitudinale.

o Etat de conservation de l'espèce : les observations régulières d'individus, sur certaines parties de la ZPS, laissent supposer un état de conservation relativement « moyen », Un suivi permettrait de préciser leur situation.

o Etat de conservation de l'habitat d'espèce : l'état de conservation de l'habitat du Martin pêcheur d'Europe est moyen : l'espèce recherche des talus sableux sur les zones de courant calme des rivières. Ces habitats sont peu abondants dans la ZPS. Par ailleurs, la dégradation physico-chimique de l'eau, observée localement, peut atteindre la conservation des zones d'alimentation.

Particularité, originalité et intérêt justifiant la conservation de l'espèce sur le site : l'espèce est un indicateur de l'état de conservation des écosystèmes et de la dynamique naturelle des cours d'eau.

Possibilités de restauration

Les possibilités de reconstitution de l'habitat sont lentes et coûteuses. Il est difficile d'atténuer les effets défavorables de certains facteurs : des aménagements bloquant la dynamique naturelle des cours d'eau installée en lit mineur, des polluants résiduels stockés dans les sédiments fins des cours d'eau contaminent les chaînes alimentaires à moyen et long terme.

Facteurs favorables

- Cours d'eau à dynamique naturelle sans barrage.
- Berges sableuses et graveleuses régulièrement rajeunies par les crues.

Facteurs défavorables

Dégradation physico-chimique des cours d'eau :

- Pollutions chimiques, permanentes et accidentelles, des cours d'eau.
- Turbidité des eaux accélérée par les drainages, les canalisations artificielles du cours d'eau, des déboisements sur versants.

Perte d'habitats de reproduction :

- Enrochements
- Modification du fonctionnement hydraulique par l'aménagement de barrages et de micro-centrales hydroélectriques

GESTION DE L'ESPECE SUR LE SITE

Mesures spécifiques de conservation ou de gestion préconisées

Dégradation physico-chimique des cours d'eau

- Assurer un contrôle et suivi de la qualité des eaux.
- Développer la recherche des polluants et des sources de ces pollutions.
- Stopper les pratiques de dispersion de pesticides sur cultures de maïs, en zones alluviales et à proximité des cours d'eau,
- Assurer une meilleure gestion de l'assainissement des eaux usées.
- Contrôler et limiter les pratiques de drainage, les déboisements à proximité des cours d'eau,

Perte d'habitats de reproduction :

- Pas d'enrochement de berges.
- Pas de nouvelle microcentrale.

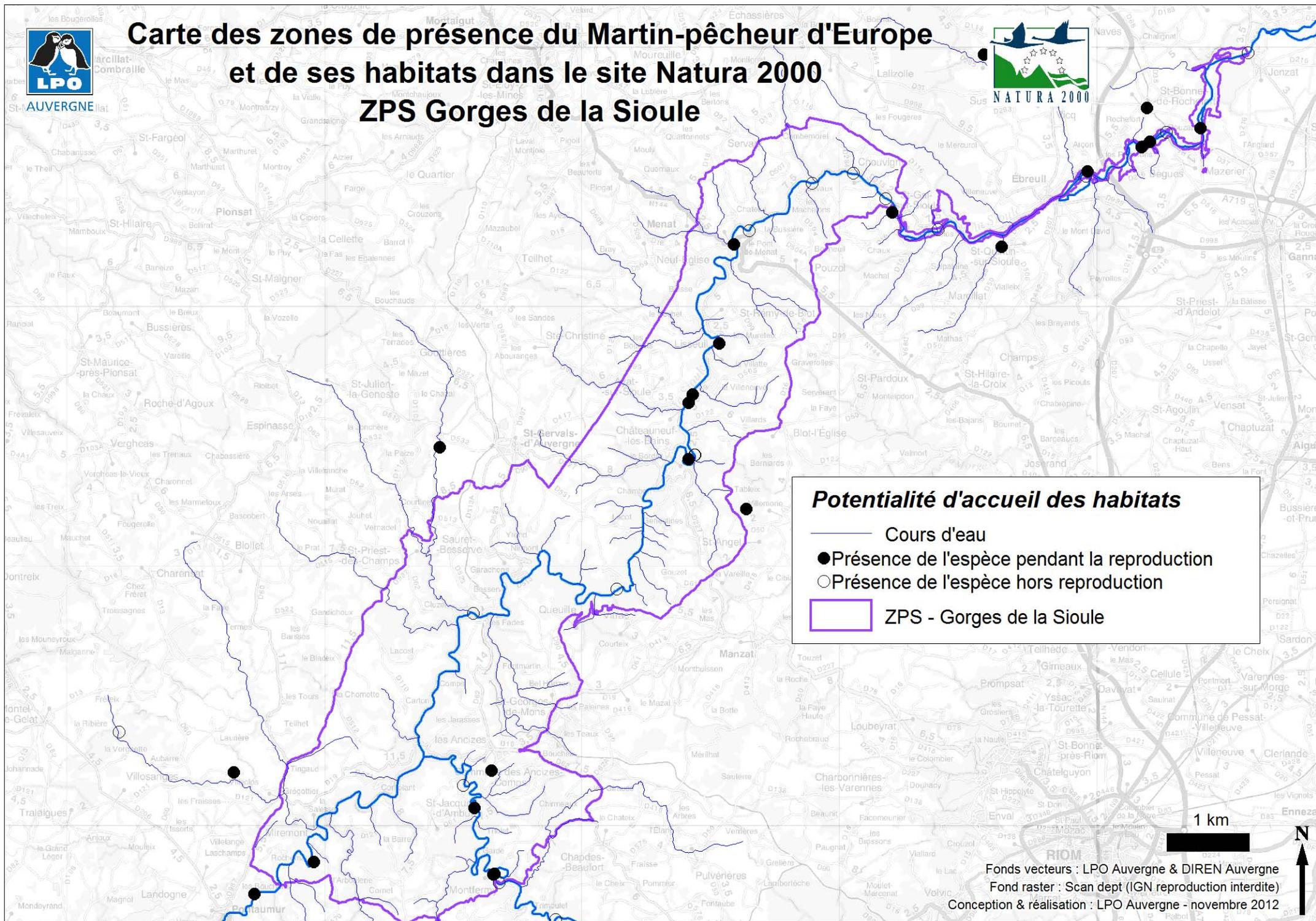


AUVERGNE

Carte des zones de présence du Martin-pêcheur d'Europe et de ses habitats dans le site Natura 2000 ZPS Gorges de la Sioule



NATURA 2000



Potentialité d'accueil des habitats

- Cours d'eau
- Présence de l'espèce pendant la reproduction
- Présence de l'espèce hors reproduction
- ZPS - Gorges de la Sioule

1 km

Fonds vecteurs : LPO Auvergne & DIREN Auvergne
 Fond raster : Scan dept (IGN reproduction interdite)
 Conception & réalisation : LPO Auvergne - novembre 2012